UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Incidence de la libéralisation de la filière café sur les caféiculteurs au Burundi : cas de la commune Kayanza

Arakaza, Emmanuel; Munyempundu, Fabrice; Sous fa direction de : Dr. Ir. Léonitfas Gahiro

2014
UB, FSEA
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1581

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

DEPARTEMENT D'ECONOMIE RURALE

INCIDENCE DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE CAFE SUR LES CAFEICULTEURS AU BURUNDI : CAS DE LA COMMUNE KAYANZA

Par :

ARAKAZA Emmanuel

MUNYEMPUNDU Fabrice

Sous la direction de :

Dr. Ir. Léonidas GAHIRO

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques et Administratives

Option : ECONOMIE RURALE

Bujumbura, novembre 2014

DEDICACES

A Dieu tout puissant ;

A nos chers parents pour leurs sacrifices ;

A toutes nos familles ;

A toutes nos connaissances.

ARAKAZA Emmanuel & MUNYEMPUNDU Fabrice

REMERCIEMENTS

Ce travail est l'aboutissement des efforts conjugués de plusieurs personnes auxquelles nous tenons à exprimer nos sentiments de profonde gratitude.

A tout seigneur tout honneur, nous remercions le Tout Puissant, lui qui nous a donné la vie et qui continue à nous protéger contre toutes les intempéries de quelque nature que ce soit.

Nos sincères et respectueux remerciements vont d'abord à l'endroit du Dr. Ir. Léonidas GAHIRO, Chef de Département de la Socio-économie Rurale de la FACAGRO qui, malgré ses multiples responsabilités, a eu le courage de diriger ce mémoire. Sa disponibilité, sa rigueur scientifique et ses conseils pertinents nous ont été d'une importance capitale. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous adressons également nos remerciements à Messieurs le Président et le Membre du Jury pour avoir accepté de lire ce travail et d'en constituer le jury de délibération.

Nos sentiments de reconnaissance sont aussi adressés à l'endroit de tous nos éducateurs, de l'Ecole primaire à l'Université, en particulier ceux de la FSEA et surtout ceux du Département d'Economie Rurale pour la formation tant humaine que scientifique qu'ils nous ont donnée.

Nous sommes également reconnaissants envers la Fédération BONAKURE pour leur soutien tant moral que matériel au moment de notre enquête. Nous leur exprimons nos sentiments les plus distingués.

Que nos vifs remerciements arrivent aux acteurs de la filière café (caféiculteurs et intervenants à différents niveaux). Nous leur disons merci pour avoir répondu aux questionnaires que nous leur avons adressés ainsi qu'à différentes interviews.

Nous remercions vivement nos familles respectives qui n'ont ménagé aucun effort pour nous soutenir sur ce dur et long sentier.

A tout un chacun, nous disons sincèrement grand merci!

LISTE DES ABBREVIATIONS

$	: Dollar Américain
%	: Pourcentage
ABEC	: Association Burundaise des Exportateurs du Café
ARFIC	: Autorité de Régulation de la Filière Café
ASBL	: Association Sans But Lucratif
BBN	: Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle
BCC	: Burundi Coffee Company
BM	: Banque Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CACF	: Consommation Annuelle du Capital Fixe
CNAC	: Confédération Nationale des Associations des Caféiculteurs
COCOCA	: Consortium des Coopératives de Caféiculteurs
CP	: Coût de production
Cts/lb	: Cents par livre
CURDES	: Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economiques et Sociales
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
ECORU	: Economie Rurale
EM	: Echelle Mobile
ENP	: Eléments Non Payants
EP	: Eléments Payants
FACAGRO	: Faculté d'Agronomie
FBU	: Franc Burundais
FMI	: Fonds Monétaire international
FOB	: Free On Board
FSEA	: Faculté des Sciences Economiques et Administratives
FW	: Fully Washed
GRQ	: Grille de Rémunération Qualitative
Ha	: Hectare
HJ	: Homme Jour

INADES	: Institut Africain de Développement Economique et Social
INTERCAFE-BURUNDI	: Association Interprofessionnelle du Café du Burundi
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: Kilogramme
M.O	: Main d'Œuvre
MB	: Marge Brute
MN	: Marge Nette
Nb	: Nombre
N°	: Numéro
NYBOT	: New York Board of Trade
OCIBU	: Office du Café du Burundi
OCIRU	: Office des Cultures Industrielles au Ruanda-Urundi
OIC	: Organisation Internationale du Café
OM	: Ordonnance Ministérielle
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
Op. cit.	: Opere Citato
OPs	: Organisation des Producteurs
P.V	: Prix de Vente
PAGE	: Projet d'Appui à la Gestion Economique
PIB	: Production Intérieur Brut
PMA	: Pays Moins Avancés
Qté	: Quantité
RB	: Résultat Brut
RCA	: Redevance Connue d'Avance
Rdt	: Rendement
SDL	: Station de Dépulpage Lavage du café
SIVCA	: Société Industrielle de Valorisation de Café
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement

SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
SONICOFF	: Source Niles's Coffee
SRD	: Société Régionale de Développement
STABEX	: Système de Stabilisation des Recettes d'Exportations
UB	: Université du Burundi
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
USD	: United States Dollar
UTH	: Unité Travail Homme
W	: Washed

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste de figures

Figure n° 1: Masse monetaire injectée dans le pays par le café 27

Figure n° 2 : Evolution de la production du café de 1991 à 2013 28

Figure n° 3: Evolution de la part des exportations du café dans les exportations totales (1990-2013) 29

Figure n° 4 : Evolution du prix de café cerise aux producteurs 40

Figure n° 5: La part des cultures dans les exploitations des enquêtés avant libéralisation 51

Figure n° 6: La part des cultures dans les exploitations des enquêtés après libéralisation 52

Figure n° 7 : Niveau d'instruction des enquêtés 53

Figure n° 8 : Fréquence de sarclage entre 2009 et 2013 54

Figure n° 9 : Comparaison des rendements entre 2009 et 2013 55

Figure n° 10 : Evolution du prix nominal et du prix réel de café cerise payé au producteur 58

Figure n°11 : Evolution du prix au producteur et du prix moyen à l'exportation (1990 à 2008) 59

Figure n° 12: Evolution du prix de référence et du cours moyen de New York 2009-2014 62

Figure n°13 : Niveau d'appartenance aux coopératives 64

Figure n°14: Membres des coopératives ayant tiré des profits 64

Figure n° 15 : Source de financement des activités de production en 2013 67

Figure n° 16 : Représentation des moyennes des marges bénéficiaires réalisées par les caféiculteurs avant et après libéralisation 68

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Répartition des exploitations selon les sources de la main d'œuvre 56

Tableau n° 2: Age et sexe des membres des ménages 57

Tableau n° 3: Point de vue des producteurs sur le monopole et la libéralisation 70

Tableau n° 4: Taux d'utilisation d'engrais. 71

RESUME

Au titre de notre travail de recherche, l'objectif n'est autre que d'analyser l'impact de la libéralisation de la filière café sur les caféiculteurs. La question est de savoir si la libéralisation a contribué au changement et au développement du mode de vie des producteurs. Nous avons présentés l'état de la libéralisation ; calculés les marges bénéficiaires réalisés par les caféiculteurs et enfin identifiés les différentes contraintes liées a la production du café.

A voir l'intérêt du sujet et la problématique pour laquelle porte notre travail, les hypothèses suivantes ont guidé notre recherche : **H1:** La marge bénéficiaire des producteurs n'a pas augmenté avec la libéralisation ; **H2:** Les résultats peu satisfaisants en commune KAYANZA seraient liés à un ensemble d'inadéquations notamment le système de crédit agricole, les mécanismes actuels de commercialisation du café, le mode d'organisation des producteur et l'accès aux intrants agricoles.

Tous les calculs nous ont permis de noter que les caféiculteurs réalisaient une marge bénéficiaire plus élevée en 2009, soit une marge nette moyenne de 136 FBU/Kg de café cerise contre 63FBU/Kg pour l'année 2013. De tout ce qui précède, nous avons confirmé notre première hypothèse. Nous comprenons que même si la libéralisation a des points positifs, elle n'a pas pu contribuer à l'augmentation des revenus des caféiculteurs. Concernant le système de crédit agricole, nous avons constaté qu'aucune structure n'accorde pour le moment de crédit de production. Pour les mécanismes actuels de commercialisation du café, ils restent identiques à ceux opérés durant l'existence de l'OCIBU. Pour ce qui est du mode d'organisation des producteurs, les organisations des producteurs agricoles manquent de dynamisme dans leur fonctionnement. Leur part de collecte est très faible suite au manque de fonds. Ces organisations ne constituent pas encore une force de négociation devant les autres opérateurs de filière. Les paysans n'ont plus accès comme il faut aux intrants agricoles car leurs revenus ne le permettent pas. Ils accédaient aux intrants à crédit et les rembourser au moment des paies. De ce qui précède, notre deuxième hypothèse se trouve ici confirmée.

TABLE DE MATIERES

DEDICACES i

REMERCIEMENTS ii

LISTE DES ABBREVIATIONS iii

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX vi

RESUME vii

TABLE DE MATIERES viii

0. INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL 1

0.1. Intérêt du sujet 2

0.2. Problématique 2

0.3. Hypothèses 4

0.4. Objectifs 5

0.4.1. Objectif global 5

0.4.2. Objectifs spécifiques 5

0.5. Délimitation du travail 5

0.6. Méthodologie du travail 5

0.7. Articulation du travail 7

CHAPITRE I : REVUE THEORIQUE SUR LE CONCEPT DE LIBERALISATION 8

I.1. Fondements de la libéralisation 8

I.2. Différents points de vue et courants de pensée 9

I.2.1. Courant en faveur de la libéralisation 10

I.2.2. Courant opposé à la libéralisation 14

I.3. Motivation et objectifs de la libéralisation du café 17

I.3.1. Motivations générales de la libéralisation 17

I.3.2. Motivation particulière à la libéralisation au Burundi 19

I.3.3. Les objectifs de libéralisation 21

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE 22

CHAPITRE II : LA FILERE CAFE AU BURUNDI ET SON PROCESSUS DE LIBERALISATION 23

II.1. La filière café au Burundi 23

II.1.1. Historique de la filière café au Burundi 23

II.1.2. Importance de la filière café dans le développement socio-économique du Burundi 26

II.1.3. Café comme pilier de l'économie burundaise 28

II.2. Place des organisations des producteurs dans une filière en privatisation/ Libéralisation 29

II.2.1. Structure organisationnelle des associations des caféiculteurs 30

II.2.2. Réponse aux aspirations de ses membres 33

II.3. Système de commercialisation appliqué par l'OCIBU 34

II.3.1.Ventes aux enchères 34

II.3.2. Analyse du système de ventes aux enchères 35

II.3.3. Système de vente par appels d'offres 36

II.3.3.1. Organisation des ventes par appels d'offres 36

III.3.3.2. Limites du système de ventes par appels d'offre 37

II.4. Système de commercialisation appliqué par l'ARFIC 38

II.4.1. Cellule commercialisation 39

II.4.2. Ventes directes 39

II.4.3. Avantages de la cellule dans son système de ventes directes 39

II.4.4. Rôle des associations des producteurs 40

II.5. Evolution du système de rémunération 41

II.5.1. Echelle Mobile 41

II.5.1.1. Organisation de ce système 41

II.5.1.2. Limite de ce système 42
II.5.2. Grille de Rémunération Qualitative (GRQ) 42
II.5.2.1. Principe de base de la grille 42
II.5.2.2. Difficultés de mise en application totale de ces principes 44
II.5.3. Système de "Redevances Connues d'Avances" 45
II.5.3.1. Principe de base 45
II.5.3.2. Difficultés de mise en application de ce système 46
II.5.3.2.1. Problèmes liés aux niveaux des cours du café 46
II.5.3.2.2. Problèmes d'ordre fonctionnel 46
II.5.3.2.3. Problèmes liés à la conjoncture financière 47
II.6. Etat de la libéralisation. 47
CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE 49
CHAPITRE III: ANALYSE DE L'IMPACT DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE CAFE SUR LES PRODUCTEURS 50
III.1. Production de café en commune Kayanza 50
III.1.1. Unité de production 50
III.1.1.1. Unité de production avant libéralisation 50
III.1.1.2. Unités de production après la libéralisation 51
III.1.2. Statut foncier et mode de faire valoir 53
III.1.2.1. Faire valoir direct 53
III.1.2.2. Faire valoir indirect 54
III.1.3. Rendement de la culture de café en Commune KAYANZA 54
III.1.4. Main-d'œuvre dans les exploitations 55
III.2. Détermination du prix de référence 57
III.2.1. Prix payé au producteur avant libéralisation 57

III.2.2. Prix pratiqués depuis la libéralisation 59
III.3. Mode d'organisation des producteurs agricoles en commune KAYANZA 62
III.3.1. Fonctionnement des associations de producteurs de la commune KAYANZA 62
III.3.1.1. Qualité de membre d'une association/union ou coopérative 63
III.3.1.2. Attente des membres 63
III.3.1.3. Réticence des producteurs 65
III.3.2. Activités menées par les OPs dans le cadre de la commercialisation de café 65
III.3.2.1. Regroupement des associations en coopératives 65
III.3.2.2. Commercialisation de café 65
III.3.2.3. Difficultés rencontrées 66
III.4. Fonctionnement du système de crédit dans la zone d'enquête 66
III.4.1. Financement des producteurs au temps du monopole 66
III.4.2. Crédit aux producteurs dans le cadre de la libéralisation 66
III.5. Détermination des marges réalisées par les caféiculteurs enquêtés 68
III.6. Impact de la libéralisation de la filière café 69
III.6.1. Prix au producteur 69
III.6.2. Accès aux crédits et à l'information 69
III.6.3. Relations existantes entre les services d'encadrement et les producteurs 70
III.6.4. Points de vue des producteurs sur la libéralisation 70
III.6.5. Niveau d'utilisation des intrants agricoles 71
CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS 73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 77
ANNEXES 80

0. INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

Les prix payés aux producteurs agricoles en particulier pour les cultures d'exportation, sont à juste titre considérés comme un facteur déterminant de stimulation de l'offre agricole et partant de la croissance des économies africaines qui sont à prédominance agricoles.

L'agriculture africaine est caractérisée par la coexistence d'une agriculture de subsistance et d'une agriculture commerciale axée sur les exportations des matières premières.

Au Burundi, le café constitue la principale source de devises du pays. Il fournit en moyenne 50 à 80% des recettes à l'exportation[1]. De ce fait, la contribution de cette culture au PIB, bien qu'importante, est en baisse et à raison de la chute de la production et des cours mondiaux. Cette situation a engendré des conséquences désastreuses aussi bien pour l'Etat que pour les producteurs qui connaissent une diminution de leurs revenus.

En vue de relancer la production nationale, la filière café a subi de profondes modifications. Sous les auspices des institutions internationales, la commercialisation des produits agricoles a été libéralisée.

Depuis 2007, les caféiculteurs sont reconnus propriétaires de leur café jusqu'au moment de l'exportation. Autrement, le café leur appartient toujours après les premières phases de transformation (lavage, dépulpage, déparchage). Le prix qui leur revient n'est donc plus celui des cerises de café à l'état brut, mais celui du café vert qui se vend directement sur les marchés internationaux.

L'OCIBU a été dissout et le marché libre d'échange a été institué au Burundi. Ceci a donné naissance à l'émergence des sociétés privées (WEBCOR, MUNKAZE COFFEE, ...) et des associations de producteurs (Fédération BONAKURE, Fédération SHIRAMAZINDA....) chargés d'assurer la collecte et l'exportation du café ainsi que l'INTERCAFE qui regroupe les tous les intervenants de la filière café au Burundi.

Dans ce nouveau système de commercialisation, il revient aux producteurs via les organismes intermédiaires de négocier directement avec les acheteurs nationaux ou étrangers les cours de ces produits d'exportation en se basant sur un prix de référence.

[1] BRB, Rapport 2012.

Avec cette nouvelle organisation du marché, des mesures visant l'implication de petits planteurs ont été instaurées par le biais de l'Autorité de Régulation de la Filière Café (ARFIC).Il est attendu que les producteurs devront donc bénéficier des retombées positives de la libéralisation et améliorer leurs revenus.

0.1. Intérêt du sujet

La libéralisation est un sujet d'actualité qui revêt un caractère plus ou moins universel. Dans l'économie burundaise, le café occupe une place importante au niveau des produits exportés. L'accroissement de la production agricole est l'un des facteurs pouvant améliorer la vie économique dans un pays comme le Burundi.

Ainsi, le café est parmi les produits d'exportation agricole qui assurent aux producteurs un revenu important. Ce dernier permet aux agriculteurs de payer leur consommation, leurs facteurs de production, leurs dépenses personnelles ainsi que l'acquisition du capital d'exploitation (cheptel vif ou mort). D'où la nécessité d'étudier les changements qui pourront influencer le comportement des producteurs dans une filière en pleine libéralisation.

L'intérêt de notre sujet intitulé « **Caféiculteurs face à la libéralisation de la filière Café au Burundi : Cas de la commune KAYANZA** » a donc pour but d'analyser l'impact de la libéralisation sur les producteurs et d'étudier le comportement des caféiculteurs face aux enjeux du marché libre.

0.2. Problématique

L'introduction du café au Burundi remonte sous le mandat et la tutelle belge, mais cette culture ne s'est développée qu'à partir des années 1950. Durant cette période, les opérations de collecte et d'exportation de café étaient assurées par l'OCIRU. Elle s'occupait de la vulgarisation des cultures d'exportation, notamment le café et le thé et approvisionnait les paysans en semences sélectionnées.

Après les indépendances, dans les pays en voie de développement, les pouvoirs publics intervenaient sur le marché des produits agricoles, principalement par les offices de commercialisation. Ces organismes permettaient aux autorités étatiques d'exercer une emprise sur la commercialisation des produits agricoles.

Depuis Novembre 1976, le Burundi a changé complètement l'orientation : les usines privées de transformation du café (lavage, déparchage) ont été nationalisés. Un office national (OCIBU) a été créé pour gérer la commercialisation et l'exportation.

L'OCIBU assurait le monopole du marché de café. Il fixait un prix obligatoire à payer à chaque opérateur de la filière. Ce système de barème nuisait à la compétitivité de la filière et ne tenait pas compte des cours mondiaux. La non-compétitivité de la filière café n'était pas seulement due à la dégradation des cours mondiaux, mais aussi aux systèmes de commercialisation et à l'absence de protection du secteur agricole. Par exemple, durant la campagne 1996-1997, le prix au producteur de café parche était très faible par rapport aux cours internationaux (55Fbu/Kg pour 240Fbu/Kg soit 22,9%)[2].

Eu égard à la situation socio-économique, politique et aux crises encore persistantes, les institutions de Bretton Woods (BM, FMI) conseillaient depuis les années 80 pour la disparition des organismes étatiques de commercialisation et la libéralisation de la filière des produits d'exportation. Il s'agit d'éliminer le contrôle de l'Etat sur le marché des produits d'exportation, promouvoir les activités du secteur privé et encourager les marchés privés compétitifs. Les réformes de la filière préconisées par ces institutions visent la libre circulation des informations commerciales entre les différents acteurs, la suppression des prix et barèmes administrés. Ainsi, le prix des produits de rente sera défini par les mécanismes du marché. S'il y a beaucoup d'offre de café que la demande, les prix baissent ; et s'il y a moins de café que la demande, les prix montent. Cette nouvelle situation devrait permettre aux producteurs d'être en rapport avec les prix pratiqués sur les marchés nationaux et internationaux.

Ainsi, à partir de 2005, l'Etat a cédé la place aux sociétés privées et associations de producteurs qui assurent l'essentiel de la transformation et de la commercialisation de la culture du café. Il y a eu donc un transfert pur et simple de la commercialisation du café aux entreprises privées.

[2] Auteur à partir des données de l'OCIBU.

Dans ce système de marché libre, l'offre et la demande des produits agricoles s'ajustent à un certain prix et déterminent la quantité échangée. Les prix sont fixés en tenant compte des cours mondiaux et pourront permettre, grâce à leur niveau élevé, d'améliorer les revenus des producteurs.

La libéralisation de la filière café est censée favoriser la compétition sur le marché, la suppression des intermédiaires et le phénomène de concurrence. Face aux enjeux de la globalisation et de la mondialisation des échanges commerciaux, la compétitivité dans la filière des produits d'exportation apparaît comme une solution efficace pour assurer le développement des producteurs surtout dans les pays en voie de développement.

Devant cette nouvelle situation de marché libre, les sociétés et les organisations de producteurs interviennent sur le terrain pour assurer les opérations de commercialisation. Ainsi certaines questions peuvent être posées :

Dans une filière en pleine mutation, Quels sont les résultats concrets obtenus chez les producteurs ? Quelles sont les contraintes auxquelles font face les producteurs ? Quelles sont les perspectives de cette filière face aux données du marché mondial ?

C'est en vue de répondre à ces différentes questions que notre étude portant sur « **Caféiculteurs face à la libéralisation de la filière café au Burundi : Cas de la commune KAYANZA**», s'est avéré nécessaire.

0.3. Hypothèses

H1: La marge bénéficiaire des producteurs n'a pas augmenté avec la libéralisation ;

H2: Les résultats peu satisfaisants en commune KAYANZA seraient liés à un ensemble d'inadéquations notamment le système de crédit agricole, les mécanismes actuels de commercialisation du café, le mode d'organisation des producteur et l'accès aux intrants agricoles.

0.4. Objectifs

0.4.1. Objectif global

L'objectif principal de cette étude est "**d'analyser l'impact de la libéralisation de la filière café sur les producteurs de la Commune KAYANZA**". Il s'agit d'identifier le comportement actuel des producteurs face aux enjeux du marché libre.

0.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à :

- Identifier le mode de détermination actuel du prix au producteur ;
- Analyser le mode d'action des organisations de producteurs agricoles ;
- Identifier les mécanismes actuels de commercialisation de café;

0.5. Délimitation du travail

Notre travail a été délimité sur le café arabica pour la simple raison qu'il constitue l'espèce la plus cultivée et sa place dans la vie économique prépondérante. Au niveau temporel, notre étude porte sur la période de 1991-2013. Le choix s'est établit sur la commune KAYANZA car c'est la commune où s'est manifesté la libéralisation par l'entrée de plusieurs coopératives et plusieurs opérateurs privés. Un petit espace géographique a été délimité pour faire l'objet de nos investigations minutieuses auprès des exploitants agricoles caféicole par une enquête approfondie et sur un échantillon raisonné.

0.6. Méthodologie du travail

Une revue documentaire nous a permis de consulter les ouvrages généraux, les publications, les mémoires et les rapports des organismes comme l'ARFIC, la CNAC, l'ISTEEBU, l'ISABU, le PAGE, etc. Des sites internet nous ont aussi guidés le long de notre travail. Après cette étape documentaire, une descente de terrain a été prévue. C'est pourquoi un questionnaire d'enquête a été administré auprès des caféiculteurs, acteurs principaux de la production caféicole. L'échantillonnage a porté sur les paysans ayant la culture de café comme culture principale.

Il s'avérait nécessaire de faire une enquête auprès de toutes les collines de la commune mais compte tenue des moyens financiers, un échantillon raisonné a été ciblé afin de mieux traiter notre problématique de recherche.

Nous avons procédé à une enquête auprès de 40 caféiculteurs selon leur disponibilité sur les collines CUKIRO, NYABIHANGA, MAGAMBA, RWINTARE, GACU, KAVUMU de la Commune KAYANZA, l'appui a été mené avec les moniteurs caféicoles œuvrant pour le compte de la fédération BONAKURE, qui nous ont mis en contact avec les caféiculteurs.

Cette méthodologie nous a permis de tester la validité des hypothèses posées au départ en obtenant les résultats nouveaux tant qualitatifs que quantitatifs, conformes ou non conformes aux hypothèses. Tenant compte de la structure de notre sujet de recherche, Il a été question de déterminer les marges bénéficiaires des caféiculteurs enquêtés. Nous ne nous sommes pas uniquement limités à ce niveau, il s'est avéré nécessaire d'identifier et caractériser les handicaps liés à la production et au commerce du café en vue de concevoir des actions pour s'en sortir.

Les marges bénéficiaires réalisées par les caféiculteurs ne peuvent être déterminées qu'avec la comptabilité analytique. Pour notre étude, la marge brute de chaque enquêté est calculée en faisant simplement la différence entre la vente et le coût de production.

Les différentes procédures ayant été suivies afin d'obtenir les différentes marges bénéficiaires pour les caféiculteurs enquêtés sont indiqués dans les paragraphes qui suivent. Dans cette partie, Il s'avérait nécessaire d'utiliser avec précaution les données chiffrées.

Les différentes charges ayant été prises en considération lors du calcul des marges bénéficiaires ont été calculées comme suit :

Le producteur doit d'abord supporter le coût de production. Le coût de production exprime en terme physique ou monétaire, la quantité des facteurs incorporés dans un ou plusieurs produits.

Ainsi, le coût global de production comprend à la fois toutes les dépenses effectives (éléments payés : semences, engrais, main d'œuvre, produits phytosanitaires,...), les éléments non payés tels que les contributions et enfin les amortissements. Quant au coût unitaire de production, il s'agit du coût par unité physique de chaque produit (par exemple : le coût d'un kilogramme de café).

L'expression ayant été utilisée dans le calcul de la marge brute est la suivante :

MB = RB – CP, avec MB : marge brute, RB : rendement brut, CP : coût de production

Signalons ici que le rendement brut est équivalent au produit brut, c'est-à-dire la valeur de toutes les productions finales obtenues au cours d'un exercice. Il est la somme des ventes et l'autoconsommation.

RB = Ventes + Autoconsommation

Quant au coût total de production, c'est la somme des éléments payés (EP), éléments non payés (ENP) et amortissements.

CP = EP + ENP + Amortissements

Les données recueillies sur le terrain ont été codifiées et statistiquement analysées par Excel. Pour mieux analyser les résultats, des tableaux ont été établis, des figures présentées à partir des données traitées. Ces traitements nous ont principalement fourni les fréquences et les distributions des principales variables sous études.

Pour des données secondaires déjà existantes, on a fait recours à l'ARFIC, à la FEDERATION BONAKURE, au PAGE et à l'INTERCAFE-BURUNDI. Des entretiens ont été également effectués auprès des responsables des différents intervenants dans la filière.

Enfin, nous avons procédé au dépouillement, puis à l'analyse et interprétation des résultats ; cela nous a permis d'évaluer l'impact de la libéralisation sur les caféiculteurs de la Commune KAYANZA.

0.7. Articulation du travail

Notre travail est articulé en trois chapitres qui commencent par une introduction générale et se clôturent par une conclusion générale avec quelques suggestions jugées importantes.

Le premier chapitre s'intéresse aux concepts théoriques sur la libéralisation
Le deuxième chapitre fait état de la filière café et de son processus de libéralisation
Le troisième chapitre quant à lui porte sur l'analyse de l'impact de la libéralisation sur les producteurs.

CHAPITRE I : REVUE THEORIQUE SUR LE CONCEPT DE LIBERALISATION

Dans tout travail de recherche, il est d'une extrême nécessité de définir et passer en revue les concepts de base comme la **libéralisation** qui est fréquemment utilisée afin de permettre aux lecteurs une bonne compréhension de la suite qu'est notre préoccupation initiale. Cela permet de se faire comprendre sans se perdre dans des développements sans cohérence.

I.1. Fondements de la libéralisation

Les préceptes libéraux qui sont la base des plans d'ajustement structurel des années 1980 et des programmes de lutte contre la pauvreté des années 1990 sont résumés selon Salama en dix points, qui fondent le consensus de Washington. Salama affirme que ces dix points sont les suivants:

(l) Une discipline fiscale; (2) une réorientation des dépenses publiques visant à améliorer les dépenses d'infrastructure, de santé, d'éducation, centrés sur les besoins de base et ce au détriment, d'une intervention de l'État dans le secteur économique; (3) une réforme de la fiscalité à partir d'un élargissement de l'assiette fiscale et une baisse du taux d'imposition; (4) la libéralisation des taux d'intérêt avec l'abandon des taux préférentiels afin d'éliminer la «répression financière» et d'améliorer grâce à une hausse des taux d'intérêt la sélection des investissements; (5) un taux de change compétitif sans qu'il soit clairement indiqué si ceux-ci devaient être fixes ou flexibles; (6) la libéralisation du commerce extérieur grâce à la baisse drastique des droits de douane, la fin des contingentements et l'abandon des autorisations administratives; (7) la libéralisation des investissements étrangers directs; (8) la privatisation des entreprises publiques; (9) l'abandon des réglementations dont l'objectif était d'instituer des barrières; (l0) les droits de propriété. (Salama, 1999).

Williamson (1990) affirme que dans sa version initiale, le consensus de Washington envisage de libéraliser les échanges commerciaux. Il s'agit d'après l'auteur de limiter voire de supprimer, les barrières tarifaires et non tarifaires.

De plus, dans un rapport sur la libéralisation commerciale, Adjovi (2003) définit le concept comme étant « un ensemble de politiques intérieures et extérieures visant à faire disparaître les obstacles au commerce en vue d'augmenter les échanges commerciaux ».

Battino ajoute que le credo d'organismes tels que le FMI et la BM se résume en une seule phrase « toute intervention de l'État entrave et pollue les lois du marché; seul le libre jeu de l'offre et de la demande règle de façon harmonieuse la production et la consommation des matières premières amenant ainsi à un juste équilibre les quantités offertes et consommées dans le monde ». (Battino, 2005).

Banzio affirme que l'option de la Banque Mondiale était une libéralisation intégrale qui comportait les conditionnalités suivantes; (1) le désengagement de l'État des activités commerciales pour ne conserver que le rôle de régulation; (2) la suppression des ventes à terme au profit des ventes spot; (3) la libéralisation du traitement phytosanitaire et concession du contrôle qualité au secteur privé; (4) la suppression du barème différentiel. ;(5) suppression des prélèvements de stabilisation; (6) Suppression du prix garanti au profit d'un prix fluctuant au gré du marché. (Banzio, 2003)

Le dictionnaire du trimestriel, Alternatives Économiques (2005) soutient que la libéralisation commerciale repose sur la conviction que le marché est un meilleur régulateur que l'intervention publique.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que la libéralisation commerciale a été motivée par plusieurs raisons. Toutes ces raisons invoquées par les institutions internationales avaient un dénominateur commun, la libre concurrence. Ainsi, la libéralisation commerciale déclenche une restructuration économique qui profite à certains et fait du tort à d'autres. (Dawson, 2001). Dans les sections subséquentes, nous nous interrogerons donc sur l'incidence effective de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Cependant, nous nous limiterons aux relations possibles pouvant exister entre la libéralisation et la pauvreté.

I.2. Différents points de vue et courants de pensée

Le mouvement de libéralisation du commerce qu'a connu la communauté internationale ne s'est pas fait sans débats. D'abord, dans une section nous tenterons de connaître le point de vue des auteurs qui prétendent que la libéralisation diminue la pauvreté.

Et ensuite, nous aborderons la libéralisation en énumérant le point de vue des auteurs qui sous tendent que ce phénomène augmentera la pauvreté

I.2.1. Courant en faveur de la libéralisation

La diminution de la pauvreté par l'adoption de la libéralisation commerciale est une thèse qui est soutenue par plusieurs auteurs. Les lignes suivantes donnent les opinions des auteurs qui sous tendent cette assertion.

Dans le domaine du développement économique et social des pays de l'Afrique, des organismes comme la BM, le FMI, et l'organisation mondiale du commerce (OMC), laissaient entendre déjà depuis plusieurs décennies, que la libéralisation des économies avait pour conséquence à moyen terme d'améliorer les économies nationales. Ces améliorations pourraient selon eux être perçues notamment par des diminutions significatives des niveaux de pauvreté. Des économistes tels M. François Bourguignon, ancien économiste en chef de la Banque Mondiale (jusqu'en 2007), à l'aide de modèles économiques et mathématiques, ont soutenu que les pays en développement gagneraient à libéraliser leur commerce car les réformes feront reculer la pauvreté dans les zones rurales des pays en voie de développement, parce que ces pays bénéficient globalement d'un solide avantage comparatif dans le secteur agricole, qui représente pour eux une source importante de revenus. De même, la libéralisation des activités à valeur ajoutée est indispensable à l'expansion des possibilités d'emploi et de revenus au-delà de l'exploitation agricole. (BM, 2005)

De plus, Matusz et Tarr (1999) cité par le FMI (2001) soutiennent que les avantages de la libéralisation du commerce peuvent être plus de dix fois supérieures à son coût. À cela, Dollar (2001) ajoute que les pays qui ont ouvert leurs économies au cours des dernières années, notamment l'Inde, le Vietnam et l'Ouganda, ont enregistré une croissance plus rapide et une réduction plus prononcée de la pauvreté que ceux qui n'ont pas adopté cette réforme.

Une autre évaluation interne des recommandations de politique commerciale du FMI concluait dans une analyse, que la libéralisation commerciale aurait un effet globalement positif sur l'emploi et sur les revenus des pauvres. (Bannister et Thugge, 2001).

Le sous-secrétaire d'état chargé des questions économiques, commerciales et agricoles au département d'État des États-Unis, M. Larson soutient que la libéralisation du commerce a un effet profond sur la croissance et la pauvreté parce que le libre-échange ouvre les économies à la concurrence et les sociétés à la comparaison. Le libre-échange crée des possibilités en permettant l'affectation des ressources à des fins productives, améliorant ainsi le niveau de vie de la population. [...]. Il abaisse le prix des produits de première nécessité tels que la nourriture et l'habillement, ce qui entraîne une amélioration de la qualité de la vie, en particulier pour les pauvres. (Larson, 2001).

Par ailleurs, la Banque Mondiale (2006a) affirme que la libéralisation du secteur agricole constitue une mesure directe et puissante de lutte contre la pauvreté. Il ajoute que les pays en voie de développement tireront les plus grands avantages de l'ouverture de nouveaux marchés au commerce de produits agricoles grâce à la réduction des droits de douane, y compris les leurs.

Dans leur étude Winters et al, (2004) présentent une revue de littérature des effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté. Ils abordent le sujet en quatre grandes parties: la croissance économique et la stabilité, le comportement des marchés et des ménages, les salaires et le chômage et finalement le gouvernement. Les auteurs font le rapprochement entre l'ouverture économique et la croissance pour ensuite souligner le lien entre la croissance et la pauvreté. Les réponses sont souvent ambivalentes, mais malgré le manque d'appuis économétriques, les auteurs proposent que les expériences et les évidences semblent tout de même appuyer la thèse que l'ouverture amène la croissance et que celle-ci diminue la pauvreté.

Par ailleurs, Winters conclut que la libéralisation du commerce international contribue généralement à la réduction de la pauvreté car elle aide les gens à réaliser leur « potentiel de production» (leur tendance à choisir le secteur d'activité le plus rentable) ,elle stimule la croissance économique, elle limite les interventions arbitraires des pouvoirs publics (ceux-ci gardent la marge de manœuvre qui leur permet éventuellement d'appliquer une politique « sociale », mais perdent la capacité d'intervenir trop largement et trop constamment sur les prix des marchandises, ce qu'ils font souvent en drainant les richesses des campagnes au profit des citadins), elle aide à résister aux chocs (le marché international est plus diversifié et comprend plus d'acteurs que le marché intérieur)." (Winters, 1999).

Le rapport de la Banque mondiale, Global Economic Prospects, 2004, est centré sur le régime du commerce international et ses implications pour les pays en développement. Il développe des arguments en faveur de la libéralisation du commerce et de son incidence positive sur les pays en développement, en esquissant un programme favorable aux pauvres de la libéralisation des échanges dans tous les secteurs qui, s'il était mis en œuvre sur une période de cinq ans jusqu'à 2010, pourrait produire pour les pays en développement des gains approchant 350 milliards de dollars EU avant 2015 et réduire de 8 pour cent la pauvreté.

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA, 2005a) souligne que les bénéfices de la libéralisation du commerce contribueraient de manière significative à la croissance économique et à la hausse des salaires des ouvriers non qualifiés dans les pays en développement. Le commerce peut stimuler le changement et favoriser les conditions permettant aux pauvres d'améliorer leurs revenus et de mener une existence plus longue, plus saine et plus productive. La plupart des populations pauvres vivent dans les zones rurales et tirent leur subsistance de l'agriculture. Aussi le rapport fait valoir que la croissance du secteur agricole est cruciale pour réduire durablement la pauvreté.

Dollar et Kraay (2001) soutiennent que la libéralisation du commerce a aussi un impact sur la réduction de la pauvreté à travers son effet sur la croissance. En effet si la libéralisation mène à une plus forte croissance, cela peut entraîner une augmentation des revenus des pauvres et donc diminuer la pauvreté. Les recherches empiriques montrent que le commerce n'est généralement pas associé à une augmentation de l'inégalité dans les revenus.

Selon le FMI (2001) et la Banque Mondiale (2000), la libéralisation agricole aura des effets favorables sur la pauvreté. D'une part, dans les pays en développement exportateurs de produits agricoles, la production agricole locale devrait augmenter et les rémunérations des facteurs (travail agricole, terre) en bénéficieraient. D'autre part, la réduction des protections douanières est un élément de baisse des prix intérieurs.

Pour Dixon, Gulliver, Gibbon et Hall (2001) avec le phénomène de la libéralisation agricole, il y aura une meilleure gestion des cultures grâce à l'utilisation des semences améliorées de variétés appropriées, un meilleur établissement des cultures au début de la saison des pluies afin d'accroître la couverture protectrice du sol et de réduire les pertes en eau et l'érosion.

Ceci permettra donc de diminuer la pauvreté chez les producteurs.

Aussi, Regnault (2006) mentionne qu'on attend du processus de libéralisation commerciale agricole qu'il stimule le développement; d'une part du côté de la consommation par une baisse des prix se traduisant par une amélioration du niveau de vie. Et d'autre part du coté de la production par une réaffectation productivement plus efficace des facteurs de production libérés mais aussi par une diminution du coût de reproduction de la force de travail.

Pour la Banque Mondiale (2004), une libéralisation agricole ambitieuse aurait un impact très significatif sur le développement. Elle entraînerait des gains annuels mondiaux pour les pays en développement. Selon elle; il y aurait 300 milliards de dollars à gagner à la libéralisation totale du commerce agricole. Elle précise que c'est du « win win ». Les pays du nord pourront économiser les 360 milliards de subventions et ceux du sud conquérir des marchés qui leur sont interdits. Selon elle, la libéralisation agricole aurait des effets bénéfiques sur la pauvreté.

D'une part, d'après le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII, 2004) dans les pays en développement exportateurs de produits agricoles, la production agricole locale devrait augmenter et les rémunérations des facteurs qui y sont associées (travail agricole, terre) en bénéficieraient. D'autre part, la réduction des protections douanières est un élément de baisse des prix intérieurs des biens de première nécessité. De son côté, le service de recherches économiques du ministère de l'Agriculture américain qualifie ces gains de « considérables». La plupart des grands organismes internationaux sont convaincus des bienfaits que l'ouverture des marchés provoque. D'étude en étude, les chiffres varient mais les tendances sont les mêmes. Ainsi, la Banque Mondiale estime que le gain potentiel de bien-être mondial, suscité par une libéralisation totale des marchés dans tous les domaines de l'économie, s'élève à 260 milliards $US par an.

La Commission européenne, elle aussi très optimiste, assure qu'une réduction générale de la protection aux frontières dans tous les secteurs et dans tous les pays du monde jusqu'à la moitié de leur niveau actuel, entraînerait un gain annuel de 400 milliards $US. Par ailleurs, pour Stranks (1999), la libéralisation des échanges commerciaux permet une plus grande mise en valeur des économies d'échelle. En procurant aux producteurs nationaux de plus grandes possibilités d'accès aux marchés.

I.2.2. Courant opposé à la libéralisation

La conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son rapport sur le commerce et le développement, prenant à titre d'exemple les résultats de ces plans d'actions, a constaté que les effets de ces libéralisations du commerce, fragilisaient davantage les couches les plus défavorisées. Ce rapport de la CNUCED affirme que dans plusieurs pays qui ont appliqué des programmes d'ajustement structurel, la libéralisation s'est traduite par l'accroissement de la marge de profits des négociants au détriment des exploitants. Les agriculteurs ont moins profité de cette déréglementation. (CNUCED, 1997)

Battino (2005) procède à une brève analyse de la situation sociale et économique de 28 pays producteurs de café et cacao. Cette analyse a démontré l'aggravation des conditions économiques et sociales qui sont selon l'auteur la résultante de l'application de politiques libérales: diminution de l'espérance de vie à la naissance, diminution des ressources destinées à la santé, augmentation du taux de mortalité, détérioration de la scolarisation. L'aggravation des conditions économiques est certainement une des causes principales de la détérioration des conditions sanitaires. Disposant de moins de moyens, plusieurs pays ont dû faire de tragiques coupures dans les ressources destinées aux soins des malades.

L'organisme Coordination SUD (2005) affirme que dans de nombreux pays, la libéralisation des échanges de produits agricoles a en réalité accru l'insécurité alimentaire qu'elle entendait combattre. Selon le même organisme, contrairement à la stabilisation des prix promise par les tenants de la libéralisation du secteur, c'est à une dramatique diminution des revenus des paysans à laquelle l'on a assisté: de l'ordre de 3% par an (en prix réel) selon les travaux de la CNUCED pour les produits alimentaires pour la seule décennie 1990-2000. Dans le même esprit, le Comité International de planification des organisations non gouvernementales (ONG)/organisations de la société civile (OSC) soutient que la globalisation et la libéralisation ont privé la majorité des paysans du monde des possibilités d'appui et de protection même limitées dont ils pouvaient bénéficier. Les prix locaux en sont affaiblis, tout comme la capacité des producteurs locaux à accéder à leurs propres marchés. Les producteurs sont contraints de produire pour des marchés éloignés à des prix déprimés et instables. (ONG/OSC, 2002).

L'ancien vice-président de la Banque mondiale, l'économiste américain Joseph Stiglitz déclarait à l'occasion de la préparation du Sommet de l'OMC à Doha (novembre 2001) que la libéralisation commerciale a contribué à une dégradation des économies de beaucoup de pays en développement, car elle les a exposées à l'incertitude des marchés internationaux. [..].La libéralisation commerciale a été programmée par les pays occidentaux pour les pays occidentaux; elle a en fait été organisée pour les pays riches. Ils ont obtenu ainsi des gains disproportionnés. Et les régions les plus pauvres du monde, comme l'Afrique, vont aujourd'hui plus mal à cause des effets du commerce international." (Stiglitz, 2001).

Dans son rapport intitulé "Les pays les moins avancés" la CNUCED (2004) examine la relation entre commerce international et pauvreté dans les PMA, avant de conclure que le commerce international n'a pas tenu ses promesses en matière de réduction de la pauvreté dans ces pays. Les raisons sont multiples: insuffisance des performances commerciales, faiblesse des interactions entre commerce et croissance économique par rapport aux pays en développement plus avancés, et tendance de l'expansion des exportations dans les pays très pauvres à être associée à une forme de croissance économique qui favorise l'exclusion.

Un rapport de la SOFA affirme que les détracteurs du libre échange soutiennent que ce modèle «néoclassique» est imparfait et ne tient pas suffisamment compte des imperfections du marché et des rapports de force inéquitables qui régissent le processus de négociation commerciale au niveau multilatéral. Ils estiment que la libéralisation du commerce compromet la sécurité alimentaire, car elle ne profite qu'aux grands exploitants agricoles à vocation exportatrice, favorise des mesures d'incitation d'échelle et une concentration à fins dimensionnelles, marginalise les petits exploitants et contribue au chômage et à la pauvreté.[...].La libéralisation du commerce ne garantit nullement que chacun en recueillera des bénéfices, même à long terme, alléguant qu'en réalité ce sont les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société qui souffrent le plus des dérèglements du marché découlant du processus de réforme. (SOFA, 2005).

Selon la CNUCED (2004) les pays les moins avancés n'ont pas profité des dernières dix années de la libéralisation du commerce agricole. Ce point de vue est partagé par les membres de coordination SUD (2005) qui constatent, de part leur engagement avec leurs partenaires dans des actions locales, que les paysans de toutes les régions du monde sont en difficulté et que dans des régions entières, ils touchent le fond de la pauvreté. Les déséquilibres qui s'observent et les prix qui se pratiquent sur ces marchés mondiaux contribuent à détruire les économies agricoles, qui ne peuvent s'en protéger, et à plonger les paysanneries dans des crises profondes.

Parallèlement à l'ouverture de leurs marchés, les pays du Sud sont encouragés à exporter davantage afin de dégager des ressources supplémentaires mises au service de leur développement. Une situation qui a engendré une baisse des cours mondiaux d'autant que les systèmes permettant de réguler l'offre ont été supprimés: de nombreux rapports de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO (1999) et de la CNUCED (2002) mettent en lumière la baisse des prix agricoles, et la poursuite de cette baisse depuis la mise en place des politiques de libéralisation de la production et des échanges agricoles. La déréglementation, la diminution des effectifs du secteur public et la réduction des subventions ont appauvri de larges sections de la population rurale africaine, d'après un article publié par Rakodi (2006) sur l'édition en ligne de la Chronique de l'organisation des nations unies (ONU). Les politiques de privatisation, qui visaient à gagner de l'efficience, n'ont pu conduire à un système économiquement plus performant ni réellement favoriser la confiance. Losch et al, (2002) prétendent également que les politiques de déréglementation ont plutôt aggravé les instabilités et profité aux oligopoles privés étrangers aux dépens des sociétés d'État.

D'après la Coordination SUD (2005), la libéralisation des échanges agricoles introduite par l'Accord de Marrakech devait favoriser le développement du Sud. Il s'agissait d'étendre à ce secteur, resté à l'écart des négociations internationales, les préceptes défendus par les partisans du libre-échange: l'accroissement des échanges agricoles devait doper les pays en développement en leur permettant de dégager de nouvelles recettes d'exportations réinvesties dans d'autres secteurs économiques et de se procurer des produits pour nourrir leur population. Mais ce n'est pas à ce résultat auquel les pays du sud sont confrontés.

Berthelot (2002) prétend que la libéralisation agricole est une catastrophe pour les pays en développement. Les bienfaits annoncés du libre échange agricole ne reposent sur aucun fondement sérieux. Pour l'auteur, le libre-échange actuel n'est rien d'autre que le protectionnisme des puissants. Dans un second rapport, Berthelot affirme que La libéralisation croissante des échanges agricoles a été une calamité pour les exploitants familiaux du monde entier car, contrairement au discours dominant, les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres et les marchés agricoles ne s'autorégulent pas d'eux-mêmes. Face à une demande alimentaire stable à court terme, la production agricole fluctue selon les aléas climatiques, donc aussi les prix et revenus agricoles ainsi que les prix à la consommation. (Berthelot, 2004)

Les opinions diffèrent en ce qui concerne les liens de causalité entre la libéralisation commerciale el la pauvreté, d'aucuns soutiennent qu'elle est porteuse de bienfaits pour les défavorisés parce qu'elle diminue la pauvreté, d'autres pensent le contraire. Nous constatons que les positions sont divergentes et soutenues par des arguments valables. Les effets réels de la libéralisation sur la pauvreté restent énigmatiques.

I.3. Motivation et objectifs de la libéralisation du café

Ce sous chapitre analyse successivement les motivations générales puis les motivations particulières de la libéralisation au Burundi et enfin, les objectifs de la libéralisation.

I.3.1. Motivations générales de la libéralisation

L'accroissement de l'efficacité productive, l'obtention de revenus et le développement du capitalisme populaire a constitué les principales justifications des vastes opérations de libéralisation.

La notion de libéralisation qui s'inscrit dans le cadre de privatisation, est une des stratégies prônées pour mieux répondre à la satisfaction des aspirations individuelles et collectives.

Le concept « propriété privée »est sans contexte le foyer même de l'émulation et donc le ressort universel de l'efficacité.

Cette thèse se défend à juste titre dans ce sens que mis à part quelques cas fantaisistes ou très peu gâtés par la nature, la notion de propriété privée :

- constitue une référence claire de définition des objectifs ;
- oblige à choisir de manière réaliste le niveau d'objectifs à poursuivre compte tenu des moyens disponibles ;
- pousse à se consacrer entièrement à l'exécution des taches programmées ;
- permet une évaluation sans équivoque des résultats ;
- force à plus d'imagination et d'initiatives en cas de difficultés ;
- procure le sentiment d'un meilleur accomplissement de soi en cas d'atteinte de l'objectif que l'on s'est fixé.

Dans presque tous les pays africains, deux considérations semblent être à la base de la politique de libéralisation des entreprises publiques :

« Les unes sont d'ordre idéologique et les autres sont pratiques et proviennent de la nécessité d'assainir l'économie après avoir enregistré de mauvais résultats découlant des performances négatives des entreprises publiques »[3].

Considérations idéologiques:

Le rôle de l'Etat dans le domaine économique doit se limiter à la régulation des forces et des agents économiques, à la création ou la promotion d'un cadre d'incitation approprié tendant à éliminer les distorsions qui peuvent entraver le libre jeu de la concurrence.

L'initiative privée dans ce cas, a un rôle à jouer. Elle dispose de la flexibilité, de l'ingéniosité et du sens de l'innovation qui fait défaut à l'Etat dans certaines activités de production et de distribution.

Le secteur privé est donc vu comme une force de l'efficacité apte à saisir, du moins que le secteur public perdu dans ses procédures bureaucratiques et administratives lourdes, les opportunités d'investissements et de disponibilités financières.

[3]D'ALMEIDA A-F " La privatisation des entreprises publiques en Afrique au sud du Sahara » le mois en Afrique, Juin –Juillet 1986, n °245-246, 70 pages, p.58.

Considérations pratiques :

Au-delà des considérations idéologiques, des considérations pratiques nous semblent avoir été les plus importantes et les plus déterminantes dans les changements d'attitude des gouvernements africains à l'égard des entreprises publiques.

En effet, la faiblesse des résultats réalisés après une bonne période de fonctionnement des entreprises publiques a vite fait de désenchanter tant les autorités de tutelle que les consommateurs potentiels des biens et des services devant être produits par ces services.

Sur base de ce constat, le discours d'Autan qui prêchait la recherche du développement national par la création d'entreprises publiques a pris le sens inverse ; désormais, les lacunes gestionnaires de l'Etat sont évidentes de l'entreprise et fondamentalement structurelles.

De plus, la récession économique mondiale qui sert depuis 1980, avec son cortège de hausse de taux d'intérêt et de protectionnisme dans les pays développés, la crise de liquidités financières connus par de nombreux Etats à la suite de la chute des prix des matières premières et les obligations croissantes au titre du service de la dette, ont fini par convaincre les gouvernements africains qu'il est nécessaire d'opérer des reformes et de réorienter la gestion économique pour relancer la croissance et le développement ;

Après cet aperçu général des justifications à la libéralisation en Europe occidental et dans les pays africains, voyons de façon plus particulière ce qu'il en est Burundi.

I.3.2. Motivation particulière à la libéralisation au Burundi

Au Burundi comme dans bon nombre de pays africains, la situation financière très précaire a conduit la Banque Mondiale(BM) et le Fond Monétaire Internationale(FMI) à tout mettre en œuvre en vue de convaincre les gouvernements à appliquer une politique socio-économique plus rationnelle en termes à la fois de compression des dépenses publiques et de libéralisation voire privatisation des entreprises publiques.

La politique d'ajustement structurel a été introduite au Burundi en 1986 avec une préoccupation en tête de liste à savoir, la privatisation des entreprises publiques du commerce extérieur.

Le grand reproche que l'on fait souvent à ceux qui gèrent les entreprises publiques est de faire vivre ces entreprises de manière illégale du moins par rapport aux lois du marché. Cela s'observe lorsqu'une entreprise structurellement déficitaire continue è recevoir des subventions de l'Etat alors que des entreprises privées nationales ou étrangères auraient pu récupérer le marché et vivre leurs propres recettes. Des cas d'illégalité existent également toutes les fois qu'une entreprise continue à survivre de peur de licencier les employés. Autrement dit, une entreprise qui, même après avoir consommé tout son capital et malgré les dettes accumulées vit artificiellement, continue à fonctionner tant bien que mal.

Bien que les premiers objectifs fussent formulés en termes de restructuration des entreprises publiques, on peut en effet, dire que la période d'ajustement structurel est réellement décisive pour le désengagement de l'Etat dans les entreprises à participation publique.

Et cela est compréhensible dans la mesure où la Banque mondiale avait non seulement conditionné le déblocage des crédits traditionnels par la concrétisation de l'adhésion au programme d'ajustement structurel mais devait aussi faciliter les décisions de liquidation, de libéralisation ou de privatisation en finançant les études d'évaluation préalables.

La Banque Mondiale qui prêche la politique de libéralisation, énonce de grands avantages que renferme la théorie de libéralisation tels que :

- renforcement de l'efficacité et de la performance des entreprises ;
- développement d'industrie compétitive servant correctement le consommateur ;
- accès aux ressources, au savoir-faire et marché qui permettent la croissance ;
- agencement d'une saine répartition du pouvoir dans l'entreprise ;
- élargissement et approfondissement des marchés financiers ;

Concernant la libéralisation de la filière café, Le gouvernement voulait rentabiliser les investissements agricoles et industriels du secteur, en accroissant le volume et la valeur des exportations, les revenus distribués en milieu rural et les charges d'exploitation.

Compte tenu de sa politique générale de désengagement dans les entreprises publiques à caractère productif, le gouvernement a envisagé dans la mesure du possible une politique de libéralisation qui serait adaptée à la filière caféicole.

I.3.3. Les objectifs de libéralisation

Au Burundi, les principaux objectifs de la libéralisation ne différent en rien de ceux des autres pays en voie de développement.

Ainsi, tel que stipulé dans la politique sectorielle de réforme de la filière caféicole de 2007, la libéralisation vise les objectifs suivants :

- La réduction du poids des entreprises publiques sur les finances publiques et créer bien au contraire, une meilleure contribution aux recettes du trésor public à travers les impôts, les taxes, ainsi que le versement des dividendes au trésor public, le cas échéant ;
- La recherche d'une meilleure rentabilité économique et financière à travers une production accrue ;
- Le désengagement de l'Etat des activités qui ne sont pas dans sa mission première pour qu'il puisse se concentrer sur ses grandes fonctions traditionnelles à savoir : l'éducation, la santé, la sécurité intérieure et extérieure, la politique étrangère, monétaire et les finances publiques.

En principe, l'Etat doit gagner des rentrées d'argent frais dans ses caisses au titre du produit des libéralisations ou des privatisations, verserait moins des subventions et mieux encore, percevrait des impôts plus élevés si les entreprises sont dynamiques et mieux gérées, par conséquent plus rentables.

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE

A travers ce chapitre nous avons pu expliquer quelques théories générales relatives au concept de libéralisation.
Notre objectif restant de comprendre l'incidence de la libéralisation sur la pauvreté, nous avons passé en revue des théories nécessaires pour y aboutir.

Nous avons compris que la libéralisation est « un ensemble de politiques intérieures et extérieures visant à faire disparaître les obstacles au commerce en vue d'augmenter les échanges commerciaux ». Nous avons trouvé aussi des auteurs qui prétendent que la libéralisation peut réduire la pauvreté d'autres non.

Pour ceux qui sont pour la libéralisation, ils soutiennent que les pays en développement gagneraient à libéraliser leur commerce car les réformes feront reculer la pauvreté dans les zones rurales des pays en voie de développement, parce que ces pays bénéficient globalement d'un solide avantage comparatif dans le secteur agricole, qui représente pour eux une source importante de revenus.

Pour ceux qui sont contre la libéralisation, ils ont constaté que les effets de ces libéralisations du commerce, fragilisaient davantage les couches les plus défavorisées. La libéralisation s'est traduite par l'accroissement de la marge de profits des négociants au détriment des exploitants. Les agriculteurs ont moins profité de cette déréglementation.

Quant à la motivation de la libéralisation; l'accroissement de l'efficacité productive, l'obtention de revenus et le développement du capitalisme populaire a constitué les principales justifications des vastes opérations de libéralisation.

CHAPITRE II : LA FILERE CAFE AU BURUNDI ET SON PROCESSUS DE LIBERALISATION

Ce deuxième chapitre consiste à présenter la filière café au Burundi ainsi que son processus de libéralisation. Le secteur café au Burundi a connu plusieurs régimes d'organisations et surtout pour ces dernières années avec une forte libéralisation de ce secteur. Dans cette vague de libéralisation, le désengagement de l'Etat dans cette filière obligeait les producteurs à s'organiser, se prendre en charge pour la plupart d'activités que l'Etat n'assume plus. L'événement le plus important au niveau de la filière est la naissance du mouvement associatif des caféiculteurs. Ce mouvement revendique la propriété de l'outil de production de la richesse du pays. Les reformes entreprises depuis 1992 ont introduit plusieurs mesures de libéralisation dont la libéralisation de dépulpage lavage, déparchage du café et commercialisation. En 2002, sous le chapeau du programme d'ajustement du secteur café, d'autres mesures de libéralisation en matière agronomique ont été adoptées. A partir de la campagne 2005/06, il y a eu publication des actes réglementaires consacrant de nouvelles mesures de libéralisation.

II.1. La filière café au Burundi

II.1.1. Historique de la filière café au Burundi

Depuis l'introduction de la culture du café vers les années 1930, le secteur café a connu plus ou moins quatre régimes d'organisations :

Sous le mandant et la tutelle belge ; son introduction par l'administration coloniale s'est faite essentiellement par la coercition à travers une surveillance et un usage abondant de la chicote en cas de négligence.

Durant les années 1950, le café devrait connaître un essor fulgurant et entrer durablement dans les mœurs de nombreux paysans burundais du nord et du centre du pays. A travers sa politique d'amélioration de la qualité, les prix du café s'étaient relevés permettant aux caféiculteurs non seulement de s'acquitter facilement de l'impôt de captation mais aussi de rentrer dans le monde de consommation des biens manufacturés. Signalons qu'à cette période les cours mondiaux étaient bons.

La période de la campagne de récolte et de vente de café par les producteurs durant ces années correspondait à une période de véritable liesse populaire marquant l'implantation de la culture du café dans la culture paysanne du nord et du centre du pays. Cette période a vu l'essor de la production du café en 1959 qui a atteint le pic de 27279 tonnes[4] de café vert. La culture du café au Burundi a été dès ses débuts congestionnés dans des espaces restreints du fait de la forte densité démographique et de la pression foncière qui en résulte. Contrairement à certains pays producteurs où la culture du café est dans les mains des grands producteurs vivant de rentes de sa production, la caféiculture burundaise est le fruit de l'effort de plusieurs centaines de milliers de petits producteurs exploitant de petits lopins de terre.

Entre la période de l'indépendance et l'avènement de la première République (1962-1976) la filière café était en grande partie privatisée[5].

Les pouvoirs publics n'intervenaient que dans la subvention de la recherche, de la vulgarisation, l'amélioration de la qualité par l'investissement dans les équipements de transformation post-récolte, la fixation de la production tant au plan quantitatif que qualitatif, due en premier lieu au relâchement des périodes d'encadrement coercitif.

Depuis 1976, les usines furent nationalisées et toutes les activités en amont de l'exploitation furent confiées à l'OCIBU faisant de la filière un domaine administré (International Alert, 2007). Les privés prestaient comme sous-traitant lors de la collecte du café parche washed. Le Burundi Coffee Company (BCC) fut créé afin de prendre en charge l'exportation.

Le début des années 1980 jusqu'en 1993 correspond à une période de forte expansion du verger encouragée par l'Etat passant de 90 millions à 220 millions[6] de caféiers. Cependant, cette forte croissance du verger ne s'est pas accompagnée par celle de la production. La moyenne annuelle entre 1980 et 1994 s'élevait à 32000 tonnes de café vert alors que le verger avait doublé et que les prévisions espéraient une production de 60000 tonnes par année. Le divorce entre l'expansion du verger, la qualité et la quantité de la production a été le signe patent de la gravité de la crise de la caféiculture au Burundi.

[4] OCIBU :" Note sur le processus de privatisation et libéralisation du secteur café", 2006, p.2.
[5] OCIBU.op.cit.... p.1.
[6] Idem, p.5.

Pour le caféiculteur, le café a constitué pendant longtemps la principale source des revenus monétaires familiaux surtout dans les régions du nord du pays. Au fur et à mesure que la demande en produits vivriers s'est accrue, ces derniers ont acquis progressivement plus de valeur et ont commencé à concurrencer la culture du café.

Ainsi, dans la plupart des régions, le café n'est plus la première source de revenu. Des estimations empiriques rapportent que le café fournit environ la moitié des revenus monétaires des familles rurales.

Avec la suspension de clauses économiques avec l'accord international sur le café, les cours mondiaux ont chuté de manière drastique jusqu'à 49,5 Cts/lb.

Ce n'est qu'à partir de 1989 que le gouvernement a entrepris une réflexion en vue d'adapter son industrie caféière aux nouvelles exigences du marché international. Un plan de restructuration du secteur café a été défini avec comme objectif d'améliorer les performances de l'industrie dans un contexte international compétitif.

Ainsi, à partir de 1992, le secteur café a été organisé sous forme de filière dans laquelle les activités de production, de transformation et de commercialisation ont été séparées et prises en charge par des entités autonomes qui ont remplacé par après l'Office des Cultures Industrielles du Burundi (OCIBU) qui avait le monopole de la transformation et du Burundi Coffee Company (BCC) qui avait le monopole de l'exportation du café à l'étranger. Le programme de réforme de restructuration a été ralenti par la crise que le Burundi a connue depuis 1993. Depuis 2002, le programme des réformes a été relancé suite au retour progressif de la paix.

II.1.2. Importance de la filière café dans le développement socio-économique du Burundi

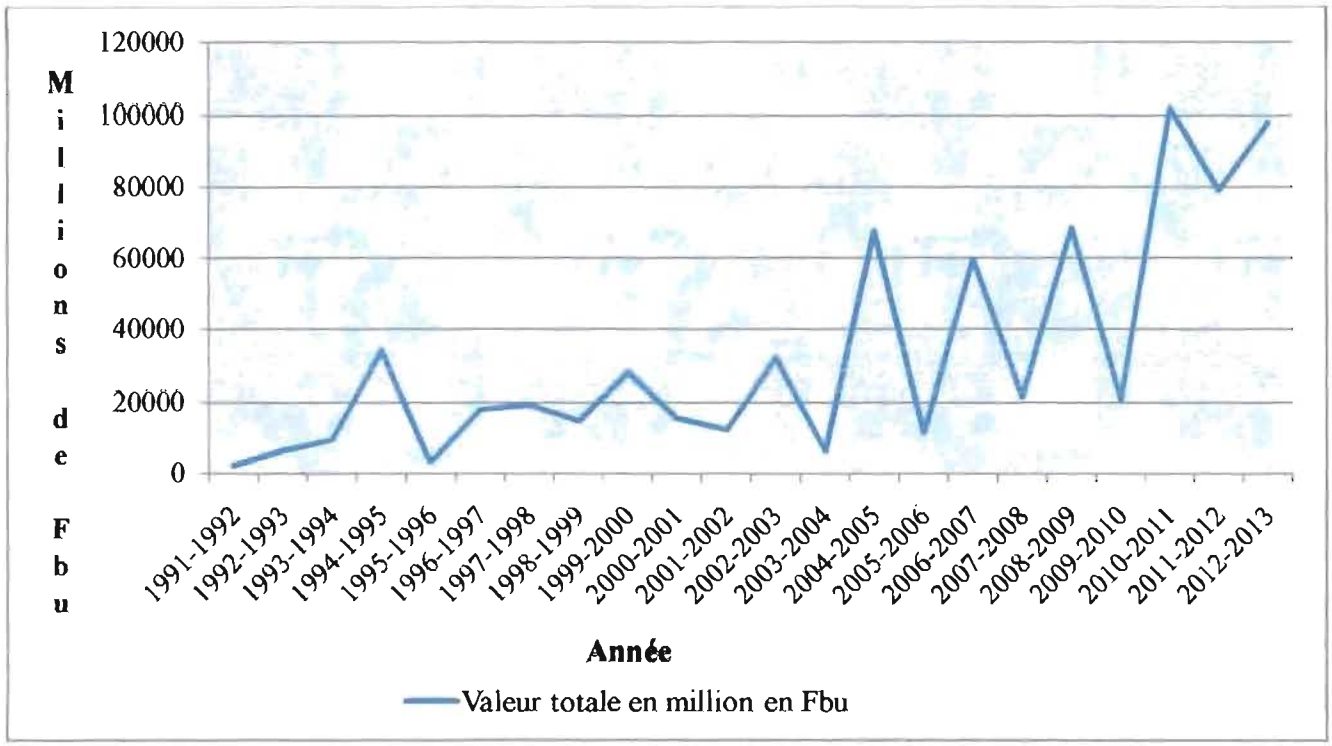
L'intérêt de la culture du café pour le paysan burundais réside encore sur le fait que la récolte caféière est saisonnière et fournit des recettes groupées que le caféiculteur n'est pas en mesure d'épargner tout au long de l'année. Avec de telles recettes, le caféiculteur est en mesure de financer l'amélioration de son habitat, la scolarisation de ses enfants ainsi que d'autres petits investissements.

Il convient de souligner que l'implantation des stations de dépulpage en milieu rural a permis un début certes modeste d'industrialisation, de la valorisation de la main d'œuvre locale pendant la campagne café et l'aménagement des pistes de pénétration pour desservir ces stations mais qui sont aussi utilisées à d'autres fins.

Dans un contexte de forte densité démographique induisant l'éxiguïté des terres, de conflit et de baisse de la fertilité, la population privilégie de plus en plus les cultures vivrières au detriment de l'exploitation des cultures d'exportation dont le café.

La filière café injecte une masse monétaire importante dans le pays comme le montre la figure ci-dessous ce qui permet une circulation importante de la monnaie dans le monde rural au cours des campagnes de collecte de café cerise et parche washed.

Figure n° 1: Masse monetaire injectée dans le pays par le café



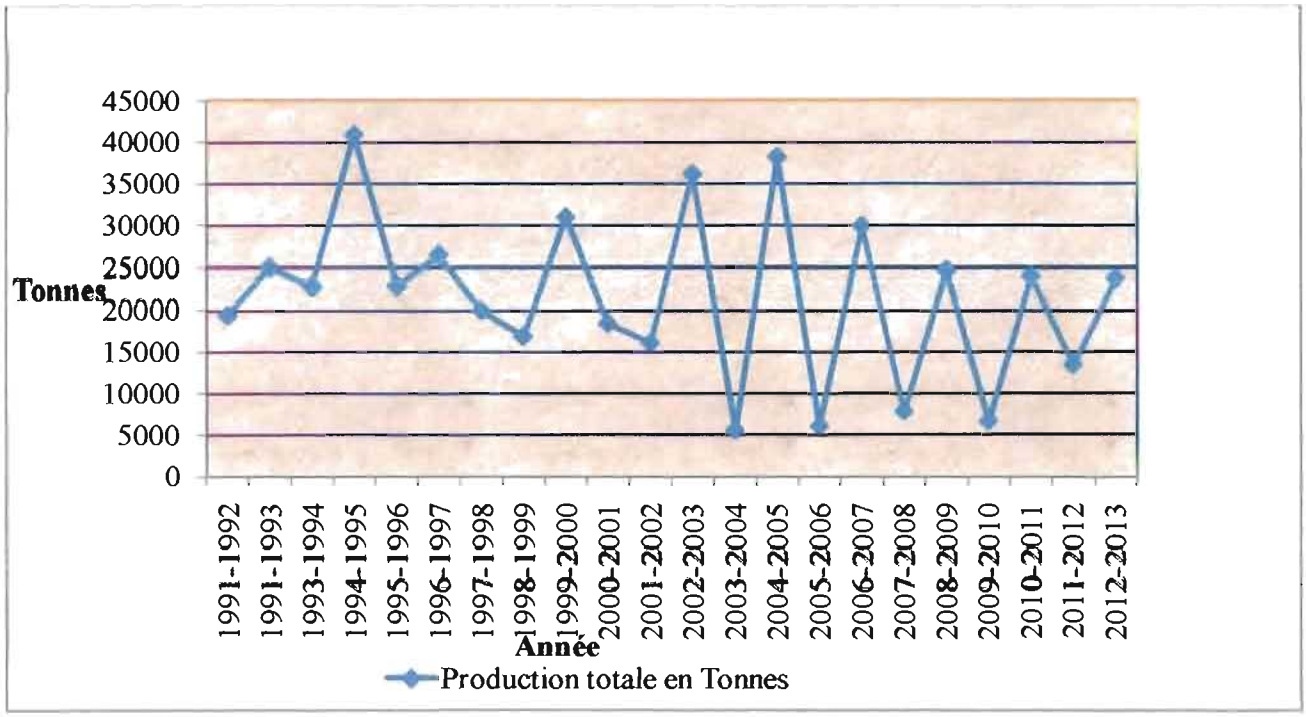
Source : Annexe II

L'handicap majeur est observé au niveau du prix au producteur. Les producteurs burundais ont toujours reçu un prix inférieur à celui de leurs homologues des pays voisins comme l'Ouganda, la Tanzanie, ou le Rwanda. En 1998, la part du producteur burundais est estimée à 33% du prix international du café, alors que par exemple en Ouganda et en Tanzanie les taux sont respectivement de 49% et 41% ou encore de 39% pour le Rwanda (IMF Staff Country Report n° 98/115. Rwanda : Statistical Appendix, 1998, p.10)[7].

[7] Alexandre HATUNGIMANA, « Le café et pouvoirs publics au Burundi », Les cahiers d'Outre-mer [En ligne], 243|2008, mis en ligne le 01 juillet 2011. URL : http://com.revues.org/index5298.html.

Même si le café est d'une importance capitale dans le développement socio-économique du Burundi, il apparaît que la production fluctue et diminue dans le temps comme la figure la montre ci- dessous :

Figure n° 2: Evolution de la production du café de 1991 à 2013



Source : Annexe II

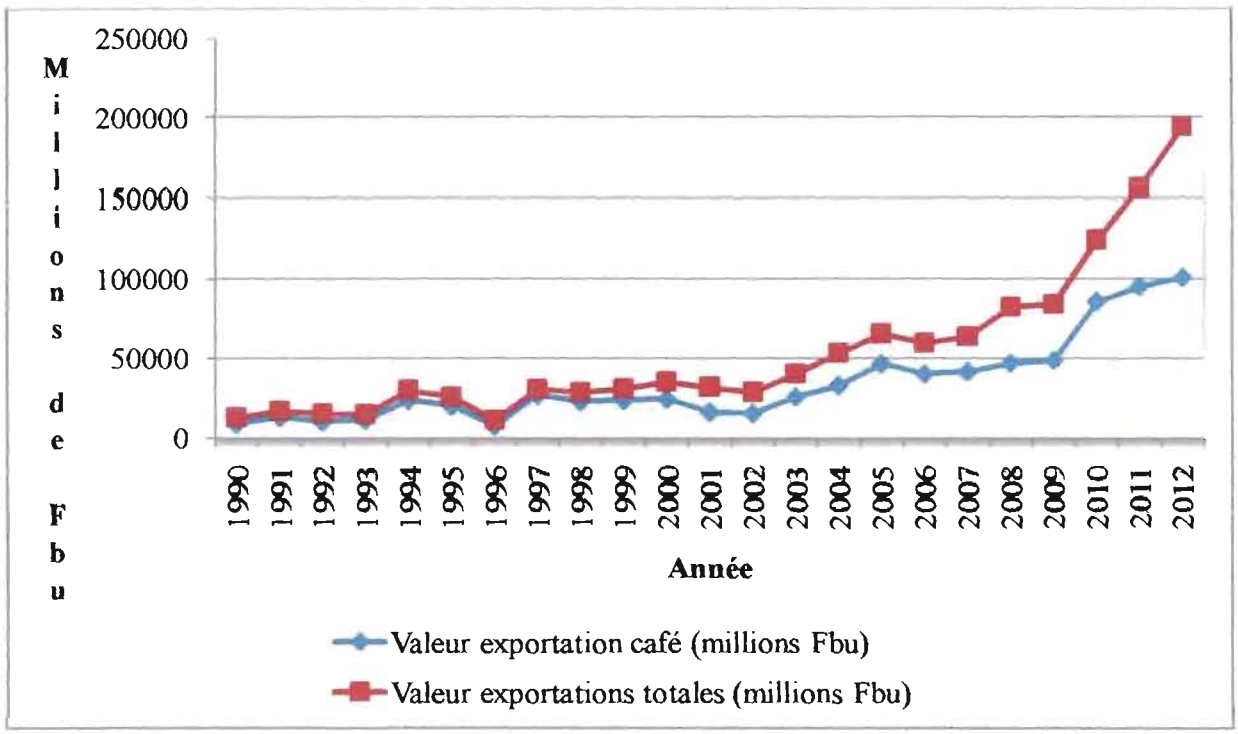
Cette figure montre que la courbe de production de café présente des fluctuations sur toute la période considérée. Durant la campagne 2003/2004 et 2005/2006, la production a chuté suite aux mauvaises conditions climatiques, la baisse de la fertilité, le vieillissement des vergers et aux maladies qui ont attaqué le caféier comme l' « Urukarakara » : la rouille du café qui en attaquant les feuilles réduit la production des cérises de façon drastique. Ainsi, la figure ci-dessus montre que l'évolution de la production a été décevante depuis 1990. Elle a évolué en dents de scie, sans manifester aucun signe de décollage. (Cochet, 2001)

II.1.3. Café comme pilier de l'économie burundaise

Le café reste la principale source de devises et le principal produit d'exportation du pays même si son importance relative a tendance à baisser comme le montre la figure ci-dessous. Autrement

dit, tant que le Burundi n'aura pas d'autres produits de remplacement, l'Etat devra tenir compte du poids du café dans la balance commerciale et dans les revenus d'exportation pout toute politique relative à la réforme du secteur.

Figure n° 3: Evolution de la part des exportations du café dans les exportations totales (1990-2013)



Source : Annexe III

L'analyse de cette figure nous permet d'affirmer que le café domine les exportations. En effet, durant la période (1990-2012), les exportations du café ont été de 790750,4 millions sur un total de 1238994,2 millions des exportations totales soit 63,82%. D'où la nécessité d'étudier avec rigueur toutes les réformes qui concernent cette filière très sensible à l'économie du pays.

II.2. Place des organisations des producteurs dans une filière en privatisation/ Libéralisation

La privatisation et la libéralisation sont des effets marquants du désengagement de l'Etat dans une filière obligeant les producteurs à s'organiser, se prendre en charge pour la plupart d'activités que l'Etat n'assume plus. L'événement le plus important au niveau de la filière café est la

naissance du mouvement associatif des caféiculteurs. Ce mouvement revendique la propriété de l'outil de production de la richesse du pays.

La création d'associations des caféiculteurs a débuté en 1996 à l'initiative de l'OCIBU principalement pour remédier à l'effondrement de l'encadrement des caféiculteurs du fait de la suppression du poste d'encadrements des DPAEs dans le courant de réformes macroéconomiques requises par l'ajustement structurel.

Les SOGESTALs ont alors été sollicitées pour s'impliquer davantage dans l'encadrement des caféiculteurs. Pour parier à cette lacune, l'OCIBU s'est assigné l'objectif d'organiser les caféiculteurs à travers un « auto encadrement » au sein des associations afin de mobiliser les producteurs autour des travaux liés à la production caféicole pour augmenter la qualité et la quantité de cerise et réhabiliter les caféiers abandonnés.

L'OCIBU a passé un contrat dans un premier temps avec INADES Formation Burundi pour l'initiation d'un programme pilote de création d'associations de caféiculteurs à Gitega, à KAYANZA et à NGOZI. L'INADES a identifié des « acteurs relais »leaders potentiels du mouvement associatif avec l'aide de l'administration provinciale, des SOGESTALs et des DPAEs. Les agronomes communaux et les encadreurs participent à l'identification de ces « acteurs relais » plus souvent avec l'aide des producteurs ayant un certain niveau d'étude et possédant un verger important, prêts à s'investir bénévolement dans le programme.

II.2.1. Structure organisationnelle des associations des caféiculteurs

Les producteurs de café sont environ 800 000[8] planteurs, certains appartenant à plusieurs associations. La Confédération Nationale des Associations des Caféiculteurs du Burundi « CNAC-MURIMA W'ISANGI » est une organisation sans but lucratif. Elle est créée en 2004 et enregistrée comme Urunani Mpuzamashirahamwe y'Abarimyi b'Ikawa mu Rwego rw'Igihugu « MURIMA W'ISANGI », Ordonnance Ministérielle n° 530/600 du 2/06/2005. Elle est organisée à 4 niveaux : les Associations (collines), Unions des Associations (espace couvert par une station de lavage de café), coopératives, Fédérations des Associations des caféiculteurs et Confédération Nationale (au niveau national). Les membres de la CNAC-MURIMA W'ISANGI sont : 3226

[8] Diagnostic de compétitivité et stratégie de développement de la filière café au Burundi, 2007.

associations, 145 unions avec personnalité juridique, 13 coopératives qui ont des stations de lavage parmi 104 coopératives ayant les statuts notariés, les registres de commerce et les numéros d'identification fiscale, 5 fédérations avec ordonnance ministérielle d'agrément.

La Confédération Nationale possède au total 127 029 membres. Les membres de la CNAC sont des petits producteurs exploitant les petites plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun[9].

La couverture géographique est constituée de KAYANZA, NGOZI, KIRUNDO, MUYINGA, KARUZI, GITEGA, MURAMVYA, MWARO, RUTANA, MAKAMBA, BURURI, BUJUMBURA-RURAL, BUBANZA et CIBITOKE (14 provinces sur17, bientôt les 3 trois provinces de Cankuzo, Ruyigi et Rutana seront couvertes par la CNAC-MURIMA W'ISANGI).

Depuis 2009, appuyés par la Confédération Nationale des Associations des Caféiculteurs du Burundi (CNAC), Inades-Formation Burundi et l'Association Appui au Développement intégral et la Solidarité des collines (ADISCO), certains caféiculteurs appartenant aux associations paysannes ont commencé à rassembler leurs petites économies pour se construire des stations de lavage de café. Ils ont ainsi formé autour d'elles des coopératives qui sont prises comme une approche nouvelle et progressive permettant aux caféiculteurs de prendre en main leur avenir en transformant leur agriculture en une affaire rentable.

En 2012,. 11 des 104 coopératives ont pu construire leurs stations de lavage. Ces coopératives voulaient améliorer et contrôler toute la chaîne de valeur du café. Au cours de la campagne café 2012-2013, ces 11 coopératives de caféiculteurs possédant déjà leurs stations de lavage se sont regroupées dans le Consortium des Coopératives de Caféiculteurs (COCOCA) qui coordonne toutes les activités liées à la commercialisation et au marketing du café des coopératives.

Pour adhérer au mouvement associatif/union ou coopératif, il faut :

- Etre en possession d'une plantation de caféiers ;
- Adresser une lettre de demande d'adhésion au Président de l'association, union ou coopérative ;
- Respect des statuts du mouvement association/union ou coopératif.

Les membres élisent leurs représentants dans l'assemblée générale[10].

[9] www.cnacburundi.org.
[10] CNAC, www.cnacburundi.org.

Les associations sont toutes presque structurées sur le même modèle.

Elles sont composées de l'assemblée générale ; d'un comité exécutif comprenant un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un conseiller, un comité de surveillance composé de trois membres chargés de contrôler le comité exécutif, vérifier les comptes et enfin un comité d'arbitrage chargé de gérer les conflits.

Les membres des comités sont élus pour 2 ans par l'assemblée générale à travers un scrutin à bulletin secret. Certaines associations ont mis en place un système de contrôle externe des dépenses effectuées par un membre d'une association voisine.

Les associations collinaires sont constituées de 10 à 80 membres et sont formées au niveau d'une ou plusieurs collines. Elles forment des unions qui ont une fonction essentiellement économique dont les principales activités sont :

- La collecte des cerises, la gestion du centre de collecte et les paiements aux producteurs qui ont livré des cerises aux associations ;
- L'octroi des petits crédits aux membres sur fonds propres ;

Les Fédérations ont pour rôle :

- La coordination et le suivi des activités des unions et associations
- L'appui à la création de nouvelles associations dans l'encadrement, la structuration, la rédaction de base,
- La représentation des producteurs à l'échelle régionale et la défense de leurs intérêts.

La confédération a pour rôle principal, la défense des intérêts des producteurs et leur représentation dans les instances de prise de décision de la filière.

Le mouvement associatif des caféiculteurs dispose relativement de peu de ressources propres. Les ressources des associations proviennent des cotisations des membres qui diffèrent d'une association à une autre ainsi que des marges bénéficiaires prélevées sur la collecte de la cérise. Certaines associations demandent une journée de travail gratuite par semaine pour la culture d'une petite parcelle de cultures vivrières dont le produit de la vente est versé au bénéfice de l'association ou encore elles se font verser une partie du salaire d'une journée de travail des

producteurs. La Confédération ne dispose pas de fonds propres. Elle fonctionne grâce à des aides des ONG(s).

La difficulté du mouvement de caféiculteurs de lever des fonds propres suffisants mais aussi des aides extérieures substantielles est peut être une des manifestations de sa faiblesse organisationnelle au moment où il revendique des responsabilités importantes dans le cadre de la réforme de la filière.

II.2.2. Réponse aux aspirations de ses membres

Dans la relance du mouvement en 1998, les SOGESTALs et INADES, en écoutant les producteurs, ont identifié des bases solides qui pouvaient les amener à s'associer. Parmi ces bases d'association qui se sont relevées efficaces dans les mobilisations des producteurs, on peut citer la question du transport dans les régions comme le Kirimiro ou les distances entre champs des paysans et les stations de lavage sont importantes. Dans ces régions, le transport du café cerise se faisait soit sur la tête soit à vélo ou encore, le café était acheté par des commerçants qui se chargeaient aussi du transport mais en offrant le plus souvent un prix inférieur au prix de référence.

Mais le regain de motivation et même l'enthousiasme que l'on perçoit chez les caféiculteurs membres des associations proviennent de l'ensemble de ces services.

On pourrait en citer trois en particulier :

- L'augmentation du prix du café ;
- Les microcrédits ;
- La mobilisation sur des thèmes militants de revendication que les associations ont réussi à faire partager à leurs membres.

Dans le débat portant sur la privatisation/libéralisation de la filière café et les revendications du mouvement associatif des caféiculteurs, la question de la représentativité est centrale. Un des éléments d'évaluation de cette représentativité est le ratio entre membres et non membres. La culture du café étant traditionnellement une activité dominée par les hommes, les femmes sont sous représentées dans le mouvement. Mais, cette sous représentation n'est pas extrême dans la mesure où si effectivement les femmes sont moins nombreuses à adhérer aux associations, elles

n'en sont pas absentes non plus. Selon les chiffres de l'INADES-Formation, en septembre 2005, elles comptabilisaient 18179 femmes et 49537 hommes soit un ratio de 36% de femmes.

Au niveau de l'effectif des membres mobilisés en associations, la Fédération MFASHANGUFASHE de KIRUNDO-MUYINGA est plus avancée que les autres, la dynamique associative y a démarrée trois ans plus tard par rapport aux provinces de KAYANZA, NGOZI, et GITEGA. La synergie entre INADES-Formation Burundi et la SOGESTAL KIRUNDO-MUYINGA a été productive, ce qui a permis de rattraper le retard.

II.3. Système de commercialisation appliqué par l'OCIBU

L'organisation de la filière café issue des réformes opérées en 1992, conférait à l'OCIBU la responsabilité de la réglementation, du développement et de la coordination des stratégies. L'OCIBU jouait également le rôle d'élaborer les politiques du secteur café, son industrie, ainsi que sa commercialisation.

En ce qui est de la commercialisation, le prix par kg de café cerise et le prix par kg du café parche étaient fixés et gérés par l'OCIBU. Par la suite, il les portait à la connaissance de la population par la voie des ondes.

Lorsqu'il s'agit du prix du café vert c'est-à-dire destiné à l'exportation, le comité chargé des ventes se réunissait pour fixer les prix de réserves. Donc, ces prix dépendaient de trois facteurs importants : le cours du contrat sur le marché de New York à la fermeture des bureaux, le mardi précédant le mercredi des ventes, le calibrage et la qualité du café et le taux de change du jour.

De là, on peut identifier quelques systèmes de commercialisation qui ont été appliqués par l'OCIBU. Il s'agit notamment du système de ventes aux enchères, système de vente par appels d'offre, etc.

II.3.1.Ventes aux enchères

La vente aux enchères n'est autorisée qu'entre l'OCIBU, la BCC (Burundi Coffee Company) et les exportateurs de l'ABEC (Association Burundaise des Exportateurs du Café). En effet, cette dernière ne reconnaît uniquement que des transactions entre ses membres ou par l'intermédiaire de ses membres ou avec l'OCIBU.

Elle ne prêtera son concours à aucun licencié (membre ayant une licence d'exportateur) qui n'est pas membre sauf pour le cas d'arbitrage ou si le conseil d'Administration en décide autrement. On remarquera alors que ce marché nécessitait beaucoup de services dont le contrôle de la qualité, les informations sur la tendance du marché etc.[11]

Une fois que les commerçants collecteurs achetaient ce café parche washed pour le revendre à la SODECO, il devenait aussi une propriété de l'OCIBU. Les SOGESTALs et la SODECO constituaient ainsi des prestataires de service qui étaient rémunérées sur base d'une clef préétablie.

Les producteurs commençaient à livrer aux stations de lavage à partir de Février ou Mars et n'étaient payés qu'au mois de juillet. Les prix intermédiaires, c'est-à-dire le prix par kg de cerise et le prix par kg de parche washed étaient gérés et fixés par l'OCIBU pour le compte de l'Etat. Ils constituaient les prix minimum garantis pour les producteurs.

Quant au prix à l'exportation, il dépendait de plusieurs facteurs, ente autres les cours sur le marché de New York, les spécifications qualitatives du café en terme de calibre, de défauts physiques et de goûts à la tasse.

Pendant les enchères, chaque exportateur exprimait son offre sur un lot donné et déterminé. Ainsi, les acquéreurs étaient ceux qui offraient les prix les plus élevés. S'il arrivait que les prix proposés par les exportateurs soient inférieurs aux prix de réserve fixés par le comité de ventes de l'OCIBU, les lots concernés étaient retenus pour être exposé lors d'une autre séance de vente.

II.3.2. Analyse du système de ventes aux enchères

C'est en 1991 qu'on a instauré le système de vente aux enchères, il s'agissait d'une période des programmes d'ajustement structurel. En effet, c'est à partir de cette période que fut ouvert l'exportation du café au secteur privé, si non auparavant, la mission d'exporter le café était confiée à la société BCC (Burundi Coffee Company).

[11] Rapport annuel de l'OCIBU, 1992.

Le gouvernement, à cette époque, fixait au début de chaque campagne un tableau répartissant les recettes du café entre les producteurs, les différents intermédiaires et l'Etat qu'on appelait « Echelle mobile » que nous allons développer dans les paragraphes suivants.

Même si la vente aux enchères a remplacé le monopole de l'Etat sur les exportations, ce système a affiché plusieurs limites. En effet, ce système n'a pas permis ni l'amélioration de la transparence ni l'augmentation des prix au producteur. Etant donné que les prix proposés par les exportateurs étaient des fois, inférieurs aux prix de réserve fixés par le comité des ventes de l'OCIBU, le volume du café non vendu augmentait jour au jour. Cela présentait des conséquences graves car, la qualité se détériorait au cours du stockage, avec un effet d'entraînement sur le prix.

Dès l'entrée des opérateurs privés sur la scène du système des exportations, ils n'ont pas travaillé de manière isolée ou individuelle, ils ont constitué un bloc. Ce bloc présente le visage d'une Association Burundaise des Exportateurs du Café ABEC. Face à ces différentes contraintes, le système de vente par appels d'offre a remplacé ce système.

II.3.3. Système de vente par appels d'offres

La vente par appels d'offre est organisée de la même façon que celle aux enchères. Mais la seule différence est que les offres étaient présentées sous prix fermés, alors que la vente aux enchères était un mode de vente à la criée par lequel il fallait compter sur celui qui dira mieux pour trouver un prix à adjuger.

II.3.3.1. Organisation des ventes par appels d'offres

Dès lors, l'arrivée de la nouvelle famille d'exportateurs et la fixation d'un prix minimum garanti pour les producteurs devraient être de nature à stimuler la production tout en favorisant l'introduction des pratiques de ventes transparentes et efficaces. Ainsi, les dossiers d'appels d'offres renfermaient deux grands dossiers :

La première affichait les dispositions régissant l'appel d'offre et le deuxième concernait la description technique sommaire des lots à vendre.

Le calendrier n'ayant pas été modifié, les séances se tenaient de la même façon que chez le système de vente aux enchères. Tous les exportateurs intéressés pouvaient participer à l'ouverture des enveloppes.

Au moment de la séance, toutes les soumissions étaient portées à la connaissance des participants, ensuite, pour procéder à l'analyse des offres, le comité des ventes était obligé de se retirer. Les délibérations tenaient compte de plusieurs paramètres notamment le niveau des cours mondiaux et des différentiels sans oublier les appréciations qualitatives de chaque lot.

Après délibération à huit clos, les participants rejoignaient la salle des ventes et le chef de service commercialisation annonçait les résultats en proclamant les prix adjugés, les adjucataires et les contre-offres pour les lots n'ayant pas attirés des prix à des niveaux acceptables.

III.3.3.2. Limites du système de ventes par appels d'offre

L'analyse de ce système de ventes qui était considéré comme étant une innovation dans la commercialisation du café connaissait d'autres insuffisances. En effet, les exportateurs qui sont regroupés au sein de l'ABEC pouvaient se concerter pour faire des concessions. A la fin d'une séance de vente, les grades données ou déterminées pouvaient revenir à un exportateur le moins disant. Comme les ventes aux enchères, les ventes par appels d'offre n'ont pas permis de favoriser ni la transparence, ni le relevé des prix aux producteurs. Face à cette situation, les producteurs ont adopté une stratégie d'écouler d'une façon clandestine leur café dans les pays voisins.

Des quantités de café commercialisées dans cette voie restaient toujours difficiles à connaître avec exactitude mais, l'industrie caféière estime que c'est aux environs de 10% en période de faible production et 15% ou plus pour la période de bonne production

Une autre insuffisance du système de ventes par appels d'offres est qu'il n'avait pas pu résoudre le problème des invendus. Malgré l'inefficacité de ces modes de commercialisation, les revenus du café étaient toujours partagés selon la règle des redevances connue d'avance appliquée unilatéralement par l'OCIBU. Cela n'offrait ni aux producteurs ni aux entités suffisamment d'incitation pour qu'ils améliorent la production en quantités et en qualités.

Dans ce cas, le prix indicatif de la cerise qui est fixé au début de la campagne devient en définitif le prix plafond sauf pour de rares occasions où les producteurs reçoivent un deuxième paiement. Ainsi, depuis le début des réformes de la filière café jusqu'en 2007[12], les producteurs n'ont pas pu jouir d'un deuxième paiement que pour les campagnes 1994-1995 et 2004-2005[13]. Au cours de ces campagnes, les productions avaient été respectivement de 40985 tonnes et de 36600 tonnes avec des cours mondiaux respectif ; de 150.04cts/livre et de 80,47 cts/livre[14].

II.4. Système de commercialisation appliqué par l'ARFIC

Les producteurs limitaient leur intervention à la production de la matière première qu'ils acheminaient dans les stations de lavage gérées par les SOGESTALs et cela jusqu'au mois de Mai 2007. Le paiement du prix de leurs cerises était toujours difficile sur le reste de la chaîne de valeur et cela jusqu'à la fin des prochaines récoltes.

Comme Da Silva et Souzo l'ont défini : " Une chaîne de valeur représente les nombreuses activités nécessaires pour acheminer un produit du producteur au consommateur. Ces activités s'enchaînent et sont effectuées par différents participants notamment les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs et les distributeurs. Donc, chaque part de chacun ajoute de la valeur au produit".[15]

En partant de cette définition, on conclut que les producteurs jouent un rôle important car ce sont eux qui ajoutent de la valeur en amont en produisant des cerises de bonne qualité et quantité. Ils ne devraient donc pas se retrouver en dehors du réseau après la livraison de la cerise mais rester connectés sur la suite de la chaîne, de manière à jouir des fruits de leurs efforts chaque fois que les cours mondiaux le permettent.

C'est dans cet esprit de lutte pour les droits que le mouvement associatif des caféiculteurs s'est renforcé en essayant de faire entendre sa voix jusqu'au moment où les barrières furent enlevées permettant aux organisations des producteurs de pénétrer dans la chaîne de commercialisation du café ; d'où le système de commercialisation a changé pour la mise en place d'une cellule de commercialisation où le producteur est en contact direct avec l'acheteur.

[12] Début de la cellule de commercialisation.
[13] Rapport annuel de l'OCIBU 2006.
[14] Rapport annuel de la BRB 2006.
[15] Analyse d'une chaîne de valeur, adapté de Da Silva et Souzo, sur le site http : www.capacity.org.

II.4.1. Cellule commercialisation

La cellule commercialisation que les producteurs avaient mise en place pour une nouvelle concurrence aidait à la commercialisation du café. Ce qui est très important aux organisations des producteurs, leur représentant doit rendre compte à la CNAC après chaque séance de vente. Enfin, pendant la campagne café 2008-2009, c'est la cellule commercialisation qui est aux affaires pour le compte des organisations des producteurs. Le mode de vente que la cellule a privilégié, c'est le système de ventes directes.

II.4.2. Ventes directes

Le système de ventes directes consiste à vendre le café par échantillons. En effet, les propriétaires du café donnent des échantillons représentatifs de lots disponibles aux exportateurs (clients) qui opèrent sur place ou encore ils les envoient aux acheteurs étrangers qui les demandent. Après l'analyse de ces échantillons, les exportateurs et les acheteurs concluent des contrats de ventes pour les lots qu'ils préfèrent. Cependant, les contrats de ventes doivent être censurés par le président de la cellule. Ils doivent vérifier la conformité des contrats notamment le respect de la réglementation.

II.4.3. Avantages de la cellule dans son système de ventes directes

Les avantages sont multiples : le prix est fixé lorsque la situation du marché est favorable et il est possible de vendre du café qui n'est pas encore disponible. De plus, tout le café produit est vendu sur base des différentiels, avec des prix à fixer. Le représentant des OPs (CNAC) dans la cellule confirme cette nouveauté en disant que les ventes directes sont privilégiées pour inciter les acheteurs qui n'ont pas de représentation au Burundi pour majorer les prix.

Dans ce système de ventes directes, il fallait se convenir sur le prix ainsi que l'application des différentiels tout en sachant la situation du marché et celle des cours mondiaux. Il apparaît plutôt l'attitude de changer et de garder le café jusqu'à conclure et livrer le café à une date convenue et à un prix intéressant.

II.4.4. Rôle des associations des producteurs

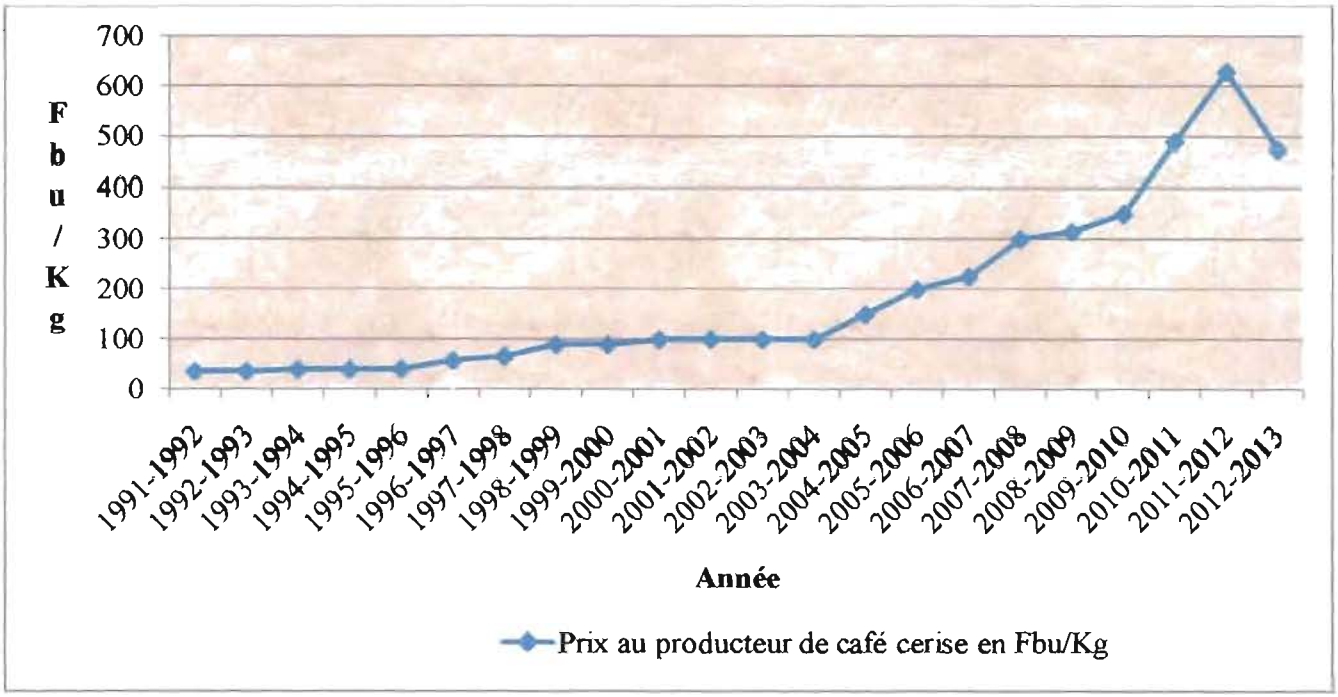
L'implication progressive des OPs dans la commercialisation du café leur a conféré un nouveau statut. De ce fait, elles ne sont plus des associations sans but lucratif (ASBL), mais plutôt des organisations dotées de pouvoir de mener des activités économiques.

Ainsi, après chaque séance de vente, le paiement s'effectue d'abord sur le compte de l'ARFIC et les services compétents procèdent à la répartition du chiffre d'affaires.

La répartition est organisée de la manière suivante : 72% sont réservés aux producteurs et acheminés en banque pour rembourser le crédit. Après le remboursement, les organisations des producteurs peuvent décider l'octroi du 2ème versement aux planteurs, ce qui relève un peu le revenu de ces derniers, autant ceux qui sont dans les associations que ceux qui n'y sont pas.

Depuis la campagne 2004-2005, époque pendant laquelle les OPs ont commencé à revendiquer la propriété du café et à prendre part aux séances des ventes en tant qu'observateur, les prix se sont nettement améliorés comme le montre la figure ci-dessous :

Figure n° 4 : Evolution du prix de café cerise aux producteurs



Source : Annexe II

II.5. Evolution du système de rémunération

La concrétisation de la réforme de la filière café a été faite aussi par l'introduction de nouveaux systèmes de rémunération des intervenants de la filière café différents de celui qui était appelé « Echelle Mobile » (EM : 1977-1991) en passant successivement du système de la « Grille de Rémunération Qualitative » (GRQ : 1991-1999) à celui des « Redevances Connues d'Avance » (RCA : 1999-2009). A partir de 2010, c'est l'INTERCAFE qui détermine la clé de répartition des recettes provenant du café pour les différents acteurs de la filière café. Le passage d'un système à l'autre est fait dans l'optique de renforcement de la libéralisation du secteur café en laissant plus de responsabilités aux entités du secteur.

II.5.1. Echelle Mobile

II.5.1.1. Organisation de ce système

Au départ, l'EM constituait une base de rémunération déterminée par l'Etat. L'EM représentait une structure détaillée des coûts pour tout le circuit du café, c'est-à-dire depuis le stade de production jusqu'à la commercialisation. Elle indiquait la part des revenus du café revenant aux producteurs, aux différents intermédiaires (commerçants, OCIBU, BCC) et au trésor public.

Le projet type de l'EM se présentait comme suit[16] :

a) Prix d'achat au producteur ;
b) Montant du transport ;
c) Rémunération des intermédiaires (commerçants) ;
d) Intervention OCIBU et SRD (frais d'usinage) ;
e) Frais à charge du grossiste (OCIBU) :-emballages, transport usine port, frais financiers, rémunération du grossiste ;
f) Prix de revient rendu entrepôt OCIBU-Port (=a+b+c+d+e) ;
g) Frais à charge de la BCC :-transport (Bujumbura-Kigoma-Dar-Es-Salaam), frais pour entreposage, frais financiers, frais de fonctionnement ;
h) Prix de revient FOB rendu Dar-Es-Salaam (=f+g).

[16] OCIBU, rapport annuel 1979, Bujumbura, p.26.

II.5.1.2. Limite de ce système

Cette répartition des frais risquait de désavantager énormément le producteur dans la mesure où il se trouvait pénalisé par les excès commis par les intermédiaires dans la ventilation de leurs charges. En outre, la présence très marquée de l'Etat à travers l'EM constituait un facteur limitant pour la transparence des coûts à différents niveaux de la filière.

Les réformes introduites au sein de la filière depuis 1990 ont conduit à la nécessité de revoir le système de rémunération des intervenants de la filière café.

Le système de l'EM en vigueur avant la réforme présentait des inconvénients principaux :

- ❖ Quand les cours montaient, le prix au producteur était généralement ajusté moins que proportionnellement, les plus ou moins values étaient donc appropriées par l'Etat,
- ❖ Les autres opérateurs n'étaient invités ni à réduire leurs coûts d'intervention ajustés chaque année en fonction de leurs prévisions budgétaires, ni à rechercher la qualité quand celle-ci influe sur leur rémunération,
- ❖ L'Etat encaissait tout l'effet des fluctuations de cours, à la hausse mais aussi à la baisse, ce qui, compte tenu de l'importance des recettes tirées du café, pouvait se révéler très déstabilisateur pour le budget,
- ❖ Enfin, le système tendait à se bloquer et à engendrer mécaniquement des déficits en situation de chute prolongée des cours.

II.5.2. Grille de Rémunération Qualitative (GRQ)

II.5.2.1. Principe de base de la grille

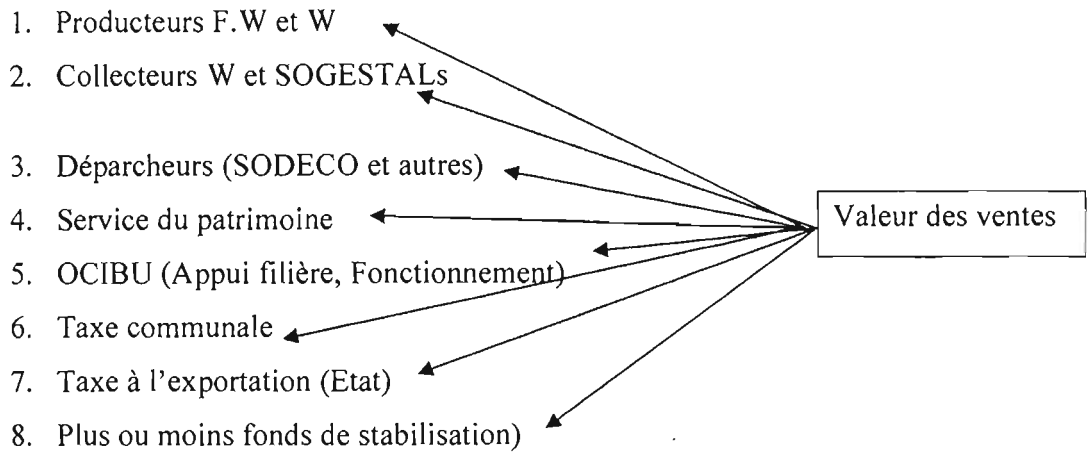
Ces divers éléments ont conduit à la révision du système de rémunération en adoptant une politique des prix basée sur la GRQ dont le principe clé est la couverture des coûts à chaque étape de la filière café initiée en 1991. Elle devait servir de la plate forme commune dans la rémunération des intervenants au sein de la filière.

Les principes généraux de ce système de rémunération des intervenants de la filière étaient résumés comme suit :

- ❖ Paiement au producteur sur base d'un prix fixé par l'Etat, éventuellement modulé en fonction de la qualité, avec à terme, la transformation progressive de ce prix en prix planché ;
- ❖ Rémunération des commerçants et des opérateurs industriels (SOGESTALs et SODECO) fixée initialement au niveau de base permettant la couverture des coûts, d'opérations (frais de fonctionnement et dépréciation du capital) d'un opérateur raisonnablement efficient ;
- ❖ Modulation des paiements effectifs aux commerçants et aux opérateurs industriels en fonction de la qualité des produits obtenus telle qu'elle se reflète dans les différentiels de prix moyens obtenus sur le marché international ;
- ❖ Perception d'un prélèvement sur les recettes de la filière destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'Office du café (OCIBU) et permettre la poursuite des activités d'intérêt général pour la filière (achat d'insecticides, recherche, entretien des pistes d'accès aux stations de lavage) ;
- ❖ Prélèvement par l'Etat à l'exportation, calculé sur base du prix à l'exportation du café de qualité moyenne (washed 3A), quelle que soit la qualité exportée ;
- ❖ Remplacement du fonds d'égalisation par un fonds de stabilisation de la filière, alimenté par les excédents réalisés par la filière en année favorable après paiements de tous les intervenants et prélèvement par l'Etat de la taxe à l'exportation ;
- ❖ En fin de campagne, redistribution de l'excèdent de la filière pour permettre la rémunération du capital employé par les différents opérateurs industriels, la reconstitution des ressources du fonds de stabilisation de la filière, redistribution éventuelle d'un bonus aux producteurs.

En cas de chute prolongée des cours, l'Etat procédait à la dévaluation de la monnaie pour pouvoir rémunérer les différents intervenants et pour permettre la continuité du fonctionnement de la filière.

Schéma de la grille de rémunération



Source : Rapport OCIBU, 1991/92 à 1994/95

Les niveaux de rémunération de la grille étaient définis à partir du cours international du café et du taux de change, ainsi que les différentiels de qualité obtenus sur le marché international.

II.5.2.2. Difficultés de mise en application totale de ces principes

L'application de ces principes n'a pas été souvent aisée parce que la période de début de réforme a coïncidé avec la chute des cours mondiaux de café suite à l'effondrement de l'accord international qui a déréglé les mécanismes de régulation des prix alors établis. En effet, les principes énoncés ci-haut n'ont pas pu être appliqués dès les premières années pour raison de faibles niveaux de cours et des prix qui ont engendré des déficits successifs.

Pour le premier principe, le prix au producteur a été régulièrement fixé par l'Etat et a été déjà fixé même considéré comme prix planché en ce sens que lors des campagnes café 1994/95 et 1995/96, un deuxième paiement a été opéré en fonction du niveau des recettes obtenues de la vente.

Par la suite, le principe n'a pas été d'application suite à la crise socio-économique qu'a connue le Burundi et c'est surtout suite à l'embargo qui nous a été imposé et qui a perturbé le système de vente et la faiblesse des cours pour la dernière campagne 1998/99.

Quant à ce qui concerne les commerçants collecteurs et les opérateurs industriels, le principe n'a été d'application que pour les SOGESTALs parmi lesquelles une comparaison était possible, la SODECO n'ayant pas de concurrent jusqu'à la fin de la campagne 1995/96. Eu égard, à la diversité de situation, les rémunérations ont été opérées en fonction du niveau de production et de la variation des prix des matières et fournitures.

II.5.3. Système de "Redevances Connues d'Avances"

II.5.3.1. Principe de base

Ce système est basé sur les principes suivants :

- La pérennisation de la culture du café par la stabilisation du prix aux producteurs et l'assurance d'un appui important à la production ;
- La prise en compte du risque d'exploitation par tous les intervenants ;
- La reconnaissance de la propriété sur le produit détenu par un intervenant ;
- L'incitation à produire un café de bonne qualité et en grande quantité, l'entité qui réunit les deux conditions est la mieux rémunérée.

Une grille de répartition des revenus de vente a été fixée comme suit (CC 2007-2008) :

- 72%(76% pour le washed) du prix de vente pour la couverture de la matière première : prix au producteur ;
- 0,58% pour l'encadrement technique ;
- 3,5% pour financer des appuis à la production (intrants, recherche, etc.)
- 2,5% pour le fonctionnement de l'OCIBU-coordinateur ;
- La taxe communale (6,5Fbu/Kg pour le FW et 6Fbu/Kg pour le W)
- Le solde revient au propriétaire de café (SOGESTALs pour le FW et les déparcheurs pour le W) assurant leurs charges de transformations, remboursent les intérêts bancaires et rémunèrent leurs prestataires de service ;
- Le service du patrimoine recevait un loyer fixe par station de trois cents milles francs burundais par mois (300000Fbu/mois) et dix millions de francs burundais par mois (10000000Fbu/mois) pour la SODECO (location des usines et atelier).

Ce système a été facilité par d'autres mesures tendant à améliorer la présentation du café : il s'agit de l'usinage séparé par SOGESTALs et du changement des normes pour les harmoniser avec celles de la sous région. Ce système a été bien accueilli par les intervenants de la filière café pour trois raisons principales : Sa transparence ; sa prévisibilité ; l'automaticité l'accompagnant dans la répartition des revenus de la vente du café.

II.5.3.2. Difficultés de mise en application de ce système

II.5.3.2.1. Problèmes liés aux niveaux des cours du café

La redevance de couverture de la cérise de 72% pour le FW et 76% pour le W est élevée par les propriétaires du café, compte tenu du niveau parfois extrêmement bas des cours mondiaux du café et de l'insuffisance de la production de café.

La redevance OCIBU loyer (patrimoine et verger), fixée à 60 F/Kg pour les opérations exploitant l'outil industriel de l'Etat et à 30 F/Kg pour ceux qui exploitent leurs investissements industriels, a été jugée lourde par les intervenants de la filière et elle a été supprimée avec la campagne café 2005/2006.

II.5.3.2.2. Problèmes d'ordre fonctionnel

- La rémunération des services prestés entre opérateurs de la filière (déparchage/ conditionnement, transport, entreposage) : Les SOGESTALs et la SODECO sont arrivées à des consensus par négociation directe. La coordination pense que la libéralisation de l'usinage du FW va réguler le prix de prestation de ces services par la loi de la concurrence (offre et demande). Aussi, la séparation de deux usines (BUTERERE ET SONGA) en deux entités gérées indépendamment pour résoudre le problème de monopole et ouvrir une compétition favorable au rabais des coûts à l'usinage et à l'amélioration des services d'usinage constitue une condition préalable afin d'ouvrir largement le capital aux privés de tous horizons et aux OPs.
- Le financement des campagnes de collecte du café pose des problèmes au niveau de la négociation avec les banques qui veulent toujours impliquer l'OCIBU pour le suivi du flux physique et financier relatif aux stocks de café financé.

- ❖ L'entretien des pistes café qui devrait, selon le nouveau système, être assuré par les SOGESTALs représente un coût exorbitant. Une requête de financement a été faite dans le cadre des fonds STABEX mais la réhabilitation n'a pas été effectuée.

II.5.3.2.3. Problèmes liés à la conjoncture financière

- ❖ La révision en hausse du prix au producteur n'a été possible depuis 1994/1995 à 2003/2004
- ❖ L'encours bancaire des arriérés non encore pris en charge par l'Etat représente la somme de 5, 3 millions de FBU ;
- ❖ La situation financière de la filière est instable compte tenu du niveau de production de café cycliquement très faible et des cours mondiaux qui sont périodiquement déprimés.
- ❖ Malgré la libération du prix au producteur, la modulation du prix sur les cours mondiaux du café reste théorique parce que le planteur exige toujours la connaissance d'un prix minimum qui, dans les faits, devient obligatoire ;
- ❖ L'interprétation qu'il faut donner aux bons du trésor que l'Etat a accordés au secteur bancaire pour prendre en charge les arriérés sur les financements café 1999/2002

II.6. Etat de la libéralisation.

Les réformes entreprises depuis 1992 ont introduit les mesures de libéralisation ci-après :

- La libéralisation de l'activité de dépulpage/lavage du café grâce notamment à la mise en location des stations de lavage à des sociétés de droit privé et l'implantation de nouveaux dépulpeurs laveurs privés (11 stations de lavage privées) ;
- La libéralisation de l'activité de déparchage du café grâce à la mise en location des usines de déparchage et l'implantation de déparcheurs privés (2 usines privées) ;
- La suppression des monopoles et des quotas d'usinage du café ;
- La suppression du monopole de la BCC sur l'exportation du café et organisation des ventes du café ouvertes aux exportateurs privés.
- Flexibilisation du système de commercialisation par l'introduction des ventes directes en plus des ventes par enchères ou par appels d'offres.
- La libéralisation de l'activité de torréfaction du café.

En 2002, sous le chapeau du Programme de redressement du secteur café, d'autres mesures de libéralisation en matière agronomique ont été adoptées. Il s'agit de :

- Le transfert de l'encadrement des producteurs aux Sogestal's ;
- L'approvisionnement et la gestion des intrants et matériels caféicoles autres que les pesticides de lutte contre la punaise et les pulvérisateurs a été libéralisée ;
- La libéralisation de certaines activités à l'intérieur de la filière comme la collecte du café cerise et parche, la rémunération de prestataires de services comme les usiniers, les entreposeurs, les transporteurs, les assureurs, etc.

A partir de la campagne 2005/06, il y a eu publication des actes réglementaires consacrant de nouvelles mesures de libéralisation. Il s'agit de:

- La libéralisation du prix au producteur et la suppression du fonds de stabilisation ;
- La libéralisation du financement suite à la suppression de l'aval de l'Etat pour les préfinancements des campagnes café ;
- La liberté d'établissement et d'entreprise ;
- L'autorisation des ventes directes du café sans avis préalable de l'OCIBU.

CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE

Au cours du deuxième chapitre nous avons pu constater que l'importance de la culture du café dans l'économie burundaise est indéniable. Elle représente l'essentiel des structures industrielles et des recettes d'exportation du pays. Pour les caféiculteurs dont l'activité touche près de 750 000 familles (soit plus de 50 % de la population), le café génère des revenus importants.

Il apparaît que la mauvaise performance de la filière café a engendré des coûts importants et difficilement soutenables par l'État poussant ce dernier à un certain désengagement. Les réformes de ladite filière, entamée dans le courant des années 1990 (mais à l'heure actuelle toujours inachevées), se sont poursuivies par une plus grande libéralisation dans le secteur via l'entrée dans certaines fonctions d'opérateurs privés (notamment dans l'exportation, le déparchage et plus récemment dans la torréfaction et le dépulpage lavage du café).

Depuis plusieurs années, la Confédération nationale des Caféiculteurs du Burundi (CNAC) a engagé un combat contre les modalités de la privatisation de la filière café les excluant. Par le remboursement depuis plus de 10 ans de la dette contractée par l'État burundais auprès de la Banque Mondiale pour la construction des stations de lavage de café, le mouvement de caféiculteurs (organisé en associations fédératives) revendique la « paternité » sur la production de café, sur une bonne partie des actions de l'État dans les entreprises du secteur ainsi que la gestion qui concernent la filière.

Une accélération du mouvement des réformes liées au processus de privatisation est donc actuellement notable et le gouvernement burundais a déjà pris des mesures dans ce sens (lois sur la libéralisation, décisions sur la vente de certains actifs de l'Office du Café du Burundi). Sur pression de la Banque Mondiale, le gouvernement burundais a notamment décidé la vente aux investisseurs étrangers des stations de lavage et de dépulpage et, de ce fait, livre l'essentiel du tissu économique burundais à des acteurs privés.

CHAPITRE III: ANALYSE DE L'IMPACT DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE CAFE SUR LES PRODUCTEURS

Ce troisième et dernier chapitre consiste à présenter les résultats de notre travail de terrain. Ce dernier évalue en termes de gains ce que les producteurs de la commune KAYANZA ont gagné avec l'entrée des plusieurs concurrents pour la transformation du café en comparant la situation où les producteurs étaient obligé de vendre le café aux SOGESTALs et maintenant où les producteurs peuvent vendre le café soit aux coopératives, soit aux privés et aux SOGESTALs. En commune KAYANZA, c'est à partir de 2010 que plusieurs sociétés privés ont été implantées d'où la campagne café 2008-2009 a été prise comme période d'avant impact et la campagne 2012-2013 comme période d'après impact. Malgré la cyclicité de la production, ces deux périodes ont connue une meilleure production. En dernier lieu, certaines contraintes liées à la production et au commerce du café ont été identifiés.

III.1. Production de café en commune Kayanza

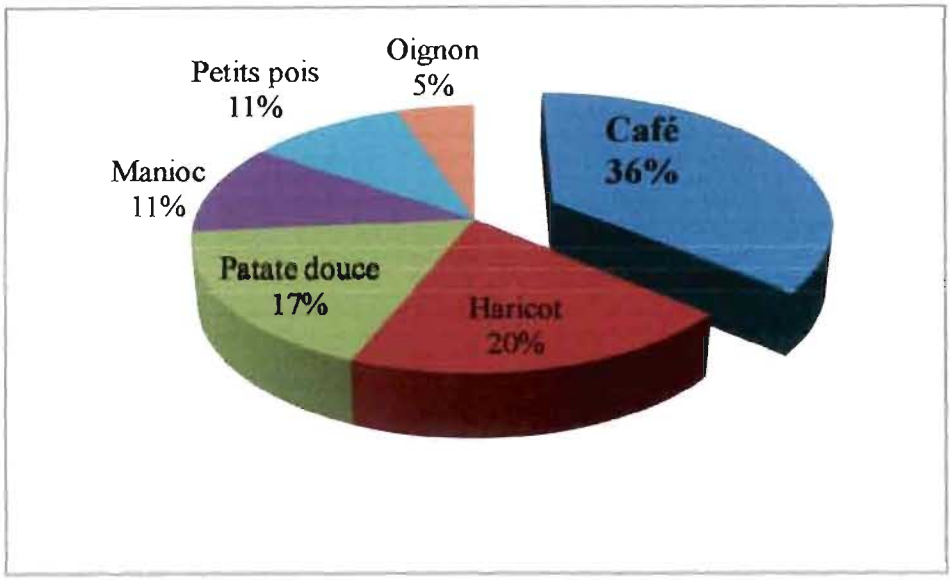
III.1.1. Unité de production

L'ensemble des producteurs enquêtés ont des exploitations plus ou moins diversifiées, ce qui leur permet de diversifier leurs sources de revenu. En commune KAYANZA, la culture de banane est importante. Lors de notre enquête, elle n'a pas été prise en compte pour calculer sa superficie du fait qu'elle occupe presque toute les parcelles exploitables.

III.1.1.1. Unité de production avant libéralisation

Avant la libéralisation proprement dite, la production de café était assurée en majorité par de petits exploitants familiaux ayant en moyenne 0,3ha de café. Les superficies cultivées étaient de faibles dimensions comme le montrent la figure suivante. Le café occupait 36,3% de la taille des exploitations. Elle constituait la culture principale de l'unité de production paysanne.

Figure n° 5: La part des cultures dans les exploitations des enquêtés avant libéralisation



Source : Annexe IV

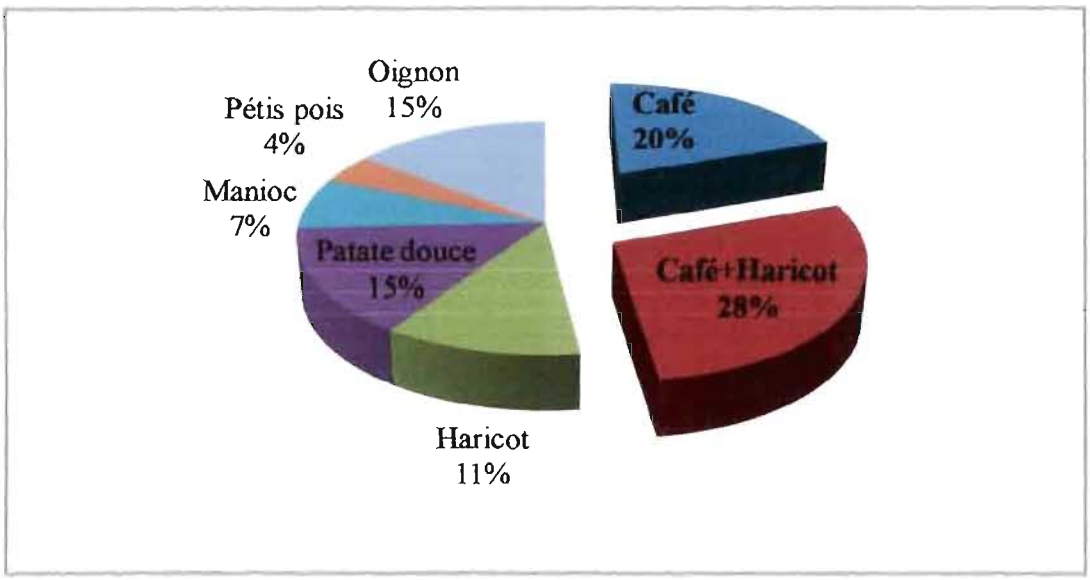
III.1.1.2. Unités de production après la libéralisation

Avec la libéralisation, La production de café est assurée en majorité par de petits exploitants familiaux ayant en moyenne 0,163ha contre 0,3ha en 2009 de café. Avec la chute de la production du café, 75% des producteurs associent le café avec d'autres cultures surtout le haricot et la banane. Les superficies cultivées sont de faibles dimensions comme le montrent les données de l'annexe V. La culture du café constitue la principale unité de production paysanne. Toutefois les cultures vivrières occupent aussi une place non négligeable dans l'exploitation agricole. Devant la baisse constante des revenus issus du café, les planteurs s'organisent pour garantir leurs ressources alimentaires en produisant des vivriers en cultures intercalaires dans les plantations de café ou en culture pure.

Cette stratégie du vivrier permet d'assurer l'autosuffisance alimentaire sur les exploitations agricoles. Comme on peut le constater dans la figure suivante, c'est le cas de la culture de l'oignon qui occupe actuellement 15% contre 5,1% des exploitations en 2009 alors que le café occupe 19,7% contre 36,3% des exploitations en 2009 et 28,3% des exploitations sont occupées par le café et le haricot.

Ce qui montre que les paysans commencent à se désintéresser du café en le remplaçant et l'associant avec d'autres cultures vivrières dans le souci d'assurer leurs approvisionnements en denrées consommables par la famille.

Figure n° 6: La part des cultures dans les exploitations des enquêtés après libéralisation

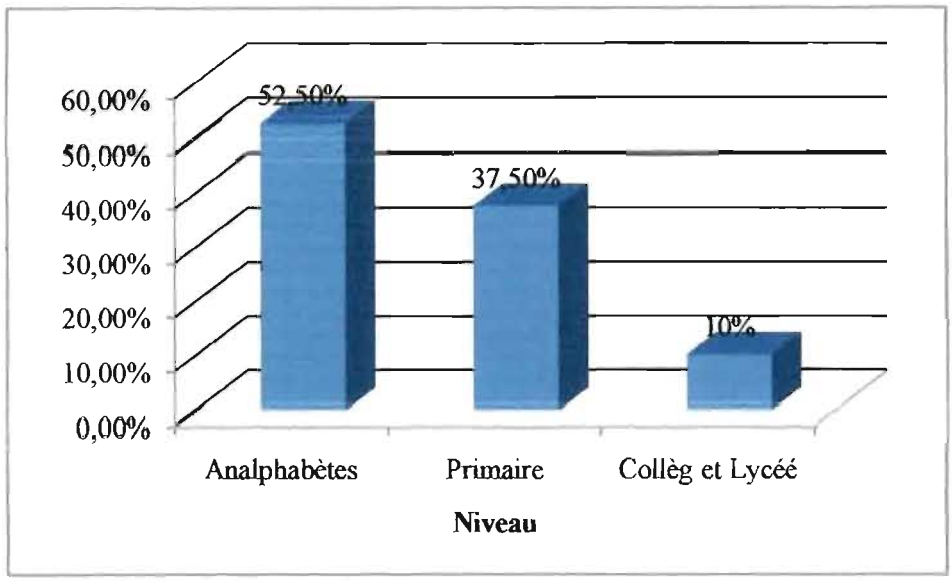


Source : Annexe V

Répartition des enquêtés suivant le niveau d'étude et l'âge

Les chefs d'exploitation ont en moyenne 55 ans d'âge. La plupart des enquêtés ont un âge compris entre 40 et 70 ans et rares sont ceux qui ont 80 ans. Le niveau d'instruction est le plus bas possible car 52,5% des enquêtés sont analphabètes. A peu près 10% des enquêtés ont franchi le stade de collège. La figure ci-dessous donne une idée sur le niveau d'instruction des producteurs.

Figure n° 7: Niveau d'instruction des enquêtés



Source : Annexe VI

De cette figure, il apparaît que le niveau d'instruction des enquêtés est très bas car plus de 50% n'ont pas été à l'école. Ce faible taux d'alphabétisation influe sur la capacité d'organisation des caféiculteurs ce qui peut nuire à une meilleure production.

III.1.2. Statut foncier et mode de faire valoir

III.1.2.1. Faire valoir direct

La mise en valeur des terres exploitables est assurée par le propriétaire terrien lui-même. Très souvent ceci concerne les exploitations de petite taille où l'exploitant dispose d'une main d'œuvre familiale importante. La force de travail est la main d'œuvre familiale ; toutefois l'exploitant peut avoir recours à la main d'œuvre salariée ou aux travaux d'entraide organisés entre les producteurs.

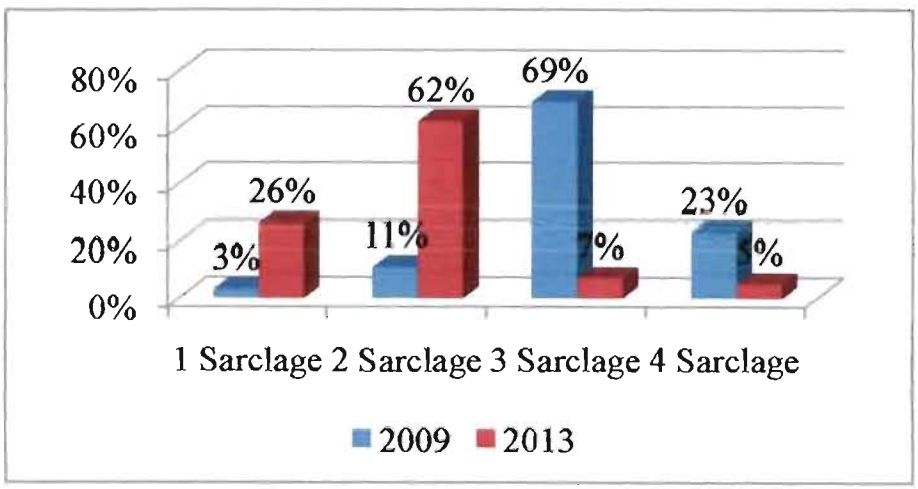
III.1.2.2. Faire valoir indirect

Le propriétaire cède une partie de son champ à une autre personne (métayer) pour la mise en valeur. Cette pratique se retrouve chez les propriétaires ayant une main d'œuvre familiale insuffisante et disposant d'importantes superficies de terres. Un cas qui ne se constate pas dans la commune de KAYANZA où se manifeste un problème énorme de terre. D'où 60% des enquêtés nous ont affirmé avoir acheté des terres pour cultiver tandis que 50% affirmaient avoir loué des terres.

III.1.3. Rendement de la culture de café en Commune KAYANZA

Le rendement moyen obtenu actuellement chez les enquêtés est de 255,03 Kg/ha en 2013 contre 462,67 Kg/ha en 2009 (cfr Annexe VII et VIII). Actuellement, la majorité des producteurs de café sarclent leurs exploitations 2 fois (62%) par an contre 3 fois (69%) au temps de l'OCIBU comme on peut le voir dans la figure ci-dessous. Le manque de moyens financiers, matériels ainsi que le désintéressement lié aux revenus du café sont à l'origine de cette réduction du nombre de sarclage. Devant le faible rendement du café, certains planteurs (10%) sont prêts à remplacer les vergers par d'autres cultures car ils sont sûrs de pouvoir assurer la vente ou la consommation et surtout par les eucalyptus qui ne demandent pas d'entretien mais qui procurent de l'argent.

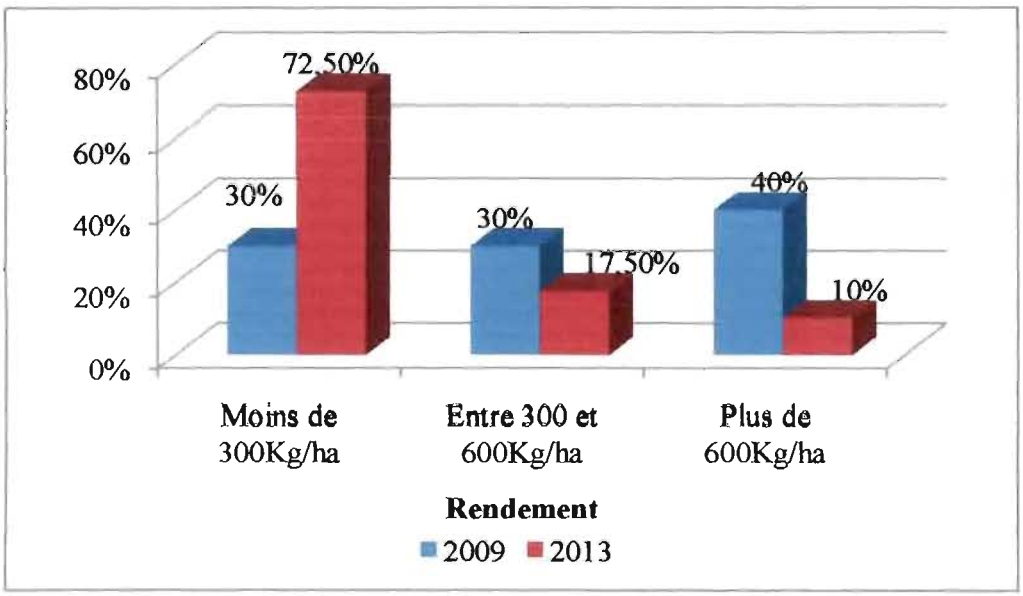
Figure n°8 : Fréquence de sarclage entre 2009 et 2013



Source : Résultat de notre enquête, 2014

D'après la figure ci-dessous, il s'avère que 70% des enquêtés avaient, en 2009, un rendement supérieur à 300Kg/ha car ils avaient encore accès aux engrais en quantité suffisante obtenus à crédit auprès des SOGESTALs et ils ne pouvaient pas associer le café avec d'autres cultures contrairement à 2013 où 72,5% des enquêtés ont un rendement variant entre 0 et 300 Kg/ha. Cette diminution du rendement est aussi due à l'association des cultures non conseillée par les agronomes. Actuellement, même si l'association du café avec d'autres cultures est officiellement surveillée et sanctionnée par les autorités administratives, les caféiculteurs associent le café en se référant sur le slogan que « la libéralisation signifie aussi la liberté de produire ce que l'on veut ».

Figure n° 9 : Comparaison des rendements entre 2009 et 2013



Source : Annexe IX

III.1.4. Main-d'œuvre dans les exploitations

En commune KAYANZA, la main d'œuvre est constituée essentiellement de la main d'œuvre familiale et rarement la main d'œuvre salariée. La main d'œuvre familiale est constituée par l'ensemble des membres de la famille (chef de la famille, son épouse et les enfants en âge de travailler) vivant ou non sur l'exploitation et travaillant sur cette dernière pour ce qui est des travaux à caractère agricole.

La main-d'œuvre familiale connaît actuellement de sérieux problèmes. La scolarisation des enfants et l'exode rural ont contribué à détourner une partie de la main d'œuvre des travaux champêtres. La monétarisation de l'économie locale a suscité le développement de l'individualisme dont les effets sont largement perceptibles à travers l'émiettement des terres lignagères et l'extension de la main d'œuvre salariée. La main d'œuvre salariée se compose par des personnes étrangères à l'exploitation, mais travaillant dans celle-ci comme salariées. Elle est souvent temporaire sur les exploitations de café. Les informations obtenues auprès des producteurs enquêtés ont révélé que cette sorte de main d'œuvre se remarque surtout durant les périodes de paillage, de sarclage et au moment de la récolte.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des exploitations selon l'origine de la main d'œuvre.

Tableau n° 1: Répartition des exploitations selon les sources de la main d'œuvre

Type de main d'œuvre	N	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Familiale	0	0	0
Occasionnelle	0	0	0
Familiale + Occasionnelle	40	100	100
Total	40	100	

Source : Nos soins, à partir des données de l'enquête, 2014

De part ce tableau, il s'avère que la totalité des exploitants enquêtés font la combinaison de deux sortes de main d'œuvre (familiale et occasionnelle). L'évaluation de la main d'œuvre a été faite à l'aide de l'unité de mesure appelée homme jour (HJ), autrement dit unité de travail homme (UTH) qui représente la quantité de travail presté par un homme adulte et valide travaillant 8 heures/jour pendant 300 jours au cours d'une année. L'homme jour (HJ) est un coefficient qui est appliqué quand le travail n'est pas fait de façon continue, ou lorsqu'il est presté par des jeunes et des adultes comme dans le domaine agricole.

Les principales opérations prises en compte dans la culture du café ont été le paillage, le sarclage, et la récolte. Il apparaît que le paillage et la récolte sont ceux qui prennent beaucoup de temps. Or, selon les informations recueillies auprès des exploitants du café, le coût de la main d'œuvre agricole par jour (soit 1 HJ = 8 heures/jour) est de 1200 FBU en moyenne.

Le coût de la main d'œuvre totale se trouve dans le tableau en ANNEXE X pour l'année 2009 et ANNEXE XI pour l'année 2013.

Tableau n° 2: Age et sexe des membres des ménages

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total	%
0-12	33	28	61	**25,5**
13-64	87	72	159	**66,52**
65 et plus	10	9	19	**7,9**
Total	**130**	**109**	**239**	**100**

Source : Résultats de l'enquête, 2014

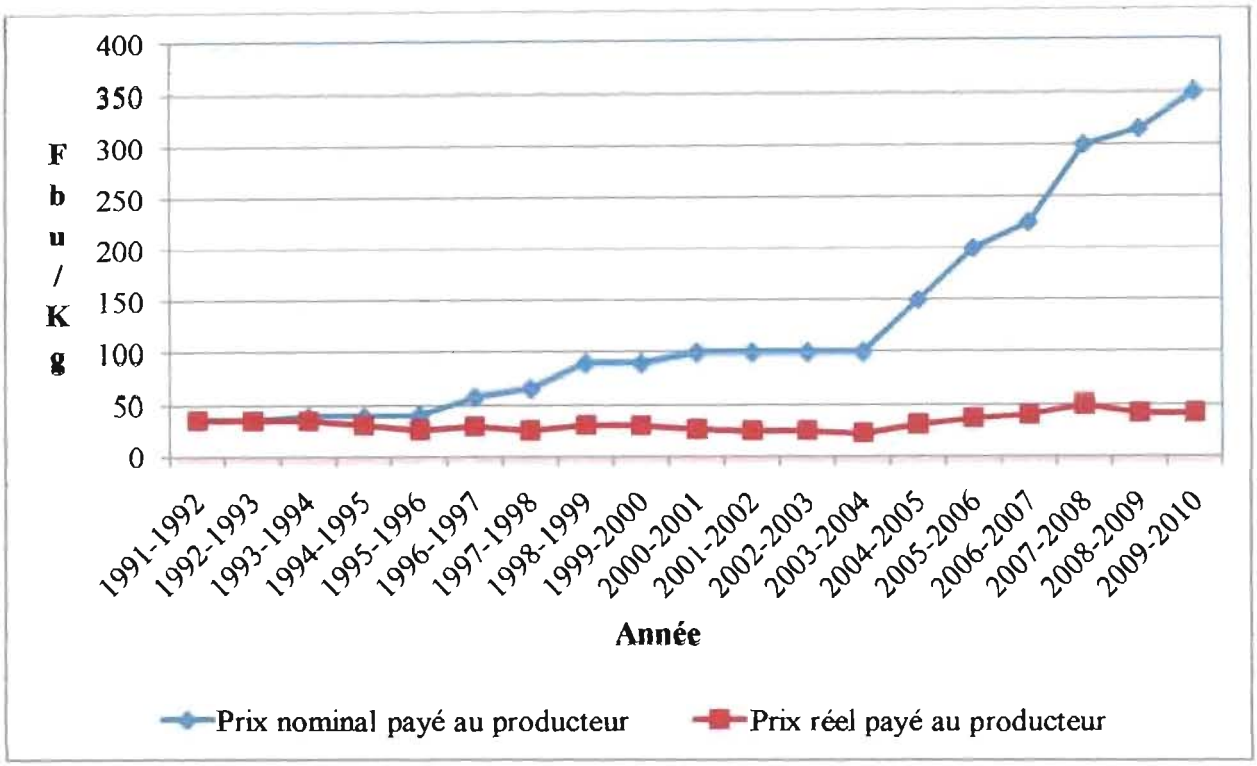
III.2. Détermination du prix de référence

III.2.1. Prix payé au producteur avant libéralisation

Le prix payé au producteur était toujours fixé par l'Etat au début de la campagne et cela jusqu'en 2009. En cas de fortes baisses de cours, la caisse de stabilisation compensait les déficits afin de permettre aux producteurs de toucher un prix minimum. La figure ci dessous montre que depuis les années 90, le prix nominal n'a jamais baissé. En 1995, il est passé de 41 à 58Fbu, puis a été relevé à 100Fbu en 2001 et à 150 en 2005. Il a été fixé à 300Fbu en 2008 et n'a cessé de connaître une croissance spectaculaire depuis cette année jusqu'en 2012 comme nous allons le voir dans les paragraphes qui suivent.

Malgré la hausse du prix nominal, le prix réel a connu des fluctuations au cours des années. En effet, l'inflation toujours importante a considérablement érodé le pouvoir d'achat des producteurs. L'importante hausse du prix nominal observée depuis 2004 n'a pas réussi à inverser la tendance. Ceci montre que le prix au producteur était déterminé en fonction des considérations internes telles que l'évaluation des besoins des producteurs ou la nécessité d'éviter les conséquences sociopolitiques comme vous pouvez le constater dans la figure ci dessous.

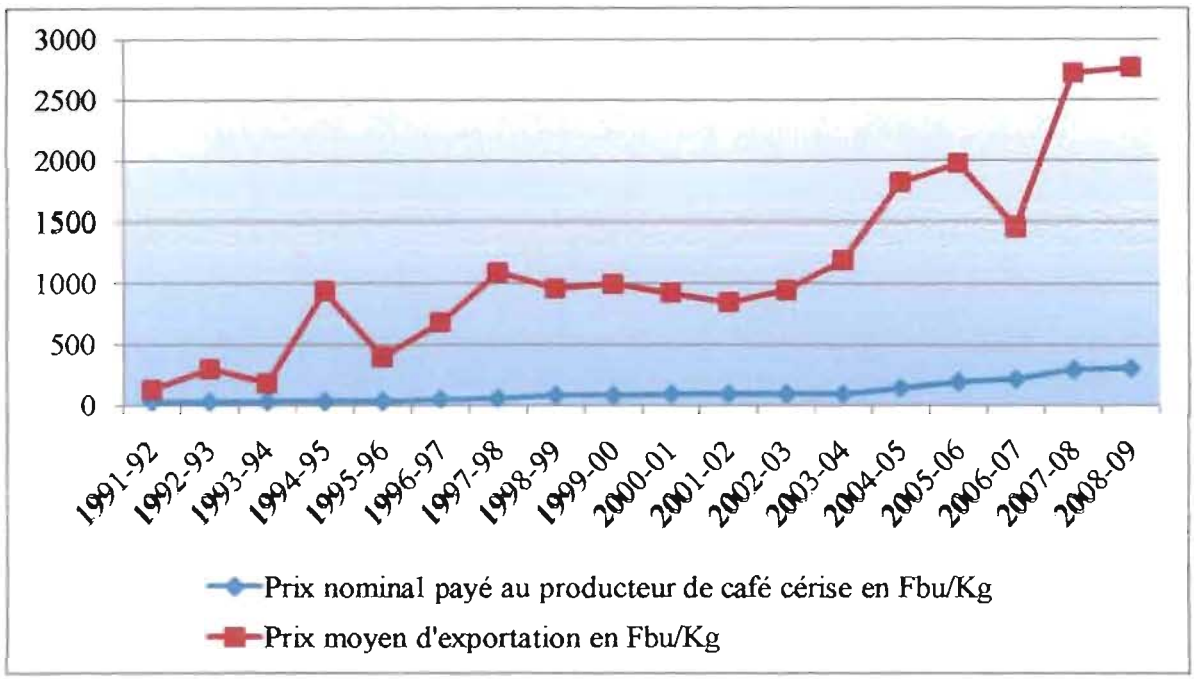
Figure n° 10: Evolution du prix nominal et du prix réel de café cerise payé au producteur



Source : Annexe XII

La dégradation du prix réel payé au producteur de 1996 jusqu'à ce jour pour le café illustre la baisse de leur pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste et en rapport aux autres produits qu'ils peuvent souhaiter acheter ou vendre. D'après les enquêtés, le café subit un « désavantage comparatif » par rapport aux autres produits plus rémunérateurs, comme le vin de banane par exemple, qui permettent plusieurs entrées monétaires sur l'année. Ce dernier permet de faire face aux besoins pécuniaires à différents moments contrairement au café qui ne procure qu'une seule entrée et parfois à une période où on n'en a pas le plus besoin. Ce résultat explique pourquoi le café n'est pas le système de culture le plus intéressant pour la plupart des agriculteurs burundais actuellement.

Figure n°11: Evolution du prix au producteur et du prix moyen à l'exportation (1990 à 2008)



Source : Annexe XIII

D'après cette figure, il apparait que le prix moyen d'exportation a connu des fluctuations au cours des années. Le prix nominal payé au producteur a connu une évolution croissante à un taux très bas et n'a pas connu des fluctuations ce qui montre que ce prix n'était pas fixé en fonction du prix moyen d'exportation. L'état à travers la caisse de stabilisation, compense les déficits afin de permettre aux producteurs de toucher un prix minimum surtout pour des raisons sociopolitiques pour éviter des tensions internes.

III.2.2. Prix pratiqués depuis la libéralisation

Après la levée du monopole de l'Etat, le prix de la cerise est publié par l'Association Interprofessionnelle du Café (INTERCAFE-BURUNDI)

Prix de référence

A chaque campagne, l'INTERCAFE-BURUNDI fixe un prix minimum au producteur suivant les étapes ci dessous: (Cfr **Annexe XXI**).

1. ***Etape 1 : Prix du NYBOT***

 La grille de rémunération actuelle commence avec un prix basé sur le coût moyen du NYBOT à cette période. Donc la grille commence avec le prix du marché actuellement en cours.

2. ***Etape 2 : Estimation de la production***

 Ensuite, elle estime la production annuelle, en prenant en compte l'effet de cyclicité. Cette estimation se fait d'abord à partir de la floraison des caféiers en Novembre, puis est suivi par une estimation en Février.

3. ***Etape 3 : Sous division de la production par grade de café vert***

 Cette production annuelle est sous divisée en sept grades de qualité, puis on attribue un pourcentage de la production à chaque grade. Ce pourcentage est basé sur les pourcentages historiques. Ceci permet d'estimer une production de chaque grade en kilo.

4. ***Etape 4 : Prix de vente de chaque grade***

 Pour chacun des grades, un différentiel moyen est attribué, basé sur un différentiel historique. A partir de ce différentiel, on calcule le prix de vente moyen pour chaque grade. Ayant maintenant un prix de vente par grade et une quantité de café vert produite par grade, on estime les revenus pour chaque grade.

5. ***Etape 5 : Prix de vente total et prix moyen de vente***

 Ce prix de vente de toute la production est donc la somme des ventes attribuées à chaque grade. Ce prix de vente total est divisé par la quantité totale de la production, pour obtenir un prix de vente moyen en dollar par kilo de café vert.

 Ce calcul est très important, car ceci veut dire que ce prix moyen total est basé sur 100% des ventes, et que donc même si la production change, le prix moyen ne changera pas, car la somme des pourcentages sera toujours égale à 100%.

6. ***Etape 6 : Attribution des coûts de production en dollar par kilo***

 Les coûts de déparchage sont de 0,200 $/kilo de café vert basé sur le prix d'usinage de la société privée BUCAFE en 2010, qui était de $200 la tonne. Les coûts de dépulpage sont de 0,700 $/kilo de café vert basé sur des recherches et des concertations avec les dépulpeurs faites en 2010. Le résultat de ces recherches étaient une moyenne des coûts de $700 la tonne de café.

Les redevances sont calculées en termes d'un pourcentage du prix moyen en dollar du café vert calculé dans l'étape 5. Les frais d'exportation et de taxe communale sont fixés à 0,005 $/kilo de café vert.

En faisant l'addition de tout ceci, on obtient un coût total opérationnel.

7. ***Etape 7 : Prix au producteur en dollar par kilo de café cerise***

 On soustrait au prix moyen du kilo de café vert de l'étape 5 le coût total opérationnel calculé dans l'Etape 6. On obtient ainsi le prix en dollar du kilo de café vert pour le producteur. Ce prix est divisé par 6.41, afin de transformer le prix du kilo de café vert en prix du kilo de café cerise.

8. ***Etape 8 : Prix au producteur en FBU par kilo de café cerise et pour la Parche.***

 On divise le prix obtenu dans l'étape 7 par le taux de change USD à FBU, et on arrondit pour obtenir le prix du kilo cerise en FBU.

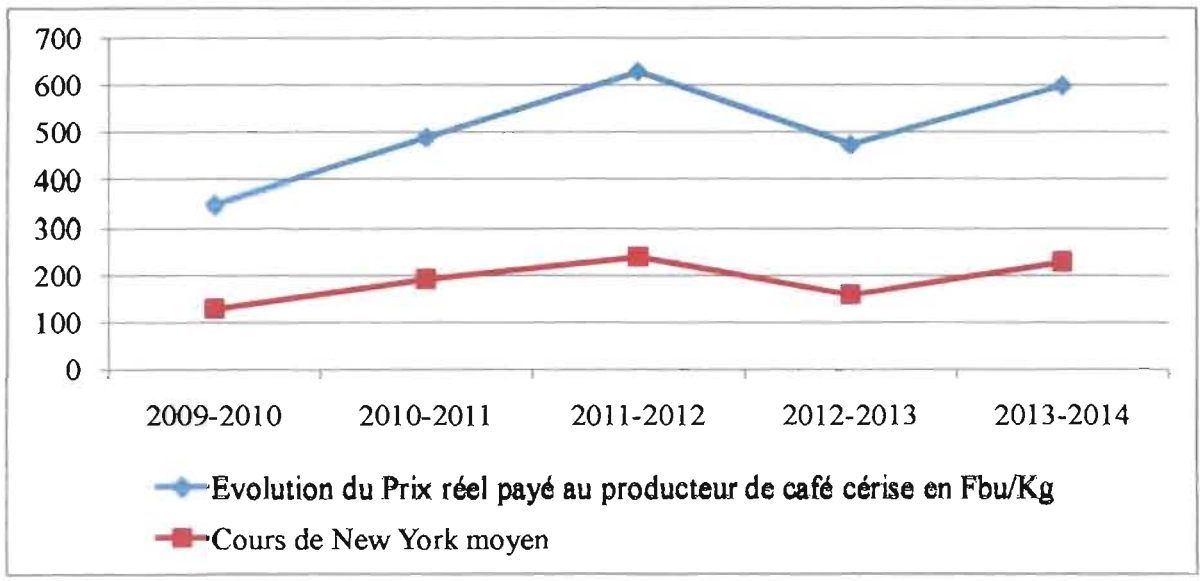
Le prix de la parche est déterminé en prenant le prix du kilo cerise en FBU, le multipliant par cinq car il faut cinq kilo de cerise pour un kilo de parche, et le multipliant par 78% car c'est le rendement de parche au café vert.

Cette grille est une tentative de compromis entre de nombreux acteurs de la filière café. Malheureusement, à cause de sa complexité technique et de nombreuses hypothèses, elle provoque de nombreux problèmes pour le calcul de la rémunération aux producteurs. Ceci ne mets pas en doute ni la bonne fois ni les capacités techniques du comité qui a travaillé sur la fixation du prix[17].

Lorsque le café devient de plus en plus rare sur le terrain, les prix commencent par augmenter. Vers la fin de chaque campagne où il n'y a plus assez du café, les acheteurs effectuent les achats au-dessus du prix indicatif, car ils sont en situation de concurrence. Dans le système de marché libre, les prix de référence ont été meilleurs par rapport à ceux obtenus pendant le monopole.

[17] Rapport sur la grille de rémunération de la filière café au Burundi, Trademark East africa, 2012.

Figure n° 12: Evolution du prix de référence et du cours moyen de New York 2009-2014



Source : Annexe XIV

De 2009 à 2014, le prix au producteur est en moyenne de 509 Fbu/Kg. Afin de mieux suivre l'évolution des prix indicatifs depuis 2009, nous avons établi la figure ci dessus. Celle-ci donne une idée sur la variation des cours dans le temps, étant donné que ces prix sont fortement liés aux cours mondiaux comme on peut le constater sur la figure. Pendant la campagne café 2012-2013, le prix payé au producteur a connu une baisse de 630 à 475Fbu suite à la diminution du cours moyen de New York qui a passé de 241,092 à 160,330Cts/lb.

III.3. Mode d'organisation des producteurs agricoles en commune KAYANZA

III.3.1. Fonctionnement des associations de producteurs de la commune KAYANZA

En commune KAYANZA comme dans les autres provinces caféicoles, les associations des caféiculteurs ont été implantées et se sont regroupées en union autour de chaque station de lavage. Ces unions ont à leur tour créé des coopératives pour travailler en cherchant le lucre. Elles sont encadrées et suivies par une ONG hollandaise « AGRITERRA ».Une seule coopérative a sa propre station de lavage fonctionnelle et s'occupe de la chaine de production des cerises jusqu'à l'exportation de café vert à travers le COCOCA.

Les activités de ces unions et coopératives sont coordonnées par la fédération BONAKURE qui regroupe les associations des caféiculteurs de la Province KAYANZA, ceux de la commune BUSIGA en province NGOZI et ceux de la commune BUKEYE en province MURAMVYA.

III.3.1.1. Qualité de membre d'une association/union ou coopérative

Pour être membres, les producteurs doivent :

- ❖ Avoir une caféière : certaines associations établissent un nombre minimum d'une centaine de caféiers.
- ❖ Bien entretenir sa caféière.
- ❖ Payer une cotisation allant de 3000 à 40000FBU par mois[18]

III.3.1.2. Attente des membres

Lorsque les conditions sont remplies, les membres peuvent espérer :

- ❖ Obtenir des ristournes en fin de campagne
- ❖ Bénéficier du crédit en temps de soudure
- ❖ Avoir accès facile à l'engrais minéral
- ❖ Vendre au comptant aux coopératives sans aucune difficulté
- ❖ Bénéficier des formations techniques et économiques en gestion de revenus.

Seulement 37,5 % des enquêtés appartiennent aux coopératives. 40% des membres des coopératives pensent avoir bénéficié de certains avantages en étant membre de coopératives. Ces données sont consignées dans les figures suivantes.

Plus de la moitié des producteurs membres des coopératives n'ont rien bénéficié des services des coopératives. Leur situation est identique à ceux qui n'ont pas intégré dans les coopératives. Certains producteurs membres des coopératives ont pu bénéficier des engrais, des formations pour le renforcement des capacités, des crédits en période de soudure, etc.

[18] INADES Formation-Burundi, Rapport sur le mouvement associatif des producteurs de café, 2006, p.12.

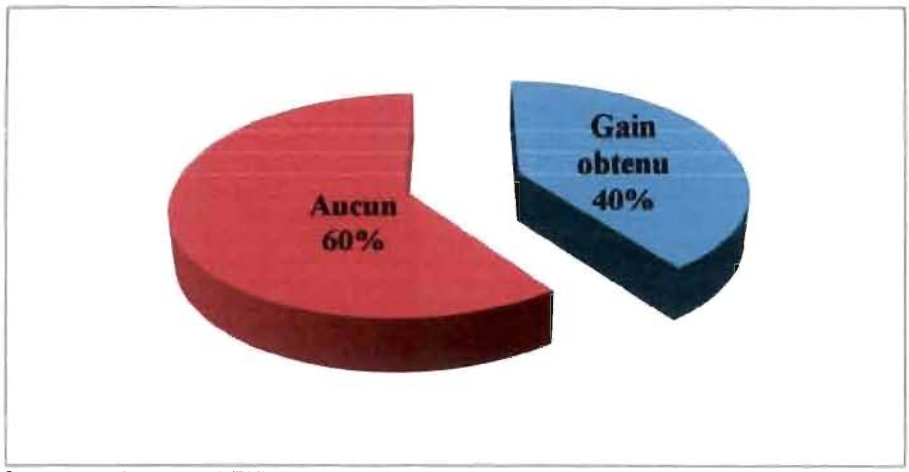
Figure n°13 : Niveau d'appartenance aux coopératives



Source : Résultat de notre enquête, 2014

D'autres producteurs ont suivi des formations à Bujumbura sur la gestion des équipements de traitement et ont bénéficié de ristournes en fin de campagne. Selon la figure ci dessous, 60 % des producteurs membres de coopératives ne trouvent pas leurs attentes satisfaites.

Figure n°14: Membres des coopératives qui ont tiré des profits



Source : Annexe XV

III.3.1.3. Réticence des producteurs

Ceux qui ne sont pas membres de coopératives (62,5 %) gardent leur distance et pensent avoir bénéficié des avances en période de soudure. Ils veulent voir d'abord le rôle concret que pourra jouer les coopératives dans le milieu avant de l'intégrer. Selon certains enquêtés, la mauvaise gestion des coopératives, les endettements et les détournements répétés éloignent davantage les autres producteurs des coopératives.

III.3.2. Activités menées par les OPs dans le cadre de la commercialisation de café

III.3.2.1. Regroupement des associations en coopératives

Les associations de producteurs de café sont organisées en unions des associations regroupées en coopératives afin de mieux commercialiser le café.

L'objectif des coopératives est de :

- ❖ Valoriser le café et négocier un meilleur prix de vente ;
- ❖ Faciliter l'accès au crédit par leur caution solidaire, participer à la commercialisation interne.

III.3.2.2. Commercialisation de café

Certaines coopératives effectuent la collecte primaire du café cerise à travers leurs centres de collecte. Leur part dans l'activité de collecte est très faible car disposant de peu de moyens et ne pouvant pas accéder aux crédits. Les coopératives bénéficient des commissions variant entre 30 et 50 Fbu/kg après négociation avec les acheteurs les plus offrants. Les commissions sont utilisées pour rémunérer les responsables des centres de collecte et le reste entre dans la caisse des coopératives. Il faut aussi signaler que les coopératives possédant des SDLs participent dans l'exportation du café dans ce qu'ils ont appelés COCOCA (Consortium des Coopératives de Caféiculteurs) qui négocient avec des acheteurs étrangers et sont encadrés par des bailleurs étrangers pour survivre de la concurrence des autres exportateurs bien portants.

III.3.2.3. Difficultés rencontrées

Les coopératives connaissent d'énormes difficultés financières. Elles sont fortement concurrencées par les acheteurs de produits travaillant pour les sociétés privées. Fautes de moyens pour couvrir toute la campagne, les centres de collecte appartenant aux coopératives sont obligées de travailler au compte des privés ce qui diminuent leur marge de manœuvre dans la négociation du prix.

III.4. Fonctionnement du système de crédit dans la zone d'enquête

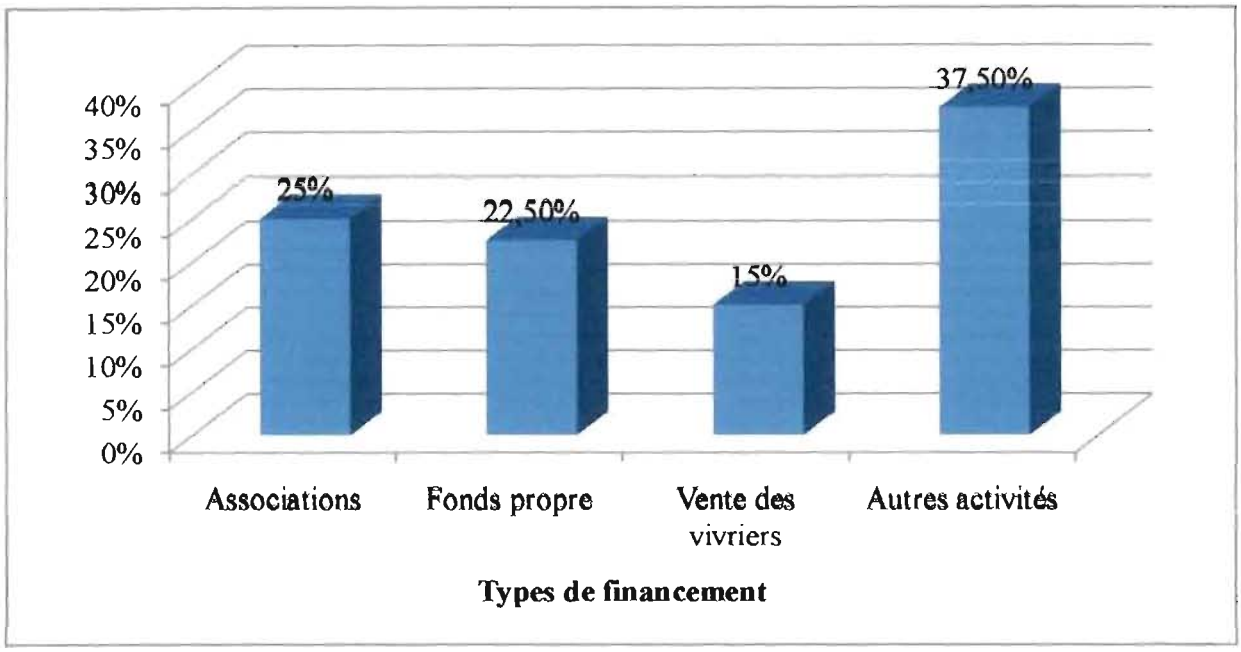
III.4.1. Financement des producteurs au temps du monopole

Au temps du monopole, les producteurs n'avaient pas de financement particulier sauf qu'ils pouvaient accéder facilement aux intrants agricoles de la part des SOGESTALs et en quantité suffisante ; l'argent de ces intrants était retranché par les SOGESTALs au moment des ventes des cerises. Il faut souligner que 4% des enquêtés ont bénéficié d'un crédit de campagne de la part de l'UCODE pour financer les activités liées à la production du café durant la campagne 2008-2009 mais le montant variait de 15000Fbu à 30000Fbu ce qui ne représente pas grand-chose pour toute la campagne.

III.4.2. Crédit aux producteurs dans le cadre de la libéralisation

Il n'existe plus aucune structure de crédit pour financer la production. Les producteurs de café sont obligés de vendre la récolte des vivriers ou d'utiliser les fonds propres et les fonds provenant des activités secondaires pour faire face à leurs dépenses (Cfr figure ci-dessous).

Figure n° 15 : Source de financement des activités de production en 2013



Source : Annexe XVI

Dans ces conditions, les paysans ont recours à d'autres moyens pour financer leurs activités. 15% seulement des caféiculteurs vendent les vivriers pour réaliser les différentes tâches liées à l'exploitation et cela est dû au manque de production. Plus de la moitié des enquêtés (60%) réalisent les différentes taches liées à l'exploitation grâce aux fonds propres et aux activités secondaires (menuiserie, maçonnerie) tandis que 25% des enquêtés sont financés par des associations auxquelles ils appartiennent avec un taux mensuel variant entre 10 et 20%.

Les coopératives se chargent de la collecte et recherche un meilleur marché pour vendre le café. L'achat se fait au comptant pour ceux qui le veulent et pour ceux qui veulent récupérer l'argent plus tard on leur donne des reçus. Comme les coopératives ne sont pas financées par les Banques pour manque d'hypothèques étant donné que la production du café est incertaine, elles éprouvent d'énormes difficultés pour collecter le café de leurs membres.

La libéralisation de la filière café au Burundi n'a pas contribué à l'amélioration du circuit de commercialisation aux producteurs de KAYANZA sauf pour les coopératives possédant des stations de lavage qui ont déjà négocié avec des acheteurs internationaux via le COCOCA .

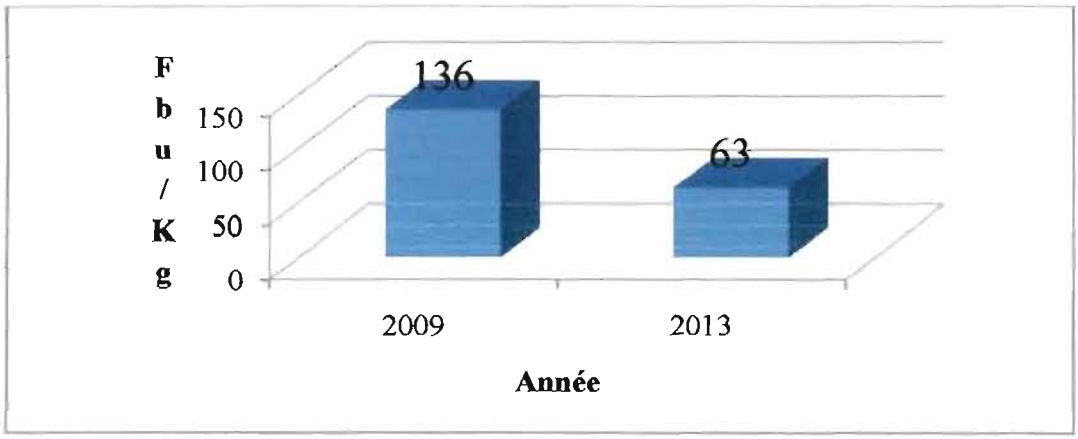
Elle offre plutôt des opportunités aux producteurs (négociation de meilleurs prix de vente, exportation du café pour quelques coopératives ayant des SDLs,.....). Ceux-ci ne pourront exploiter ces atouts que s'ils ont des moyens.

Les exportateurs ont juste pris la place de l'OCIBU et interviennent dans les transactions commerciales par les accords signés avec les importateurs. Il y a eu un transfert du pouvoir d'exportation des produits de l'OCIBU.

III.5. Détermination des marges réalisées par les caféiculteurs enquêtés

En effet, à partir des Annexes XVII et XVIII sur la répartition des marges bénéficiaires acquises par les producteurs, on a une marge moyenne équivalente à 135FBU/Kg en 2009 et 63 FBU/Kg en 2013 soit une diminution de 53,5%.Cette diminution est due au coût de production élevé et le prix non rémunérateur. Ce qui montre que malgré la libéralisation, les producteurs n'ont pas augmenté leurs marges bénéficiaires.

Figure n° 16 : Représentation des moyennes des marges bénéficiaires réalisées par les caféiculteurs avant et après libéralisation



Source : Annexe XVII et XVIII

Au regard de cette figure, il en ressort qu'en moyenne, les caféiculteurs réalisent effectivement des marges bénéficiaires. Bien que la moyenne des marges bénéficiaires soit positive, certains des enquêtés ont réalisé des marges négatives surtout en 2013 (Confert annexe XVII en 2009 et annexe XVIII en 2013) à cause des coûts engagés dans le processus de production qui sont élevés et le prix au producteur non rémunérateur.

Notre hypothèse selon laquelle « **La marge bénéficiaire des producteurs n'a pas augmenté avec la libéralisation** » se trouve ici confirmée parce que c'est la marge bénéficiaire réalisée avant qui est plus important par rapport à celle d'après la libéralisation.

III.6. Impact de la libéralisation de la filière café

III.6.1. Prix au producteur

Le prix moyen de référence est passé de 163 FBU au temps de l'OCIBU (1992-2009.) à 434 FBU le kg (2009-2013) de café cerise après la libéralisation. Cette évolution du prix au producteur n'est que théorique car il existe parfois un écart entre le prix d'achat réel et le prix de référence. En début de campagne le prix d'achat réel est inférieur au prix de référence.

En tenant compte du taux d'inflation moyen, les producteurs doivent dépenser beaucoup pour acheter leur produit de consommation. La libéralisation du marché du café donne la possibilité aux producteurs de connaître et de suivre le prix indicatif. Elle permet aux planteurs organisés d'exporter eux-mêmes leur café malgré les difficultés rencontrées à cause du manque de financement grâce aux apports des partenaires européens à des prix intéressants.

III.6.2. Accès aux crédits et à l'information

Avec la libéralisation de la filière, les institutions financières pouvant financer les producteurs de café sont pratiquement inexistantes. Les producteurs recourent aux usuriers, vente une partie de sa récolte pour avoir des avances.

Quand à l'information, les petits producteurs méconnaissent le fonctionnement du marché dans le système de la libéralisation. Ils ne sont pas informés des prix de référence publiés par l'INTERCAFE-BURUNDI bien qu'ils soient représentés au sein de ce comité. Les responsables des fédérations sont informés de ces prix car ils reçoivent de la part de la CNAC MURIMA W'ISANGI et de l'INTERCAFE-BURUNDI des informations sur les prix indicatifs. Un travail de sensibilisation est indispensable pour la meilleure diffusion du prix de référence même dans les collines très reculées. De plus, il faut une bonne organisation des producteurs agricoles pour faciliter la circulation des informations.

III.6.3. Relations existantes entre les services d'encadrement et les producteurs

Actuellement, la CNAC à travers les moniteurs caféicoles qui travaillent sous la supervision des fédérations et l'INTERCAFE assiste les producteurs dans plusieurs domaines. Elle apporte un appui technique. En collaboration avec l'INTERCAFE, la CNAC met à la disposition des producteurs de l'engrais et les produits phytosanitaires pour assurer une meilleure productivité des caféiers. Elle cherche à organiser les producteurs en véritable coopérative de production et de commercialisation.

Certains producteurs méconnaissent l'importance des structures d'encadrement et leur rôle au sein de la population. Les animateurs des coopératives ne sont connus seulement que par les responsables des associations. Ils donnent juste des conseils en gestion et organisation des coopératives.

III.6.4. Points de vue des producteurs sur la libéralisation

La libéralisation n'assure pas par elle-même la pérennisation et le développement de la filière café. Le planteur doit pouvoir s'appuyer sur un prix de référence rémunérateur et doit pouvoir disposer du crédit pour ses intrants agricoles. Les producteurs ont été surpris par la fluctuation des prix d'achat et pensent que le monopole de l'Etat était une meilleure situation pour le planteur (selon 60 % des enquêtés). Uniquement 27,5% des enquêtés pensent avoir tiré des avantages du marché libre. Ces données sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Point de vue des producteurs sur le monopole et la libéralisation

Rubriques	**Effectifs**	**%**
Monopole	24	60
Libéralisation	11	27,5
Indifférent	5	12,5
Total	**40**	**100**

Source : Résultats de l'enquête, 2014

Le prix d'achat fixé par l'OCIBU était respecté sur tout l'étendu du territoire et ne subissait aucune fluctuation. Dans le système actuel, les producteurs sont confrontés à une variation permanente de prix d'achat du café. Les revenus des producteurs au cours des quatre années du marché libre n'ont pas été satisfaisants. Ils ne voient pas encore les points positifs de la libéralisation surtout qu'actuellement ils n'ont plus accès aux crédits.

III.6.5. Niveau d'utilisation des intrants agricoles

Avant la libéralisation, l'engrais et les produits de traitement étaient fournis aux planteurs à crédit et à des prix subventionnés. Actuellement, ces produits sont fournis par l'INTERCAFE en quantité faible, à cause d'une demande solvable très faible.

L'utilisation des intrants agricoles dans les exploitions de café a baïssé en quantité même si les ¾ des enquêtés continuent à utiliser de l'engrais (tableau 4). Ce problème a été exacerbé par le manque de crédit agricole et l'augmentation du rapport coût des engrais et prix du café.

Tableau n° 4 : Taux d'utilisation d'engrais.

Rubriques	**Effectifs**	**%**
Traitement des plantations	30	75
Pas de traitement	10	25
Total	**40**	**100**

Source : Résultats de l'enquête, 2014

III.7. Vérification des hypothèses

Les caféiculteurs réalisent effectivement des marges bénéficiaires. Bien que la moyenne des marges bénéficiaires soit positive, certains des enquêtés ont réalisé des marges négatives surtout en 2013(Cfr Annexe XVII en 2009 et ANNEXE XVIII en 2013) à cause des coûts engagés dans le processus de production qui sont en peu élevés et le prix au producteur non rémunérateur compte tenu aussi de la faible production liée à la cyclicité de la culture du café.

Notre hypothèse selon laquelle « **La marge bénéficiaire des producteurs n'a pas augmenté avec la libéralisation** » se trouve ici confirmée parce que c'est la marge bénéficiaire réalisée avant qui est plus importante par rapport à celle d'après.

Les résultats peu satisfaisants obtenus seraient dus à un ensemble d'inadéquation :

- organisation du système de crédit agricole ;
- mécanismes actuels de commercialisation des produits agricoles ;
- mode d'organisation des producteurs.

Un système de crédit adéquat est indispensable pour assurer le bon développement de la filière café. Environ 4% des producteurs enquêtés bénéficient du crédit pour exécuter les différentes tâches.

Les mécanismes actuels de commercialisation du café restent identiques à ceux opérés durant l'existence de l'OCIBU. L'office a juste cédé sa place aux sociétés privées exportatrices du café. Les mécanismes pratiqués dans le contexte de la libéralisation ne sont pas de nature à favoriser l'amélioration des revenus des producteurs.les petits producteurs ne parviennent pas à exporter le café.

Les organisations de producteurs agricoles manquent de dynamisme dans leur fonctionnement. Leur part de collecte est très faible suite au manque de fonds. Ces organisations ne constituent pas encore une force de négociation devant les autres opérateurs de filière. De ce qui précède, notre deuxième hypothèse se trouve ici confirmé.

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

Au terme de notre travail, il s'avère nécessaire de formuler la conclusion générale et quelques suggestions. Notre sujet était fondé sur l'«**Analyse de l'impact de la libéralisation de la filière café sur les producteurs : Cas de la commune KAYANZA.**»

L'objectif principal de notre recherche n'est autre que d'analyser l'impact de la libéralisation sur les producteurs en essayant de présenter la situation d'avant tout en la comparant avec la situation actuelle de nos producteurs en terme de gain obtenu, d'encadrement technique et financier, d'accès aux intrants et au crédit. Nous avons voulu contribuer à la compréhension de la place des caféiculteurs dans cette filière en pleine libéralisation afin de dresser quelques propositions susceptibles d'aider les intervenants dans le domaine d'œuvrer pour l'épanouissement des paysans caféiculteurs.

Au cours du premier chapitre intitulé « **Revue théorique** », Dans un premier temps, nous avons passé en revue les concepts et théories en rapport avec la libéralisation. Cela a été fait à travers les fondements des théories sur la libéralisation .Dans un second temps, il a été question de montrer les différents points de vue et courant de pensées selon qu'ils sont en faveur ou contre la libéralisation. Enfin, les motivations de la libéralisation en général et au Burundi en particulier ont été prise en compte afin de mieux analyser cette politique qui peut avoir des incidences sur l'économie nationale.

Dans le second chapitre intitulé « **La filière café au Burundi et son processus de libéralisation** », il a été question de présenter brièvement la filière café au Burundi, montrer la place des caféiculteurs dans une filière en Privatisation/Libéralisation, présenter les différents systèmes de commercialisation appliqué par l'0CIBU avant et l'ARFIC. Nous avons aussi parlé de l'évolution des systèmes de rémunération de tous les acteurs de la filière ainsi que l'état de la libéralisation.

Dans le troisième et dernier chapitre intitulé « **Analyse de l'impact de la libéralisation sur les caféiculteurs dans la zone d'étude** », il a été question de tester nos hypothèses de départ sur lesquelles a été fondée notre recherche. Nous avons calculé et analysé les marges bénéficiaires réalisées par les caféiculteurs. Nous avons analysés les mécanismes actuels de commercialisation du café, le mode d'organisation des producteurs, le mode d'accès aux intrants agricoles.

Tous les calculs nous ont permis de noter que les caféiculteurs réalisaient une marge bénéficiaire plus élevée en 2009, soit une marge nette moyenne de 136 FBU/Kg de café cerise contre 63FBU/Kg pour l'année 2013

De tout ce qui précède, nous avons confirmé notre première hypothèse qui stipule que « **La marge bénéficiaire des producteurs n'a pas augmenté avec la libéralisation** ». Nous comprenons que même si la libéralisation a des points positifs, elle n'a pas pu contribuer à l'augmentation des revenus des caféiculteurs.

Concernant le système de crédit agricole, nous avons constaté qu'aucune structure n'accorde pour le moment de crédit de production. Pour les mécanismes actuels de commercialisation du café, ils restent identiques à ceux opérés durant l'existence de l'OCIBU. L'office a juste cédé sa place aux sociétés privées même si les coopératives participent dans la collecte des cerises. Les mécanismes pratiqués dans le contexte de la libéralisation ne sont pas de nature à favoriser l'amélioration des revenus des producteurs. Pour ce qui est du mode d'organisation des producteurs, les organisations des producteurs agricoles manquent de dynamisme dans leur fonctionnement. Leur part de collecte est très faible suite au manque de fonds. Ces organisations ne constituent pas encore une force de négociation devant les autres opérateurs de filière. Les paysans n'ont plus accès comme il faut aux intrants agricoles car leurs revenus ne le permettent pas car avant ils accédaient aux intrants à crédit et les rembourser au moment des paies.

Notre deuxième hypothèse selon laquelle « **Les résultats peu satisfaisants en commune KAYANZA seraient liés à un ensemble d'inadéquations notamment : Le système de crédit agricole, Les mécanismes actuels de commercialisation du café, Le mode d'organisation des producteurs, l'accès aux intrants agricole** » se trouve ici confirmé.

Au terme de ce travail, nous n'avons pas épuisé tous les contours d'un sujet aussi pertinent que celui-ci. Nous voudrions voir d'autres chercheurs, s'intéresser de la libéralisation et pousser plus loin pour compléter la présente étude en tenant compte, bien sûr, des éventuelles lacunes et en traitant des aspects y relatifs qui n'ont pas pu être analysés et développés en long et en large.

Il s'avère ainsi bon de terminer ce travail après avoir donné quelques suggestions que nous jugeons nécessaires mais pas suffisantes pour pouvoir contribuer à relancer la production et améliorer le niveau de vie des caféiculteurs dans le cadre de la libéralisation:

- Il revient aux planteurs de se regrouper en associations dynamiques au niveau de chaque colline ; ensuite autour des stations de lavage (union des associations) et enfin par Fédération. Leur capacité d'organisation représente un enjeu important : regroupés, les producteurs pourront bénéficier des services d'appui et acquérir un pouvoir de négociation. Un tel regroupement permettrait aux planteurs d'assurer eux mêmes la collecte primaire et secondaire de leurs produits.
- Les producteurs devraient s'organiser désormais en unions de coopératives pour exporter directement leurs productions grâce à la collaboration d'organismes spécialisés.
- Il est indispensable d'assurer un prix rémunérateur aux planteurs afin de les motiver dans les différentes tâches de production.
- La productivité de café doit être augmentée et ceci par usage de matériels sélectionnés et par application de meilleures techniques culturales (taille, égourmendage, paillage,). Une productivité plus élevée et des marchés plus efficaces nécessitent des investissements dans la recherche et la vulgarisation, un accès aux informations du marché et des réseaux efficients de transports et de communications. Les résultats de recherches doivent être diffusés dans un langage compréhensible pour les vulgarisateurs et les paysans.
- Le succès de la libéralisation repose sur une capacité du producteur à disposer à temps d'un financement suffisant ; car la modernisation de l'agriculture ne peut se faire sans investissement subséquent et crédit adéquat aux paysans. Les caféiculteurs ont besoin encore plus de crédit pour la création de nouvelles plantations, la restauration des parcelles qui ont vieilli et pour l'acquisition des intrants agricoles.
- Il faut encourager les planteurs à accroître leurs productions, en décernant des prix aux producteurs (prix de meilleurs rendements, prix de la plus grande récolte, prix de la bonne conduite des exploitations), comme le soulignent certains producteurs.

- ❖ Les producteurs ont besoin d'une plus grande protection des cours face au risque croissant de la fluctuation des cours. La promotion d'une offre durable de café permettra à la fois de satisfaire les consommateurs, préserver l'environnement et favoriser le développement économique des producteurs.

Ce mémoire ne prétend pas à l'exhaustivité qu'on est en droit d'attendre d'une étude pareille. Certaines questions peuvent rester sans réponse après la lecture de ce mémoire, d'autant plus que la libéralisation totale n'est pas encore aujourd'hui effective. Les recherches ultérieures nous compléteront et toucheront les points non encore évoqués.

Au cours de ce mémoire, nous nous sommes efforcés, sans peut être y parvenir autant que nous le voulons d'éviter la vaine polémique. On admettra que le sujet lui-même y pousse et espérons que le lecteur nous accordera son indulgence.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux

AGRIFOR CONSULT : Programme de Réhabilitation dans le cadre du désengagement de l'Etat dans les filières de rente : Etude de la filière café, Juillet 2002.

BERNARD Y. et CALIN J.C.: Dictionnaire Economique et Financier, 5ème édition, Paris 1989

CIRAD : Etat des lieux des organisations des producteurs des filières café et thé au Burundi du 02 au 23 Octobre 2003.

COCHET H : Etude des stratégies des producteurs de café, OCIBU, Décembre, 1995

DAVIRON B et LERIN F : Le café, Edition Economica, Paris, 1990

FILLIER S. : Système de rémunération de la filière café, février 1994

GAIE ET FLEMAL J. : La culture du caféier d'arabica au Burundi, ISABU 1988

HATUNGIMANA A. : Le café au Burundi au XXe siècle, Karthala, 2005.

SCEP : Plan de désengagement de l'Etat des filières de culture de rente (café, thé et coton), Mars 2004

THRION N.: La libéralisation, privatisation, régulations. Aspects juridiques et économiques. Larcier, Belgique 2006.

II. Mémoires

BIKORINDAVYI C. : Mouvement associatif de producteurs face à la problématique d'accès au crédit au sein de la filière au Burundi : cas de la région de Kirimiro 1996-2006 U.B mémoire FSEA Bujumbura.

BWASHI A. : Problématique de la privatisation des entités de la filière café : cas du Burundi 2009 ; U.B mémoire FSEA Bujumbura

KANYANGE S. : La réaction des producteurs de café à l'incitation par les prix : une analyse empirique pour le Burundi 1980-2000. U.B mémoire FSEA Bujumbura.

KINGARI A. : Analyse des déterminants du prix aux producteurs du café au Burundi et leurs effets sur le comportement des producteurs 1990-2009. U.B mémoire FSEA Bujumbura.

KONE B. : Analyse des effets de la libéralisation de la filière coton au Mali : Approche par le modèle MATA 2002 Université d'ABIDJAN COCODY .mémoire en Programme de formation en Gestion de la Politique Economique

MANIRAKIZA S. : la formation du prix du KG de café cerise champ bord champ 2009 : cas de la commune KIRUNDO U.B mémoire FSEA Bujumbura ;

MBONINYIBUKA P. : Essai d'analyse des effets des mesures de libéralisation sur la balance des paiements au Burundi 1999. U.B mémoire FSEA Bujumbura

NDAYIKENGURUKIYE C. : La gestion des risques de prix lié à la commercialisation du café au Burundi 2000. Université de Genève ; mémoire Faculté des Sciences Economiques

NDIKUMANA D. : Analyse comparative des valeurs ajoutées provenant du café et des cultures vivrières 1999: cas de la commune Ngozi. U.B mémoire FSEA Bujumbura.

NDUWAYO E. : Essai d'analyse de la contribution à l'amélioration de la compétitivité de l filière café burundaise à travers l'analyse de la chaine de valeur 2010 U.B mémoire FSEA Bujumbura.

NGENDAZI L. : La libéralisation de l'exportation du café et son impact sur les performances commerciales de la BURUNDI COFFEE COMANY 2004 U.B mémoire FSEA Bujumbura.

SAMATI K. : Les producteurs de café et de cacao face au système de libéralisation de la filière. Université de Lomé, Agroéconomie, 2002

III. Rapport et Publications

B.R.B, Rapport annuel 2008, 2009, 2010,2011, 2012

CARE INTERNATIONAL : Etude sur les impacts des revenus du café sur la sécurité des conditions de vie des ménages au Burundi, 2007 ;

FARGIER-BOUYJOU F. H. JP & MAGANDA F., Identification de quelques facteurs influençant la production caféicole au Burundi actuel au niveau régional et national, mise au point d'une méthode de prévision de récolte, ISABU-SER, mars 1994.

INTERNATIONAL ALERT : Réformes de la filière café au Burundi : Perspectives d'Avenir pour la Participation, la Prospérité et la Paix ; 2007

KINYOMVYI A. : Evaluation du système actuel d'encadrement caféicole et définition du nouveau système de relance de la caféiculture au Burundi,.

OCIBU : Note sur le processus de privatisation et libéralisation, 2007 ;

PAGE : Désengagement de l'Etat de la filière café, Rapport du Dispositif Institutionnel et Régulatoire, Octobre 2008 ;

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

I. Identification de l'exploitant

Province :

Commune :

Colline :

Nom et Prénom :

Age :

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Niveau d'instruction : Yagamukama ☐ Primaire☐ Secondaire ☐ Supérieur ☐

II. La terre cultivable

2.1. Comment avez-vous acquis la terre que vous exploiter ?

Héritage Achat (prix)..... Occupation.....don.....

Prêt (modalité).....location (duré et prix).....

2.2. Contrat qui régit les régimes fonciers.....

2.3. Y-a-t-il des avantages liés a ces contrats ?

2.4. Problèmes liés aux fonciers

2.5. Mode de faire valoir : direct.....indirect.....

III. Dotation de l'exploitant

a. Main d'œuvre

	Avant (2009)				Après (2013)			
Types d'activités	Nombre de salariés	Nombre De jours	Salaire/jour (FBU)	Montant total (FBU)	Nbre de salariés	Nbre de jours	Salaire/jour (FBU)	Montant total (FBU
Paillage								
Sarclage								
Récolte								
Traitement phyto								
Total								

b. Capital fixe

Matériels agricoles	Nombre	Prix d'acquisition	Montant	Durée de vie	Amortissement

IV. Fertilisation

a. Utilisation des engrais chimiques

-Utilisez-vous des engrais chimiques ? Oui ☐ Non ☐

- Qui est le fournisseur d'engrais

Phase	Avant (2009)		Après (2013)	
Types d'engrais	Quantité	Prix	Quantité	Prix
D.A.P				
Urée				
NPK				
KCL				
Fumier organique				

- Achat comptant.....crédit.....prix.....transport

- Comment trouvez ces prix d'achat et le coût de transport

Acceptable.....trop élevé.....

-Motifs de la non-utilisation des engrais chimiques

Non disponibles ☐ chers ☐ pas chers ☐

b. Fertilisation par fumure organique

		Source	Quantité	P.U	Valeur
Fumure	Compost				
	Fumier				

c. Produits phytosanitaires

- Quels produits utilisez-vous ?.....

- Quantité des produits phytosanitaires utilisés l'année passée

- Achat comptant.....crédit.....prix.....

- Avez-vous du crédit pour exécuter les différentes taches de production

- Condition d'accès et modalité de remboursement.....

- Comment trouvez-vous ce mode de remboursement.....

V. Production agricole

5.1 Superficie occupée par votre exploitation

	Avant(2009)			Après(2013)		
Culture	Superficie	Production totale	Prix	Superficie	Production totale	Prix
Café						

5.2. A Quelle période avez-vous des difficultés financières pour faire face à vos dépenses.....

5.3. Source de revenu monétaire

	Avant (2009)	Après (2013)
Types	Montant	Montant
1. 2. 3. 4. 5.		

5.4. Situation de la culture vivrière

	Avant (2009)		Après (2013)	
Cultures	Superficie	Prix	Superficie	Prix

5.5. Nombres de personnes vivantes sur l'exploitation

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
0-12 ans			
12-64ans			
64 ans et plus			
Total			

5.6. Type de main d'œuvre utilisée.....

5.7. Combien de fois vous sarclez votre plantation par campagne ?

VI. Commercialisation

<u>Commercialisation des vivriers</u>

6.1. Vendez-vous vos produits : non.....oui..... si oui ; quels produits..... Si non pourquoi ?

6.2. A qui vendez-vous vos produits : Groupement..... Consommateurscommerçants

6.3. Comment le prix est-il fixé : vous imposez votre prix

Acheteurs imposent son prix.....après discussion.....

6.4. Quand vendez-vous vos produits vivriers

À la récolte.....cas de nécessité.....

6.5. Où vendez-vous les produits

6.6. Avez-vous des problèmes pour vendre vos vivriers.....

Commercialisation du café

6.7. Nombre de jours nécessaire pour sécher le café...

6.8. Utilisez-vous de la M.O pour faire la récolte ; séchage ; triage

Combien vous payer.....

6.9. Quel est le matériel de séchage.....prix d'achat.....

6.10. A qui vendez-vous vos cafés

6.11. Prix de ventefréquence des ventes (par mois).....lieu de vente.....

6.12. Arrivez-vous à négocier le prix.....

6.13. Comment trouvez-vous ces prix ?

6.14. Etes vous informez d'avance sur le prix d'achat.....

6.15. Si oui comment ?

6.16. Prix de vente actuel de café

6.17. Problèmes de stockage ou de transport.....

6.18. Difficultés rencontrés dans la commercialisation

6.19. Vos suggestions.....

VII. encadrement

7.1 Encadrement technique

7.1.1. Quels sont les institutions qui vous assistent ?

7.1.2. Bénéficiez-vous d'une formation pratique

7.1.3. Quelle est votre contribution.....

7.2 Encadrement financier

7.2.1. Bénéficier vous de la part des institutions d'encadrement du

Crédit de campagne (intrants agricoles).....

Crédit d'équipement

Crédit pour infrastructure (magasin de stockage).....

7.2.2. Etes -vous satisfait de la prestation de ces institutions.....

VIII. Organisation des producteurs

8.1. Etes-vous membre d'une association oui.....non.....

Si oui :

8.2. Comment sont elles organisés

8.3. Leurs objectifs.

.....

.....

.....

8.4. Activités menées dans le cadre de la production et commercialisation

8.5. Il y -a t il des désistements ; Si oui pourquoi.....

8.6. Pensez-vous gagner quelque chose en étant membre d'une association.....

8.7. Les dirigeants font-ils bien leurs travaux.....si non pourquoi.....

8.8. Difficultés rencontrées.....

VIII Pouvoir d'achat

8.1. Avez-vous des difficultés de vous procurer les produits de base ?

8.2. Etes -vous satisfait de vos revenus ?.....

8.3. Votre revenu a-t-il augmenté après la libéralisation ?.....

8.4. Y -a-t il des choses que vous n'arriver plus à acheter ?.....

8.5. Etes vous conscient de la baisse de votre pouvoir d'achat ?.....

8.6. Comment le savez-vous ?

ANNEXE II : Evolution de la production et du prix au producteur de café au Burundi de 1991 à 2013

Campagne	Production totale en Tonnes	Valeur totale en Fbu	Valeur totale en USD	Taux de change moyen	Cours de New York moyen	Prix moyen à l'exportation (en USD/Kg)	Prix au producteur de café cerise en Fbu/Kg	Prix au producteur par Kg de café vert en USD/Kg
1991-1992	19.471,86	2.424.398.700	13.250.363,63	197,774	80,600	0,680	36	1,167
1992-1993	25.065,00	6.835.304.700	32.585.078,14	234,870	63,400	1,300	36	0,983
1993-1994	22.832,16	9.743.000.100	40.608.969,55	245,883	80,760	1,779	40	1,043
1994-1995	40.913,88	34.496.650.320	147.599.175,49	261,250	182,150	3,608	40	0,981
1995-1996	22.882,86	3.492.020.760	30.186.361,70	307,166	119,480	1,319	41	0,851
1996-1997	26.507,28	18.125.044.671	55.163.839,00	328,568	160,408	2,081	58	1,132
1997-1998	20.016,06	19.656.259.440	54.557.975,67	400,723	149,760	2,726	66	1,056
1998-1999	16.937,16	14.961.406.925	32.538.745,78	501,898	108,820	1,921	90	1,149
1999-2000	31.044,47	28.568.578.001	50.195.600,58	618,229	102,300	1,617	90	0,933
2000-2001	18.498,54	15.802.000.621	21.663.993,43	790,694	73,380	1,171	100	0,811
2001-2002	16.195,14	12.572.736.310	16.255.602,66	845,880	48,920	1,004	100	0,758
2002-2003	36.225,83	32.346.524.334	33.310.966,19	1031,379	60,610	0,920	100	0,621
2003-2004	5.673,35	6.649.998.046	6.277.643,90	1083,466	66,750	1,107	100	0,592
2004-2005	38.202,96	67.809.332.760	63.347.563,00	1099,391	98,110	1,658	150	0,875
2005-2006	6.166,62	11.729.621.400	12.092.942,74	1009,917	104,060	1,961	200	1,269
2006-2007	29.946,30	59.957.882.934	42.645.116,00	1028,315	111,130	1,424	225	1,403
2007-2008	7.947,84	21.640.520.293	19.318.757,01	1119,041	126,990	2,431	300	1,718
2008-2009	24.749,18	68.506.045.798	56.600.854,00	1210,327	125,590	2,287	315	1,668
2009-2010	6.774,96	20.931.300.619	17.168.459,84	1220,043	131,060	2,534	350	1,839
2010-2011	24.014,53	102.129.846.984	83.346.271,23	1225,368	193,970	3,471	490	2,563
2011-2012	13.595,58	79.048.190.749	61.285.634,38	1289,832	241,092	4,508	630	3,131
2012-2013	23.770,90	98.175.321.362	66.362.387,38	1479,382	160,330	2,792	475	1,980

Source : ARFIC, 2013

ANNEXE III : Evolution de la part des exportations de café de 1990 à 2013

Année	Valeur exportation café (millions Fbu)	Valeur exportations totales (millions Fbu)	% valeur de café exporté/exportation totale
1990	8.937,0	12.783,6	69,91
1991	13.167,8	16.697,5	78,86
1992	10.287,7	15.354,8	67,00
1993	11.420,9	15.019,1	76,04
1994	23.710,3	30.033,7	78,95
1995	20.175,2	25.982,4	77,65
1996	7.642,4	11.372,9	67,20
1997	26.981,7	30.767,2	87,70
1998	22.857,9	28.634,8	79,83
1999	23.643,2	30.970,8	76,34
2000	24.419,9	35.223,0	69,33
2001	16.326,3	31.978,1	51,05
2002	15.584,0	28.868,1	53,98
2003	25.885,7	40.628,7	63,71
2004	33.031,5	53.378,5	61,88
2005	46.610,8	65.761,8	70,88
2006	40.371,7	59.892,9	67,41
2007	41.684,3	63.653,2	65,49
2008	47.184,2	82.581,2	57,14
2009	48.733,0	84.161,5	57,90
2010	85.814,3	124.596,5	68,87
2011	95.281,9	156.350,4	60,94
2012	100.998,7	194.303,5	51,98
TOTAL	**790750,4**	**1238994,2**	**63,82**

Source : Auteurs à partir des données de la BRB

ANNEXE IV : Taille des unités de productions paysannes en 2009

Cultures	Nb d'exploitants	Superficies (ha)	Moyenne (ha)	%
Café	40	12	0,300	**36,3**
Haricot	37	6,1	0,165	**20,0**
Patate douce	26	3,71	0,143	**17,3**
Manioc	12	1,1	0,092	**11,1**
Petits pois	6	0,51	0,085	**10,3**
Oignon	15	0,63	0,042	**5,1**

Source : Résultats de notre enquête, 2014

ANNEXE V: Taille des unités de productions paysannes en 2013

Cultures	Nb d'exploitants	Superficies (ha)	Moyenne	%
Café	15	2,44	0,163	**19,7**
Café+Haricot	30	7,00	0,233	**28,3**
Haricot	39	3,70	0,095	**11,5**
Patate douce	38	4,64	0,122	**14,8**
Manioc	36	2,11	0,059	**7,1**
Pétis pois	15	0,51	0,034	**4,1**
Oignon	25	3,00	0,120	**14,5**

Source : Résultat de notre enquête, 2014

ANNEXE VI: Répartition des enquêtés suivant le niveau d'étude et l'âge

Tranches d'âges / Niveau	[30.40 [	[40.50 [	[50.60 [	[60.70 [	[70.80 [	Total	%
Analphabètes	3	8	3	4	3	21	**52,5**
Primaire	3	1	5	4	2	15	**37,5**
Collège et lycée	1	2	0	0	1	4	**10**
Total	7	11	8	8	6	40	**100**

Source : Résultats de l'enquête, 2014

ANNEXE VII : Rendement de la culture de café 2009

Ménage	Rendement 2009			
	Superficie en ha	Production en Kg de Cerise	Production en Kg de Café vert	Rdt
1.	0,0525	180	28,08	534,88
2.	1,2	3200	499,22	416,02
3.	0,6	2100	327,61	546,02
4.	0,3	740	115,44	384,82
5.	0,0675	300	46,80	693,36
6.	0,0875	350	54,60	624,02
7.	0,045	150	23,40	520,02
8.	0,18	450	70,20	390,02
9.	0,045	174	27,15	603,22

10.	0,1956	900	140,41	717,82
11.	0,1925	840	131,05	680,75
12.	0,3	375	58,50	195,01
13.	0,122	470	73,32	601,01
14.	0,97	1000	156,01	160,83
15.	0,15	325	50,70	338,01
16.	0,3	500	78,00	260,01
17.	0,165	450	70,20	425,47
18.	0,045	210	32,76	728,03
19.	0,065	323	50,39	775,23
20.	0,185	735	114,66	619,81
21.	0,675	625	97,50	144,45
22.	0,5	600	93,60	187,21
23.	0,675	620	96,72	143,29
24.	0,7875	750	117,00	148,58
25.	0,19	800	124,80	656,87
26.	2	4000	624,02	312,01
27.	0,11125	500	78,00	701,15
28.	0,225	325	50,70	225,34
29.	0,15	450	70,20	468,02
30.	0,025	130	20,28	811,23
31.	0,045	200	31,20	693,36
32.	2	4000	624,02	312,01
33.	2,5	4500	702,03	280,81
34.	3	4150	647,43	215,81
35.	0,32	1400	218,41	682,53
36.	0,18	350	54,60	303,35
37.	0,027	140	21,84	808,92
38.	0,4	630	98,28	245,71
39.	1	1100	171,61	171,61
40.	1	5000	780,03	780,03
	21,07835		**MOYENNE:**	**462,67**

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE VIII : Rendement de la culture de café 2013

Ménage	Rendement 2013			
	Superficie en ha	Production en Kg de Cerise	Production en Kg de café vert	Rdt
1.	0,0525	120	18,72	356,59
2.	1,2	2100	327,61	273,01
3.	0,6	800	124,80	208,01
4.	0,3	340	53,04	176,81
5.	0,0675	200	31,20	462,24
6.	0,0675	300	46,80	693,36
7.	0,045	100	15,60	346,68
8.	0,18	300	46,80	260,01
9.	0,045	90	14,04	312,01
10.	0,0956	150	23,40	244,78
11.	0,1125	180	28,08	249,61
12.	0,3	300	46,80	156,01
13.	0,122	200	31,20	255,75
14.	0,77	730	113,88	147,90
15.	0,15	184	28,71	191,37
16.	0,3	290	45,24	150,81
17.	0,165	150	23,40	141,82
18.	0,045	190	29,64	658,69
19.	0,065	85	13,26	204,01
20.	0,045	120	18,72	416,02
21.	0,675	400	62,40	92,45
22.	0,5	380	59,28	118,56
23.	0,675	345	53,82	79,74
24.	0,7875	440	68,64	87,17
25.	0,09	50	7,80	86,67
26.	2	2400	374,41	187,21
27.	0,11125	350	54,60	490,81
28.	0,225	200	31,20	138,67
29.	0,15	200	31,20	208,01
30.	0,025	100	15,60	624,02
31.	0,045	50	7,80	173,34
32.	2	1620	252,73	126,37
33.	2,5	1200	187,21	74,88
34.	3	3100	483,62	161,21
35.	0,32	250	39,00	121,88

36.	0,18	400	62,40	346,68
37.	0,027	50	7,80	288,90
38.	0,4	200	31,20	78,00
39.	1	1200	187,21	187,21
40.	1	4000	624,02	624,02
			MOYENNE:	**255,03**

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE IX : RENDEMENT DE LA CULTURE DE CAFE

classe	[0.100[	[100.200[	[200.300[	[300.400[	[400.500[	[500.600[	[600.700[	[700.800[	>800
Centre classe	50	150	250	350	450	550	650	750	850
Effectifs 2009	0	7	5	6	3	3	9	5	2
Effectifs 2013	6	14	9	4	3	0	4	0	0

Source: Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE X : Répartition de la main d'œuvre 2009

N° enquêté	Superficie en ha	HJ (Hommes Jours)				Coût de la main d'œuvre (en FBU)
		Paillage	Sarclage	Taillage	Récolte	
1	0,0525	7	2	0	5	10500
2	1,2	150	9	0	192	263250
3	0,6	85	16	0	167	201000
4	0,3	34	7	0	100	105750
5	0,0675	11	3	0	6	15000
6	0,0875	27	5	1	42	56250
7	0,045	19	6	0	11	27000
8	0,18	181	6	1	62	197250
9	0,045	6	4	0	15	18750
10	0,1956	16	10	0	34	45000
11	0,1925	58	11	1	35	78750
12	0,3	53	14	0	56	92250
13	0,122	21	6	0	53	60000
14	0,97	23	5	0	25	39750
15	0,15	5	4	1	5	11250
16	0,3	32	7	0	61	75000
17	0,165	21	7	1	44	54750

18	0,045	123	0	0	105	171000
19	0,065	36	3	1	20	45000
20	0,185	24	7	1	38	52500
21	0,675	8	2	0	30	30000
22	0,5	9	6	0	26	30750
23	0,675	61	15	1	71	111000
24	0,7875	14	7	0	17	28500
25	0,19	81	6	0	60	110250
26	2	63	8	1	93	123750
27	0,11125	17	2	1	40	45000
28	0,225	21	12	0	51	63000
29	0,15	21	11	1	50	62250
30	0,025	28	13	0	22	47250
31	0,045	52	9	0	26	65250
32	2	56	19	0	215	217500
33	2,5	81	31	0	292	303000
34	3	301	87	0	61	336750
35	0,32	33	9	1	68	83250
36	0,18	42	13	1	12	51000
37	0,027	32	11	0	81	93000
38	0,4	31	12	0	47	67500
39	1	156	13	0	83	189000
40	1	133	14	0	189	252000

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XI : Répartition de la Main d'œuvre par exploitation 2013

N° enquêté	Superficie en ha	HJ (Hommes Jours)				Coût de la M.O (en FBU)
		Paillage	Sarclage	Taillage	Récolte	
1	0,0525	3	1	0	2	6600
2	1,2	32	7	1	23	69300
3	0,6	45	6	3	15	67100
4	0,3	14	6	2	32	59400
5	0,0675	4	2	1	7	15400
6	0,0675	12	3	1	24	44000
7	0,045	6	2	0	4	13200
8	0,18	36	3	1	21	73700
9	0,045	4	2	0	5	12100
10	0,0956	6	4	2	20	35200

11	0,1125	34	6	4	25	75900
12	0,3	26	8	0	32	72600
13	0,122	14	5	0	31	55000
14	0,77	13	3	1	14	34100
15	0,15	3	2	0	6	12100
16	0,3	17	9	0	30	61600
17	0,165	11	6	0	27	48400
18	0,045	32	13	0	41	72600
19	0,065	21	4	1	10	39600
20	0,045	11	9	1	30	56100
21	0,675	5	2	0	20	29700
22	0,5	4	4	0	44	57200
23	0,675	25	18	1	38	90200
24	0,7875	8	4	0	10	24200
25	0,09	41	6	0	21	74800
26	2	36	7	0	67	82500
27	0,11125	7	7	1	21	39600
28	0,225	15	10	0	41	72600
29	0,15	18	12	1	26	62700
30	0,025	14	4	0	7	27500
31	0,045	32	5	0	11	52800
32	2	14	6	2	81	113300
33	2,5	67	14	3	92	193600
34	3	70	84	0	18	189200
35	0,32	26	9	0	24	64900
36	0,18	21	13	0	16	55000
37	0,027	12	6	1	21	44000
38	0,4	29	9	0	22	66000
39	1	44	12	0	18	96800
40	1	33	17	1	26	145200

Source : Confectionnée à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XII : Evolution du prix nominal et du prix réel payé au producteur

Campagne café	Prix nominal payé au producteur	Prix réel payé au producteur
1991-1992	36	36
1992-1993	36	35,4
1993-1994	40	35,8
1994-1995	40	31,2

1995-1996	41	26,8
1996-1997	58	30,0
1997-1998	66	26,0
1998-1999	90	31,5
1999-2000	90	30,5
2000-2001	100	27,0
2001-2002	100	25,0
2002-2003	100	25,3
2003-2004	100	22,8
2004-2005	150	31,6
2005-2006	200	37,3
2006-2007	225	40,8
2007-2008	300	50,3
2008-2009	315	42,4
2009-2010	350	42,6
2010-2011	490	56
2011-2012	630	63,1
2012-2013	475	41,9

Source : Confectionné à partir des données de l'ISTEEBU

ANNEXE XIII : Evolution des prix au producteur et des prix moyen à l'exportation de 1991 à 2013

Campagne Café	Prix nominal payé au producteur de café cerise en Fbu/Kg	Prix moyen d'exportation en Fbu/Kg
1991-92	36	134,48632
1992-93	36	305,331
1993-94	40	191,54286
1994-95	40	942,59
1995-96	41	405,15195
1996-97	58	683,75001
1997-98	66	1092,3709
1998-99	90	964,14606
1999-00	90	999,67629
2000-01	100	925,90267
2001-02	100	849,26352
2002-03	100	948,86868
2003-04	100	1199,3969

2004-05	150	1822,7903
2005-06	200	1980,4472
2006-07	225	1464,3206
2007-08	300	2720,3887
2008-09	315	2768,0178

Source : ARFIC, 2013

ANNEXE XIV : Prix indicatifs de café de 2009 à 2013

Campagne	Prix au producteur de café cerise	Cours moyen de New York
2009-2010	350	131,060
2010-2011	490	193,970
2011-2012	630	241,092
2012-2013	475	160,330
2013-2014	600	230,45

ANNEXE XV : Proportion de producteurs ayant tiré des intérêts liés aux coopératives

Rubriques	Effectifs	%
Gain obtenu	6	40
Aucun	9	60
Total	**15**	**100**

Source : Résultats de l'enquête, 2014

ANNEXE XVI : Sources de financement des activités de production de café

Sources de financement	**Effectif**	**%**
Associations	10	25
Fonds propre	9	22,5
Vente des vivriers	6	15
Autres activités	15	37,5

Source: Résultat de notre enquête, 2014

ANNEXE XVII : Calcul de la marge bénéficiaire 2009

N° enquêté	RB en FBU	CP(FBU)	MB (FBU)	Taxe (FBU)	MN (FBU)	MB/Kg	MN/Kg
1	63000	46200	16800	0	16800	93,33	93,33
2	1120000	333250	786750	0	786750	245,86	245,86
3	735000	340700	394300	0	394300	187,76	187,76
4	259000	138250	120750	0	120750	163,18	163,18
5	105000	20000	85000	0	85000	283,33	283,33
6	122500	94850	27650	0	27650	79,00	79,00
7	52500	56620	-4120	0	-4120	-27,47	-27,47
8	157500	358750	-201250	0	-201250	-447,22	-447,22
9	60900	24150	36750	0	36750	211,21	211,21
10	315000	70250	244750	0	244750	271,94	271,94
11	294000	88250	205750	0	205750	244,94	244,94
12	131250	96950	34300	0	34300	91,47	91,47
13	164500	88500	76000	0	76000	161,70	161,70
14	350000	80750	269250	0	269250	269,25	269,25
15	113750	19250	94500	0	94500	290,77	290,77
16	175000	91100	83900	0	83900	167,80	167,80
17	157500	68250	89250	0	89250	198,33	198,33
18	73500	172500	-99000	0	-99000	-471,43	-471,43
19	113050	58750	54300	0	54300	168,11	168,11
20	257250	56500	200750	0	200750	273,13	273,13
21	218750	70250	148500	0	148500	237,60	237,60
22	210000	51350	158650	0	158650	264,42	264,42
23	217000	113800	103200	0	103200	166,45	166,45
24	262500	46900	215600	0	215600	287,47	287,47
25	280000	141750	138250	0	138250	172,81	172,81
26	1400000	461750	938250	0	938250	234,56	234,56
27	175000	51900	123100	0	123100	246,20	246,20
28	113750	73000	40750	0	40750	125,38	125,38
29	157500	78250	79250	0	79250	176,11	176,11
30	45500	58900	-13400	0	-13400	-103,08	-103,08
31	70000	72500	-2500	0	-2500	-12,50	-12,50
32	1400000	277500	1122500	0	1122500	280,63	280,63
33	1575000	321250	1253750	0	1253750	278,61	278,61
34	1452500	354000	1098500	0	1098500	264,70	264,70
35	490000	116650	373350	0	373350	266,68	266,68
36	122500	102250	20250	0	20250	57,86	57,86

37	49000	134000	-85000	0	-85000	-607,14	-607,14
38	220500	81200	139300	0	139300	221,11	221,11
39	385000	247750	137250	0	137250	124,77	124,77
40	1750000	320350	1429650	0	1429650	285,93	285,93
	Moyenne					**135,59**	**135,59**

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XVIII : Calcul de la marge bénéficiaire en 2013

N° enquêté	Superficie en ha 2013	RB en FBU	CP en FBU	MB en (FBU)	Taxe (FBU)	MN en (FBU)	MB/Kg en (FBU)	MN/Kg en (FBU)
1	0,0525	58800	31100	27700	0	27700	230,833	230,833
2	1,2	1008000	110300	897700	0	897700	427,476	427,476
3	0,6	360000	148800	211200	0	211200	264,000	264,000
4	0,3	156400	86400	70000	0	70000	205,882	205,882
5	0,0675	92000	37400	54600	0	54600	273,000	273,000
6	0,0675	135000	84500	50500	0	50500	168,333	168,333
7	0,045	49000	50700	-1700	0	-1700	-17,000	-17,000
8	0,18	147000	162700	-15700	0	-15700	-52,333	-52,333
9	0,045	44100	31500	12600	0	12600	140,000	140,000
10	0,0956	72000	51200	20800	0	20800	138,667	138,667
11	0,1125	86400	90900	-4500	0	-4500	-25,000	-25,000
12	0,3	144000	84300	59700	0	59700	199,000	199,000
13	0,122	98000	71000	27000	0	27000	135,000	135,000
14	0,77	357700	53600	304100	0	304100	416,575	416,575
15	0,15	88320	27100	61220	0	61220	332,717	332,717
16	0,3	136300	78600	57700	0	57700	198,966	198,966
17	0,165	70500	62900	7600	0	7600	50,667	50,667
18	0,045	85500	80100	5400	0	5400	28,421	28,421
19	0,065	38250	49100	-10850	0	-10850	-127,647	-127,647
20	0,045	57600	70100	-12500	0	-12500	-104,167	-104,167
21	0,675	192000	62700	129300	0	129300	323,250	323,250
22	0,5	186200	64800	121400	0	121400	319,474	319,474
23	0,675	165600	102000	63600	0	63600	184,348	184,348
24	0,7875	202400	32200	170200	0	170200	386,818	386,818
25	0,09	22500	125300	-102800	0	-102800	-2056,000	-2056,000
26	2	1080000	370500	709500	0	709500	295,625	295,625
27	0,11125	161000	47000	114000	0	114000	325,714	325,714

28	0,225	94000	92600	1400	0	1400	7,000	7,000
29	0,15	94000	71200	22800	0	22800	114,000	114,000
30	0,025	47000	39000	8000	0	8000	80,000	80,000
31	0,045	24000	70300	-46300	0	-46300	-926,000	-926,000
32	2	793800	228300	565500	0	565500	349,074	349,074
33	2,5	588000	214100	373900	0	373900	311,583	311,583
34	3	1488000	206950	1281050	0	1281050	413,242	413,242
35	0,32	120000	126500	-6500	0	-6500	-26,000	-26,000
36	0,18	190000	173250	16750	0	16750	41,875	41,875
37	0,027	23750	89000	-65250	0	-65250	-1305,000	-1305,000
38	0,4	95000	96200	-1200	0	-1200	-6,000	-6,000
39	1	588000	148300	439700	0	439700	366,417	366,417
40	1	1960000	210800	1749200	0	1749200	437,300	437,300
						MOYENNE	**63,003**	**63,003**

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XIX : Données brutes sur le calcul des marges bénéficiaires pour les producteurs en 2009

N° enquêté	Superficie en ha 2009	Qté produite en Kg			PV/Kg moyen	RB en FBU	Coût de production en FBU						
		Totale	Autoc	Ventes			M.O	Location terre	Achat des Pailles	engrais	Produits phyto.	CACF	Total coût de production
1	0,0525	180	0	180	350	63000	10500	0	11200	20000	0	4500	46200
2	1,2	3200	0	3200	350	1120000	263250	0	32000	32000	0	6000	333250
3	0,6	2100	0	2100	350	735000	201000	0	135000	0	0	4700	340700
4	0,3	740	0	740	350	259000	105750	0	22700	5800	0	4000	138250
5	0,0675	300	0	300	350	105000	15000	0	0	0	0	5000	20000
6	0,0875	350	0	350	350	122500	56250	0	21100	13000	0	4500	94850
7	0,045	150	0	150	350	52500	27000	0	25120	0	0	4500	56620
8	0,18	450	0	450	350	157500	197250	0	112500	45000	0	4000	358750
9	0,045	174	0	174	350	60900	18750	0	0	0	0	5400	24150
10	0,1956	900	0	900	350	315000	45000	15000	0	4250	0	6000	70250
11	0,1925	840	0	840	350	294000	78750	0	0	4500	0	5000	88250
12	0,3	375	0	375	350	131250	92250	0	0	0	0	4700	96950
13	0,122	470	0	470	350	164500	60000	0	0	22500	0	6000	88500
14	0,97	1000	0	1000	350	350000	39750	0	9500	27000	0	4500	80750
15	0,15	325	0	325	350	113750	11250	0	0	0	0	8000	19250
16	0,3	500	0	500	350	175000	75000	0	7600	4500	0	4000	91100
17	0,165	450	0	450	350	157500	54750	0	0	9000	0	4500	68250
18	0,045	210	0	210	350	73500	171000	0	0	0	0	1500	172500
19	0,065	323	0	323	350	113050	45000	0	11250	0	0	2500	58750
20	0,185	735	0	735	350	257250	52500	0	0	0	0	4000	56500
21	0,675	625	0	625	350	218750	30000	0	21250	15000	0	4000	70250
22	0,5	600	0	600	350	210000	30750	0	0	18000	0	2600	51350
23	0,675	620	0	620	350	217000	111000	0	0	0	0	2800	113800
24	0,7875	750	0	750	350	262500	28500	0	0	17400	0	1000	46900
25	0,19	800	0	800	350	280000	110250	0	22500	4500	0	4500	141750
26	2	4000	0	4000	350	1400000	123750	0	300000	35000	0	3000	461750

27	0,11125	500	0	500	350	175000	45000	0	0	4500	0	2400	51900
28	0,225	325	0	325	350	113750	63000	7000	0	0	0	3000	73000
29	0,15	450	0	450	350	157500	62250	0	0	12500	0	3500	78250
30	0,025	130	0	130	350	45500	47250	0	0	7150	0	4500	58900
31	0,045	200	0	200	350	70000	65250	0	2750	0	0	4500	72500
32	2	4000	0	4000	350	1400000	217500	0	0	55000	0	5000	277500
33	2,5	4500	0	4500	350	1575000	303000	0	3750	9000	0	5500	321250
34	3	4150	0	4150	350	1452500	336750	0	0	10500	0	6750	354000
35	0,32	1400	0	1400	350	490000	83250	0	4500	23300	0	5600	116650
36	0,18	350	0	350	350	122500	51000	23000	0	21000	0	7250	102250
37	0,027	140	0	140	350	49000	93000	0	22500	12500	0	6000	134000
38	0,4	630	0	630	350	220500	67500	0	0	7500	0	6200	81200
39	1	1100	0	1100	350	385000	189000	0	33750	18000	0	7000	247750
40	1	5000	0	5000	350	1750000	252000	0	49750	13000	0	5600	320350

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XX : Données brutes sur le calcul des marges bénéficiaires pour les producteurs en 2013

N° enquêté	Superficie en ha 2013	Qté produite en Kg			PV/Kg moyen	RB en FBU	Coût de production en FBU						
		Totale	Autoc	Ventes			M.O	Location terre	Achat des Pailles	engrais	Produits phyto.	CACF	Total coût de production
1	0,053	120	0	120	490	58800	6600	0	10000	10000	0	4500	31100
2	1,200	2100	0	2100	480	1008000	69300	0	30000	5000	0	6000	110300
3	0,600	800	0	800	450	360000	67100	0	70000	7000	0	4700	148800
4	0,300	340	0	340	460	156400	59400	0	18000	5000	0	4000	86400
5	0,068	200	0	200	460	92000	15400	0	7000	10000	0	5000	37400
6	0,068	300	0	300	450	135000	44000	0	21000	15000	0	4500	84500
7	0,045	100	0	100	490	49000	13200	0	18000	15000	0	4500	50700
8	0,180	300	0	300	490	147000	73700	0	75000	10000	0	4000	162700
9	0,045	90	0	90	490	44100	12100	0	7000	7000	0	5400	31500
10	0,096	150	0	150	480	72000	35200	0	0	10000	0	6000	51200
11	0,113	180	0	180	480	86400	75900	0	0	10000	0	5000	90900
12	0,300	300	0	300	480	144000	72600	0	0	7000	0	4700	84300
13	0,122	200	0	200	490	98000	55000	0	0	10000	0	6000	71000
14	0,770	730	0	730	490	357700	34100	0	8000	7000	0	4500	53600
15	0,150	184	0	184	480	88320	12100	0	0	7000	0	8000	27100
16	0,300	290	0	290	470	136300	61600	0	6000	7000	0	4000	78600
17	0,165	150	0	150	470	70500	48400	0	0	10000	0	4500	62900
18	0,045	190	0	190	450	85500	72600	0	0	6000	0	1500	80100
19	0,065	85	0	85	450	38250	39600	0	7000	0	0	2500	49100
20	0,045	120	0	120	480	57600	56100	0	0	10000	0	4000	70100
21	0,675	400	0	400	480	192000	29700	10000	13000	6000	0	4000	62700
22	0,500	380	0	380	490	186200	57200	0	0	5000	0	2600	64800
23	0,675	345	0	345	480	165600	90200	0	0	9000	0	2800	102000
24	0,788	440	0	440	460	202400	24200	0	0	7000	0	1000	32200
25	0,090	50	0	50	450	22500	74800	10000	30000	6000	0	4500	125300
26	2,000	2400	0	2400	450	1080000	82500	0	280000	5000	0	3000	370500

27	0,111	350	0	350	460	161000	39600	0	0	5000	0	2400	47000
28	0,225	200	0	200	470	94000	72600	10000	0	7000	0	3000	92600
29	0,150	200	0	200	470	94000	62700	0	0	5000	0	3500	71200
30	0,025	100	0	100	470	47000	27500	0	0	7000	0	4500	39000
31	0,045	50	0	50	480	24000	52800	0	5000	8000	0	4500	70300
32	2,000	1620	0	1620	490	793800	113300	10000	90000	10000	0	5000	228300
33	2,500	1200	0	1200	490	588000	193600	0	5000	10000	0	5500	214100
34	3,000	3100	0	3100	480	1488000	189200	0	0	11000	0	6750	206950
35	0,320	250	0	250	480	120000	64900	0	6000	50000	0	5600	126500
36	0,180	400	0	400	475	190000	55000	36000	35000	40000	0	7250	173250
37	0,027	50	0	50	475	23750	44000	0	19000	20000	0	6000	89000
38	0,400	200	0	200	475	95000	66000	0	15000	9000	0	6200	96200
39	1,000	1200	0	1200	490	588000	96800	0	37000	7500	0	7000	148300
40	1,000	4000	0	4000	490	1960000	145200	0	50000	10000	0	5600	210800

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête, 2014

ANNEXE XXI : Détermination du Prix Minimum CC 2013-2014:

Du Début Au 07 Avril 2013		140						
Production globale à vendre (kg)		6,513						
	AA	A	B	TT	T	Tri	Bri	
Proportion des Grades(%)	5%	40%	25%	10%	5%	12%	3%	100%
Quantité(Kg)	326	2,605	1,628	651	326	782	195	6,513
Différentiel moyen	1	-2	-7	-15	-20	-85	-120	
Prix de vente moyen (cts/lb)	141	138	133	125	120	55	20	
Prix de vente moyen ($/Kg)	3,1085	3,0424	2,932	2,756	2,6455	1,213	0,4409	
Prix de vente moyen/grade($)	**1,012**	**7,926**	**4,774**	**1,795**	**862**	**948**	**86**	**17,403**
Prix moyen de vente $kg vert								
Coût opérationnel								2,672
COUT DEPARCHAGE en $ (0,200)								0,2
COUT DEPULPAGE en $ (0,70)								0,7
REDEVANCE %		5,2						0,139
IMPOT %		0,5						0,013
COMMERCIALISATION								0
EXPORTATION								0,005
TAXE COMMUNALE								1,057
S/total cout opérationnel								1,057
Prix en $/Kg cerise (RAPPORT 6,41)								1,615
								0,252
Taux de change Bif								1580
Prix en Bif/Kg cerise								
PRIX MINIMUM (BIF) KG DE CERISE CONVENU								**400**
PRIX MINIMUM (BIF) KG DE PARCHE WASHED CONVENU					**1512,7**	**1515**		

Source : INTERCAFE